

Séance de lundi 8 mai 2006

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL

VINGT DEUXIEME SEANCE

**Lundi 8 mai 2006, à 18h30,
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Jean-Charles Authier (lib), président.

Y compris le président, 39 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popvertssol), M. Olivier Arni (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Nicolas de Pury (popvertssol), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Anne-Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Philippe Loup (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), Richard Tiépo (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés: MM. Raymond Maridor (soc). Steven Bill (udc)

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat, vice-président, (popvertssol), Mme Françoise Jeanneret (soc), Mme Valérie Garbani (soc) et M. Pascal Sandoz (rad). Le président, M. Antoine Grandjean (lib) était excusé.

PROCES-VERBAL

Les procès-verbaux des séances de lundi 13 et 27 mars 2006 sont adoptés, sous réserve des amendements à formuler auprès du chancelier.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Jean-Charles Authier**, mentionne les éléments suivants :

1. Envoi de la réponse du Conseil communal à la question écrite no 04-811 de M. Blaise Péquignot et consorts relative au ballon captif. Son contenu se présente comme suit :

Réponse du Conseil communal à la question écrite no 04-811 de M. Blaise Péquignot et consorts, relative au ballon captif (Du 27 mars 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 6 septembre 2004, Mme et MM. Blaise Péquignot, Christian Boss, Fabienne Spichiger, Daniel Domjean et Pascal Sandoz ont déposé la question écrite suivante :

Lors de l'examen des comptes 2003 le 3 mai dernier, le représentant du Conseil communal a déclaré qu'après que la Ville a perdu Frs. 76'500.— dans cette opération suite à la faillite de la société exploitant le ballon captif, trois options se présentaient : soit un repreneur était trouvé pour l'exploitation de cette installation, soit la plate-forme servait à un autre usage (pour autant qu'un nouveau permis de construire soit délivré), soit enfin il était procédé au démontage. Le Conseil communal précisait que cette dernière solution ne devait rien coûter eu égard au prix actuel de l'acier, des entreprises étant en effet intéressées à démonter cette plate-forme sans rien facturer.

1. *Où en est actuellement ce dossier sous l'angle des trois options mentionnées ci-dessus?*

Séance de lundi 8 mai 2006

2. *Plus spécialement, à défaut de repreneur, le démontage de cette installation est-il envisagé dans les plus brefs délais, sous réserve bien évidemment de l'accord de l'Office des faillites?*
- 3.1 *Quelle est la position de l'Etat, respectivement du Service cantonal de l'aménagement du territoire?*
- 3.2 *Plus spécialement, un ordre de démolition a-t-il été donné par ledit service et, dans l'affirmative, de quand date-t-il et quelle est son échéance?*
- 3.3 *Dans ce dernier cas de figure, comment se régleront les frais de démolition? En d'autres termes, devront-ils être avancés par la ville – et à hauteur de quel montant – au risque de ne pouvoir les récupérer auprès de la masse en faillite?*

Conformément à l'article 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous y apportons la réponse suivante :

Par arrêté du Conseil communal du 5 mars 2002, la Ville de Neuchâtel s'est effectivement portée caution, à raison de 100'000 francs jusqu'au 31 décembre 2002, du prêt accordé par la BCN à la société H & K Cie Financière Holding SA, ayant son siège à Bière (ci-après H & K SA) pour la réalisation du ballon captif, arrêté sanctionné par le Conseil d'Etat le 13 mars 2002. Aux termes d'un nouvel arrêté, du 28 août 2002, également sanctionné par le Conseil d'Etat, la caution de la Ville a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2003. Au regard des difficultés financières de H & K SA, et pour éviter la faillite de cette dernière, la caution de la Ville a été sollicitée à concurrence de 76'500 francs, montant acquitté auprès de la BCN le 3 juin 2003.

Par décision du 13 mars 2002, le chef du Département de la gestion du territoire a donc autorisé, pour une durée limitée, soit du 11 mars 2002 au 31 octobre 2003, la société H & K à Bière à installer, devant le quai Osterwald, un ballon captif. Dite décision cantonale précisait qu'un délai au 31 décembre 2003 était imparti pour la remise en état du site. Elle stipulait également que, pour l'octroi de la concession de jouissance du domaine public cantonal, il était exigé des garanties financières à concurrence du montant des frais de démontage de la plate-forme, évalués à 20'000 francs par la société H & K. L'assurance Allianz s'est portée caution solidaire de dite société à concurrence de ce montant et pour une durée déterminée, soit jusqu'au 31 décembre 2003. Au sens de l'article 510 al. 3 CO, ce cautionnement s'est éteint de plein droit attendu que son bénéficiaire n'a pas interpellé la caution dans le délai légalement imparti. Le Conseil communal a dès lors entrepris des

Séance de lundi 8 mai 2006

démarches auprès du canton, matérialisées par une entrevue avec une juriste du SAT, pour tenter d'obtenir paiement de ces 20'000 francs à valoir sur les frais de démontage de la structure du ballon captif, tout en précisant déjà que le SAT a annoncé qu'il était réticent à accepter d'entrer en matière. Pour étayer sa position, soit pour justifier sa non interpellation de la caution, le SAT se fonde sur les velléités du Conseil communal, annoncées en 2003, de maintenir le ballon captif au-delà du 31 décembre 2003. Or, le 28 mars 2003, le Conseil d'Etat s'est approché, par courrier, du Conseil communal en précisant que si l'exécutif de la Ville souhaitait maintenir ce ballon captif, il lui appartiendrait de lui trouver un autre site d'exploitation.

Le 18 février 2004, la Direction de l'urbanisme a prié la société H & K de prendre immédiatement les mesures nécessaires à la remise en état du site ou de lui faire part, dans le même délai, de ses intentions, en particulier si elle était en pourparlers avec un repreneur.

Le 30 avril 2004, la faillite de la société H & K a été clôturée par le Tribunal d'arrondissement de la Côte à Nyon. Par décision du 6 juillet 2004, le Conseil communal a fixé un délai de deux mois à la société H & K SA en liquidation pour procéder à la remise en état du lac et du quai Osterwald. Parallèlement, en date du 19 juillet 2004, le Conseil communal s'est opposé, près l'Office du registre du commerce du canton de Vaud, à la radiation de cette société, dans l'espoir de conserver un interlocuteur. En août 2004, la société H & K a procédé au démontage de la structure en bois du ballon captif, le ballon ayant été repris, après le dépôt de bilan de la société H & K SA, par son fournisseur. Le 8 décembre 2004, la société H & K SA a informé la Direction de l'urbanisme qu'elle tentait de réunir des fonds pour être en mesure de procéder au démontage. Le 4 avril 2005, les autorités communales ont à nouveau mis en demeure la société H & K SA de se conformer à la décision du 6 juillet 2004. Sans succès.

Au printemps 2004, un dépliant illustrant, en images de synthèse, l'implantation d'un restaurant sur la structure métallique du ballon captif a été présentée, par un bureau d'architectes, au chef du DGT et à la Direction de l'urbanisme. Le 27 mai 2004, le chef du SAT s'est prononcé en ces termes relativement à la concrétisation d'un tel projet: *« compte tenu de l'emplacement de cette plate-forme sur les rives du lac de Neuchâtel, soit un espace qui n'a pas fait l'objet d'une affectation et qui par conséquent doit être considéré comme étant situé hors zone à bâtir, l'article 24 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est applicable. Des autorisations ne peuvent être délivrées que pour de*

Séance de lundi 8 mai 2006

nouvelles constructions ou installations et, pour tout changement d'affectation, que si l'implantation de ces dernières est imposée par leur destination et si aucun intérêt prépondérant ne s'y oppose. Il n'y a implantation imposée par sa destination que si la construction doit être réalisée hors de la zone à bâtir pour des motifs techniques et d'exploitation ou en raison de la configuration du terrain, ou encore lorsqu'il est exclu de construire un tel ouvrage en zone à bâtir pour les raisons précitées. Aucun critère objectif n'impose la construction d'un restaurant à l'endroit souhaité. L'existence de cette plate-forme ne peut en aucun cas justifier une nouvelle construction, puisque la décision par laquelle le chef du DGT a autorisé le ballon captif était limitée au 31 décembre 2003. La transformation de la plate-forme du ballon captif en vue d'y aménager un restaurant n'est pas envisageable». Une telle implantation ne pourrait au surplus pas être autorisée par une modification du plan d'aménagement communal attendu que le site est sis hors zone d'urbanisation et donc de compétence exclusivement cantonale.

Au vu de ce qui précède, les deux premières options n'en sont pas, en réalité:

- Chercher un repreneur pour l'exploitation du ballon captif aurait nécessité de trouver à cette structure un autre emplacement, prioritairement sur territoire communal, la concession de jouissance du domaine public cantonal étant limitée au 31 décembre 2003.
- La plate-forme ne peut servir à un autre usage au vu de la position de l'Etat ; en particulier il n'est pas envisageable de modifier son affectation pour y implanter un restaurant.

Partant, la Direction de l'urbanisme s'est attelée à analyser les modalités et les coûts du démontage de cette structure. Comme l'exige la loi sur les marchés publics, des offres ont été demandées à trois entreprises spécialisées, pour évaluer non seulement le prix des travaux de démontage, mais également celui de l'extraction des pieux, et ceux relatifs à l'évacuation de la plate-forme. Il convient de préciser que ces travaux ne sont pas ordinaires puisqu'ils impliquent de faire appel à d'importants moyens techniques (barge avec grue ou bateau avec autogruie à terre, par exemple). Parallèlement à cette démarche, contact a été pris avec un promoteur intéressé à récupérer la plate-forme en vue de sa reconstruction dans un autre pays pour le même usage. Cette personne a récemment communiqué à la Section de l'urbanisme qu'elle

Séance de lundi 8 mai 2006

était disposée à rétribuer la Ville à hauteur de 10'000 francs, somme représentant environ deux à trois fois le prix de l'acier de récupération, tel qu'il se négocie aujourd'hui dans la région. Ce repreneur considère qu'au-delà de ce montant, le coût de l'opération correspondant à la valeur de la reprise, à la plus-value pour démontage soigné, au transport et au remontage, excéderait celui d'une construction neuve dans le pays de destination. Au regard des résultats de l'appel d'offres et de la contribution financière de 10'000 francs du promoteur, auquel la Ville entend confier le mandat de démontage, les coûts à charge de la Ville ascenderont à 64'000 francs, sous réserve de l'éventuel apport de 20'000 francs de l'Etat pour le motif allégué par la Ville de non diligence de sa part dans la recherche de la caution donnée par Allianz. Les travaux pourront débuter incessamment, soit dès que les conditions météorologiques le permettront, tout en précisant que la Ville exige qu'ils soient terminés au 31 juillet 2006 au plus tard.

Pour effectuer ces travaux de démontage, le Direction de l'urbanisme a également étudié la possibilité de faire appel à l'armée. Une telle option a cependant dû être écartée car les conditions cumulatives fixées par l'Ordonnance du 8 décembre 1997 réglant l'engagement de moyens militaires dans le cadre d'activités civiles et d'activités hors du service (OEMC – RS 510.212)) ne sont en l'espèce manifestement pas réalisées, en particulier, celle relative à l'importance nationale ou internationale des activités civiles.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite no 04-811.

Neuchâtel, le 27 mars 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

2. Envoi de la réponse du Conseil communal à la question écrite no 04-805 de M. Blaise Péquignot, relative aux Caves du Palais/Maison du vin suisse. En voici le contenu :

Séance de lundi 8 mai 2006

**Réponse du Conseil communal à la question écrite no 04-805 de M.
Blaise Péquignot relative aux Caves du Palais / Maison du vin
suisse**

(Du 12 avril 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 16 juillet 2004, M. Blaise Péquignot, a déposé la question écrite suivante :

Le 30 juin 2003, le Conseil général accordait au Conseil communal un crédit de. 380'000 francs pour procéder aux études en vue de la transformation des Caves du Palais en Maison du vin suisse. L'association du même nom devait participer au financement de la partie spécifique au projet de réalisation la concernant à hauteur de 50'000 francs.

Selon le rapport du Conseil communal du 14 mai 2003 (Rapport 03-009), la concrétisation du projet devait passer par deux étapes : d'une part, la réalisation du projet définitif et d'un devis général détaillé (faisant l'objet du crédit d'étude sollicité), d'autre part, la transformation proprement dite du bâtiment. Ainsi, le calendrier présenté indiquait :

<i>Été 2003 :</i>	<i>attribution du mandat</i>
<i>Automne 2003 :</i>	<i>demande de sanction</i>
<i>Printemps 2004 :</i>	<i>obtention du permis de construire projet définitif et devis général</i>
<i>Été 2004 :</i>	<i>demande de crédit de construction</i>
<i>Printemps 2006 :</i>	<i>mise en service</i>

Dans son communiqué de presse du 3 juillet 2003, l'association « Maison du vin suisse » indiquait sous le titre « Les démarches sont déjà bien engagées » que :

« Avec la décision positive des Autorités neuchâteloises, c'est un premier pas important qui vient d'être franchi » constate avec plaisir le président de l'association « Maison du vin suisse » (MVS), Matthias Rindisbacher. Alain Farine, membre du comité de l'association et directeur de l'office neuchâtelois de promotion des vins et produits du terroir regarde aussi avec confiance vers l'avenir. L'équipe du projet

Séance de lundi 8 mai 2006

composée de quatre spécialistes de la viticulture, de l'architecture, de la communication et de la culture peut ainsi s'atteler à sa (lourde) tâche. Des contacts et partenariats encourageants ont déjà été pris avec des personnalités et institutions dans les domaines de l'économie, de la politique, de la culture et du sport. Des discussions avec les premiers sponsors potentiels sont également en cours. La « Maison du vin suisse » se devra en outre d'être soutenue par un large éventail d'amis des vins suisses, puisque l'association MVS s'est fixée le but d'atteindre le nombre de 10'000 (sic) membres enthousiastes jusqu'à l'ouverture des portes en 2006. Cette ambition engage également les viticulteurs suisses, car, à l'instar des montres, les vins suisses et leur future vitrine ont les moyens de contribuer à entretenir l'image positive de la « qualité suisse ».

L'article paru dans L'Express du 15 juillet 2004, article relatif aux travaux urgents entrepris par la Ville concernant le crépi des façades ouest et sud des Caves du Palais qui commençait à tomber, nous apprend, entre autres, que l'avenir de la Maison du vin suisse semblait pour le moins incertain. On peut ainsi lire que « Tant du côté de l'Office cantonal des vins et des produits du terroir, qui gère le dossier, que du côté de la Ville de Neuchâtel, on indique en effet que la recherche des fonds nécessaires (travaux de transformation, acquisition de l'équipement, frais annuels de fonctionnement) est « délicate ». Et qu'il « n'y a pour l'heure pas de garantie » que ces fonds soient trouvés ».

Dès lors, le Conseil communal peut-il apporter des réponses circonstanciées aux questions suivantes :

- 1. A quel stade en est ce dossier par rapport au calendrier prévu ?*
- 2. Quels sont les résultats des études menées ?*
- 3. Qu'en est-il de la participation de la Maison du vin suisse au financement de l'étude conformément à l'article 2 de l'arrêté concernant une demande de crédit d'étude pour la transformation du bâtiment des Caves du Palais, du 30 juin 2003 ? Plus spécialement, des montants ont-ils déjà été versés et si oui combien ?*
- 4. Comment ont été financés les travaux urgents effectués sur cet immeuble, quel est leur coût effectif et de quel compte relèvent-ils ?*

Lors des débats du 30 juin 2003, le représentant du Conseil communal avait souligné que l'association avait monté autour de ce projet un business-plan relativement détaillé pour le présenter à ses distributeurs.

Séance de lundi 8 mai 2006

Il avait également précisé que, durant l'année pendant laquelle les études seraient menées, l'association irait solliciter les sponsors et les distributeurs avec lesquels elle est en contact en vue d'un financement pour la réalisation, la location et l'animation de cette Maison du vin suisse, qu'elle consoliderait son financement après cette année et qu'elle ferait son bilan pour décider s'il fallait redimensionner le projet ou l'abandonner ou alors aller de l'avant.

5. *Où en sont précisément les démarches de dite association s'agissant de sa recherche de fonds, notamment par rapport au bilan devant être établi ?*
6. *Quelles sont les perspectives actuelles du Conseil communal dans ce dossier ?*
7. *Plus spécialement, est-il envisagé de redimensionner le projet ou même de l'abandonner ?*
8. *Quelles seraient les implications financières pour la Ville de Neuchâtel dans l'hypothèse :*
 - a) *d'un report du projet ?*
 - b) *d'un redimensionnement du projet ?*
 - c) *d'un abandon du projet ?*
9. *Dans chaque hypothèse susmentionnée, comment le Conseil communal envisage-t-il la question spécifique des frais d'entretien de cet immeuble compte tenu de son état actuel (planification temporelle et financière) ? »*

Conformément à l'article 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous y apportons la réponse suivante :

Travaux urgents

Les travaux de sécurisation de l'enveloppe du bâtiment (toiture et façades sud et ouest), effectués en collaboration avec le Service cantonal des monuments et des sites, ont débuté le 1^{er} juin 2004 pour se terminer fin octobre 2004. Ils ont consisté à effectuer les opérations suivantes : recrépissage des façades au moyen d'un crépi composé de chaux et de sable, soit sans adjonction de ciment, pour respecter les aspects historiques du bâtiment ; démolition d'une cheminée en très mauvais état et réparation d'une autre ; réfection d'une partie de la ferblanterie et de l'étanchéité du toit plat de l'annexe. Leurs coûts, se

Séance de lundi 8 mai 2006

sont finalement élevés à 144'485.50 francs (plus-values sur le décrépiage et sur le traitement préalable du béton) et ont été prélevés sur un compte d'attente, à valoir sur un futur compte d'investissement, selon notre décision du 24 mars 2004. Lors de ces travaux, il a au surplus été diagnostiqué la présence de coléoptères (vrillettes et capricornes) dans la charpente, ce qui nécessiterait un traitement de ladite dans un délai de deux ans pour un coût devisé à 32'000 francs.

Evolution du dossier depuis les débats au Conseil général du 30 juin 2003

1. Fin septembre 2004, le directeur de l'Office des vins et des produits du terroir a pris contact avec la Direction de l'urbanisme pour l'informer que les démarches effectuées depuis juin 2003 avaient porté leurs fruits puisque l'appui officiel de « Swiss Wine Communication SA » au projet de l'Association « Le Monde du vin suisse » venait d'être donné par l'intérêt de l'interprofession suisse du vin (ISV) à développer un « Swisswine Bar » dans une partie du bâtiment. Il lui communiquait en outre que l'Ecole du Vin de Changins avait également manifesté un intérêt très marqué à l'aspect du projet consistant à mettre des locaux à disposition pour des cours de formation liés à la viti-viniculture à l'intention des amateurs et des professionnels. Ce courrier du 28 septembre 2004 précisait encore que l'Association « Le Monde du vin suisse » n'avait pas encore réussi à décrocher de soutien financier important et concret, un des éléments clefs de la poursuite de ses démarches étant, de son point de vue, l'attitude de la Ville.

2. Quatre rencontres entre les représentants de l'Association et la Direction de l'urbanisme ont ensuite eu lieu, respectivement les 5 novembre 2004, 3 décembre 2004, 4 février 2005 et 24 mars 2005. Lors de la première séance déjà, la Direction de l'urbanisme a fait savoir aux représentants de l'association que le Conseil communal était réticent à lui remettre la jouissance de l'intégralité du bâtiment pour les motifs suivants :

➤ Le plan financier de l'association prévoyait un important investissement initial pour les aménagements intérieurs et un budget de fonctionnement d'une certaine ampleur. Pour atteindre les recettes nécessaires à son fonctionnement, l'Association misait, notamment, sur les cotisations des membres et les recettes liées aux tarifs d'entrée.

Séance de lundi 8 mai 2006

Parmi les charges de fonctionnement contenues dans ce plan financier, le loyer annuel dû à la Ville était fixé à 105'000 francs annuellement par l'Association, pour une surface d'environ 1'290 m², sous réserve d'une surface additionnelle de 785 m² destinée à des bureaux, salles de réunion et locaux de service, qui pourraient être loués totalement ou partiellement à des tiers, par exemple au Centre suisse de cartographie de la faune qui, en manque d'espaces au Museum d'histoire naturelle, avait manifesté le souhait de s'implanter au sein de ce bâtiment.

Ce plan financier est apparu quelque peu irréaliste à notre Conseil attendu que seuls des soutiens moraux avaient depuis juin 2003 été communiqués à l'Association « le Monde du Vin Suisse ». Au surplus, les 105'000 francs annuels prévus dans ledit pour le loyer ne correspondaient pas à nos attentes. En effet, les recettes locatives espérées par la Ville, à teneur de notre rapport à votre Autorité, du 14 mai 2003, pour ces 1'290 m², étaient de 278'200 francs annuellement.

➤ Au surplus, nous avons fait savoir aux représentants de l'Association que nous souhaitions, à tout le moins partiellement, que les Caves du Palais soient ouvertes à un large public, tant d'un point de vue quantitatif que du point de vue de sa diversité.

➤ En outre, nous avons informé les représentants de l'Association «Le Monde du Vin Suisse» que nous avons, postérieurement à l'adoption du rapport par votre Autorité, été saisis d'un autre projet, provisoirement dénommé « Grenier des Sciences » basé sur le concept suivant : mise en valeur des capacités scientifiques, techniques et industrielles de la région neuchâteloise, visant la découverte et la compréhension des phénomènes scientifiques, des principes technologiques, des applications et savoir-faire industriels, sur le modèle des centres de culture scientifique et technique développés en France depuis le début des années 80 (Cités des Sciences), avec, notamment, pour partenaires potentiels : l'Université de Neuchâtel, la Fondation Science et Cité, les Services cantonaux de la viticulture, de la consommation, de la faune, de l'environnement, de l'énergie ainsi que des entreprises actives dans le canton dans les domaines de l'électronique et/ou de la microtechnique par exemple. Lors d'une séance qui s'est tenue le 2 février 2005, les représentants des services cantonaux de la faune, de l'énergie, de la consommation ainsi qu'une entreprise ont fait part de leur intérêt de principe pour ce projet, en précisant que les autres partenaires potentiels, absents lors de cette séance, ne se sont pas prononcés, à l'exception de la Fondation Science

Séance de lundi 8 mai 2006

et Cité, par sa directrice, qui a manifesté son intérêt à participer à la réflexion.

3. Au vu de ce qui précède, les représentants de l'Association « Le Monde du Vin Suisse » ont accepté notre proposition de redimensionner leur projet et, corollairement, de tenter de trouver des synergies avec le projet « Grenier des Sciences ». Les représentants de l'Association sont entrés en matière sur une occupation du bâtiment limitée à l'annexe (environ 80 m²) et aux caves (395 m²), sur la base cependant d'un projet de surélévation de l'annexe par l'adjonction d'un étage et par l'accès à une surface polyvalente au rez-de-chaussée, à créer, et destinée à être partagée entre les deux futurs résidents potentiels, au stade actuel du dossier. Cette occupation de surface correspondait davantage au loyer que l'Association était disposée à payer à la Ville, selon son plan financier. Il est précisé que les locaux sis aux 2^{ème} étage et 3^{ème} étage étaient destinés à être loués à des tiers, notamment au Centre suisse de cartographie de la faune. Les coûts de transformation afférents à la synergie entre les deux projets ascendaient à 7'500'000 francs (7'400'000 francs - projet initial selon rapport du Conseil communal au Conseil général du 14 mai 2003), les aménagements intérieurs relevant du cahier des charges de l'Association, à l'instar du projet initial. Quant aux frais de fonctionnement du « Grenier des Sciences », nous avons souhaité que des démarches soient entreprises afin de tenter de construire un partenariat public-privé, voire de tenter d'obtenir un financement exclusivement privé.
4. Cependant, par courrier du 9 mai 2005, l'Association « Le Monde du Vin Suisse » et le directeur de l'Office des vins et des produits du terroir informaient finalement la Direction de l'urbanisme qu'ils se retiraient du projet, du moins en sa forme actuelle attendu que *« la nouvelle mouture du projet ne laissera qu'une partie congrue dans l'agenda d'utilisation des salles d'exposition et d'événements (surface polyvalente du rez-de-chaussée) en dehors des expositions relatives à la science. L'offre d'un lieu de dégustation tout public dans les caves, aussi magnifiques soient-elles, et d'une salle de dégustation-formation dans l'annexe, ne suffiront jamais à atteindre le but visé par notre concept »*.

Nous n'avons pas réagi à ce courrier. Toutefois, il nous est apparu que les arguments allégués pour motiver la position de l'Association et du Directeur de l'Office des vins et des produits du

Séance de lundi 8 mai 2006

terroir devaient certainement être complétés par l'insuffisance de financement du concept, attendu que seuls des soutiens moraux avaient à ce jour été garantis. C'est par ailleurs précisément la carence dans la construction financière du projet qui a conduit notre Conseil à inviter l'Association à réduire, dans un premier temps, son projet, tout en précisant qu'il aurait pu s'élargir par la suite en cas de succès du concept de l'Association et en cas d'échec de celui du « Grenier des Sciences » puisque les transformations liées à l'éventuelle implantation du « Grenier des Sciences » n'étaient pas lourdes et donc réversibles, sans frais financiers disproportionnés. Quant au soutien de la Ville souhaité par l'Association, nous relevons qu'il a été apporté en 2003 déjà par la présentation de notre rapport du 14 mai 2003 et des deux arrêtés y relatifs.

Les difficultés rencontrées depuis fin février 2006 par Swiss Wine Communication SA qui s'est vue retirer provisoirement, par ses autorités législatives, son mandat de promotion des vins suisses pour le confier aux Offices de promotion cantonaux nous ont par ailleurs conforté dans notre décision du 5 novembre 2004 de convaincre l'Association « le Monde du Vin Suisse » de redimensionner son projet initial.

Crédit d'étude pour la transformation du bâtiment

Lors de sa séance du 30 juin 2003, votre Autorité a approuvé l'arrêté amendé du Conseil communal libérant ainsi un crédit de 435'000 francs pour couvrir les frais liés à l'acquisition par voie d'échange de l'immeuble des Caves du Palais et procéder aux études (estimation à 380'000 francs) en vue de la transformation du bâtiment, amendement précisant que la Maison du Vin Suisse financera la partie de l'étude spécifique au projet de réalisation d'une maison du vin suisse par une contribution de 50'000 francs.

L'Association « le Monde du Vin Suisse » s'étant retirée du projet, les chances de succès d'une demande en paiement dirigée à son encontre, à tout le moins proportionnellement aux frais engagés jusqu'à fin avril 2005, devront être examinées. A ce jour, la somme de 181'022 francs, prélevée sur le crédit voté par le Conseil général le 30 juin 2003, a été versée au titre de mandat d'études. Nous précisons toutefois que le projet redimensionné, sur la base d'une occupation conjointe « Maison du Vin Suisse », « Grenier des Sciences », salle polyvalente et bureaux est un projet-cadre et qu'il pourrait être quasiment repris « clefs en

Séance de lundi 8 mai 2006

mains » par de nouveaux résidents ou des résidents complémentaires, le concept étant d'intervenir de façon minimale sur la structure interne du bâtiment, sous réserve de transformations plus lourdes de l'annexe.

Perspectives actuelles du Conseil communal

Le projet « Grenier des Sciences » n'est, à ce jour, également pas abouti, en particulier du point de vue de son financement, dans la mesure où les contacts avec ses promoteurs ont été suspendus de fait après le retrait de l'Association «Maison du Vin Suisse ». Dès lors, il ne peut, à l'heure actuelle, être considéré par notre Conseil comme étant une perspective réaliste à court terme de nouvelle affectation des Caves du Palais.

De surcroît, au regard de la situation financière de la Ville, la transformation des Caves du Palais n'a pas été considérée comme étant un projet prioritaire par notre Conseil et, dès lors, le crédit pour sa rénovation complète, estimé à 7'400'000 francs au minimum, n'a pas été intégré dans la planification financière 2006-2009. Pour le cas où un concept d'affectation commun public-privé, ou exclusivement privé, et partant un financement analogue, devait nous être soumis, nous saisirons donc préalablement la commission financière tout en précisant que notre Conseil est ouvert à l'examen de toutes propositions.

Rénovation partielle

Les coûts d'une rénovation partielle, soit d'une rénovation minimale par l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment principal et de l'annexe (radier, façades, fenêtres et toiture) et par l'assainissement des infrastructures du bâtiment principal (introduction de l'eau et de l'électricité, réfection des canalisations, introduction du chauffage à distance) sont estimés à 1'700'000 francs. Toujours au regard des difficultés financières de la Ville, ce crédit n'a pas été intégré dans la planification financière 2006-2009.

Mise en conformité pour une utilisation ponctuelle

Séance de lundi 8 mai 2006

Des demandes de locations occasionnelles des Caves du Palais nous parviennent régulièrement, en particulier depuis l'ouverture de ce bâtiment au public dans le cadre du Festival Sciences et Cité qui s'est déroulé en mai 2005. Les coûts afférents à une mise en conformité de ce lieu pour des utilisations ponctuelles sont estimés à 80'000.—francs (remise en état des sanitaires, réintroduction de l'eau, remise en état de certaines portes), ceux-ci ne comprenant pas la réinstallation d'un système de chauffage. A ce jour, nous n'avons pas libéré un tel crédit en application de l'article 153 du Règlement général au regard des difficultés financières de la Ville.

Vente du bâtiment

Notre Conseil est disposé à examiner toutes propositions d'achat, pour autant que les qualités patrimoniales et urbanistiques de ce bâtiment soient préservées.

Conclusions

Notre Conseil a pris rapidement les mesures nécessaires pour limiter les prélèvements sur le crédit d'études accepté par votre Autorité en juin 2003 et pour s'assurer de la faisabilité et de la viabilité à long terme des diverses perspectives d'affectation qui nous ont été présentées jusqu'à ce jour, étant précisé que la situation financière de la Ville ne nous autorise pas à charger encore davantage nos budgets de fonctionnement et d'investissement.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite no 04-805.

Neuchâtel, le 12 avril 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

3. Envoi de l'invitation du Service des forêts au vernissage de l'exposition placée sous le thème de « Diversité – Les multiples

Séance de lundi 8 mai 2006

visages de nos forêts », qui s'est déroulé le 28 avril 2006, au péristyle de l'Hôtel de Ville.

4. Envoi du rapport du comité de direction au conseil intercommunal du syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral, sur la gestion et les comptes de l'exercice 2005.
5. Dépôt sur les pupitres du rapport de VIDEO 2000 SA sur la gestion et les comptes de l'exercice 2005 de la société.
6. Invitation de la Chancellerie à participer à la Journée du Conseil général de vendredi 12 mai 2006.
7. Remise de la pétition de Mme Martine Blanc et consorts, à l'intention des Autorités communales, s'opposant à la mise en place de zones bleues à la rue des Parcs. Cette pétition a été transmise aux présidents des groupes représentés au sein du Conseil général.

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

06-011

Rapport d'information du Conseil communal concernant la votation communale du 2 avril 2006 relative à la modification du coefficient fiscal.

06-009

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit relative au programme d'entretien du domaine public et aux aménagements nécessaires à la réalisation de la Maladière ainsi qu'à la mise en service d'une nouvelle ligne de transport publics reliant la piscine, le parking du Nid-du-Crô et la Maladière au centre-ville

06-010

Rapport d'information du Conseil communal concernant l'assainissement des filtres à sable des piscines du Nid-du-Crô.

06-201 – 06-004

Rapports de la Commission financière et du Conseil communal concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2005.

06-008

Rapport du Conseil communal concernant la troisième étape du plan de stationnement.

Autres objets

04-503

Postulat du groupe pepecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues.

05-601

Interpellation de Mme Doris Angst et consorts, relative à une déclaration de Neuchâtel comme « zone hors AGCS ». Réponse écrite du Conseil communal du 2 mai 2005.

Séance de lundi 8 mai 2006

05-501

Postulat du groupe radical, par M. Blaise Péquignot et consorts, intitulé « pour une politique d'entretien responsable du patrimoine immobilier ».

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

05-502

Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts, intitulé : *"Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés"*.

05-402

Proposition des groupes libéral et radical, par M. Pierre Aubert et consorts, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

05-503

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts, intitulé « Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public ».

06-301

Motion du groupe popvertssol, par M. Blaise Horisberger et consorts, concernant la révision des plans d'alignement.

Neuchâtel, le 19 avril 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Antoine Grandjean

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 8 mai 2006

1
06-011

**Rapport d'information du Conseil
communal concernant la votation
communale du 2 avril 2006 relative à la
modification du coefficient fiscal.**

(Du 19 avril 2006)

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que le rapport n'appelle aucun commentaire. Il le soumet au vote du Conseil général qui **en prend acte par 32 voix sans opposition.**

2
06-009

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit relative au programme d'entretien du domaine public et aux aménagements nécessaires à la réalisation de la Maladière ainsi qu'à la mise en service d'une nouvelle ligne de transports publics reliant la piscine, le parking du Nid-du-Crô et la Maladière au centre-ville.

(Du 19 avril 2006)

M. José Caperos, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Le 27 avril 2006, la Commission financière a débattu du rapport 06-009 concernant la demande de crédit relative au programme d'entretien du domaine public et aménagements autour de la Maladière, ainsi que la mise en service de la ligne 11. Dans son introduction, le Conseil communal a expliqué que la Commission financière doit seulement se prononcer sur le projet d'arrêté numéro III, les deux autres projets et les dépenses y attachées ont été acceptées par le Conseil général lors de l'adoption de la planification financière et du plan spécial touchant l'équipement de la Maladière. Le projet III concerne la mise en service de la ligne 11, reliant le parking du Nid-du-Crô au centre-ville, passant par le nouveau complexe de la Maladière. Si la Commission était convaincue de la nécessité de la nouvelle ligne, elle a néanmoins

Séance de lundi 8 mai 2006

demandé au Conseil Communal quelques éclaircissements en posant parmi d'autres les questions suivantes:

- Peut-on arrêter l'exploitation de la ligne 11 le dimanche et jours fériés?
- La contribution des partenaires commerciaux aux charges de la nouvelle ligne, n'est-elle trop faible?
- Si pour certains membres de la Commission la ligne 11 est un doublon de la ligne 1, d'autres pensent, au contraire, que la nouvelle ligne devrait être prolongée jusqu'à Monruz. La Commission a fait d'autres propositions telles que la modification de la cadence ou l'installation d'un tapis roulant, en surface, reliant, un arrêt de la ligne 1 dans l'avenue du 1er Mars à La Maladière.

Une fois écoutées les réponses du Conseil Communal ainsi que l'argumentation en faveur de sa proposition du Conseil communal décrite au rapport 06-009, la Commission a accepté l'arrêté concernant l'exploitation de la ligne 11 par 10 voix et une abstention.

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe UDC a pris connaissance du rapport 06-009 qui a un léger goût de déjà vu. Aussi, notre groupe s'étant déjà largement exprimé sur l'entretien du domaine public, ainsi que sur le dossier relatif aux travaux nécessaires à la réalisation de la Maladière, nous n'y reviendrons pas en détail. Nous accepterons ces arrêtés, moyennant un **amendement** au projet d'arrêté II, ceci en relation avec l'arrêté III. J'y reviendrai.

Concernant le projet de nouvelle ligne de bus entre la Place Pury et le futur éventuel P+R du Nid-du-Crô, plusieurs éléments sont à relever. D'un point de vue politique notre groupe est prompt à défendre les transports publics. Nous sommes toutefois réservés sur l'utilité de cette ligne. Certes, nous pouvons admettre que le trajet entre la Place Pury et le stade et le centre-commercial seront utilisés. Nous avons déjà beaucoup plus de doutes quant au reste du trajet, soit jusqu'au Nid-du-Crô. Nous rappelons ici que le plan de stationnement III n'a pas encore été accepté et au vu du nombre d'oppositions que ce plan a soulevé nous avons des doutes quant à sa mise en oeuvre et par conséquent à l'utilisation du Nid-du-Crô comme Parc & Rail. Concernant la piscine en elle-même, nous rappelons qu'elle est déjà desservie par un arrêt sur la ligne 1. En outre, la fréquentation de la piscine en hiver ne nécessiterait, dans tous les cas, pas une nouvelle desserte. D'un point de vue financier, nous tenons à rappeler que nous sommes en période

Séance de lundi 8 mai 2006

d'économies et qu'avant de créer de nouvelles prestations, il faut déjà penser à celles qui existent. Or le Conseil Communal fait exactement le contraire. Il continue à proposer à notre Autorité des demandes de crédit pour de nouvelles prestations. Nous ne parlons pas ici de l'entretien du patrimoine existant, mais de nouveaux services. Or, nous sommes toujours dans l'attente de choix politiques clairs de la part de l'Exécutif, au sujet précisément des prestations existantes. A moins que sa réflexion soit la même que certains esprits simplistes qui affirment que, lors de la votation sur le coefficient fiscal, le peuple a dit ce qu'il ne voulait pas, mais pas ce qu'il voulait. Bref, dans ce projet d'arrêté III, notre groupe est d'avis que les coûts engendrés par cette ligne de bus en période d'économie ne sont pas raisonnables. Nous ne voulons pas dépenser cette somme pour ce projet alors qu'il n'amènera aucune amélioration réelle dans le réseau des transports publics.

Nous rappelons en outre que la plupart des arrêts de bus desservis par cette nouvelle ligne, jusqu'à la Maladière, le sont déjà par la ligne 1. En outre, pour les futurs usagers du centre commercial, les arrêts de bus situés devant l'Hôpital Pourtalès, ou celui du CPLN, feront parfaitement l'affaire. La ligne 1 étant très fréquentée, il nous semblerait plus judicieux que le Conseil communal fasse pression sur les TN pour qu'une augmentation de la cadence soit envisagée plutôt que la création de cette ligne. De plus, les engagements pris par le Conseil communal envers notamment l'ATE n'engagent justement que le Conseil communal et non pas notre Autorité. Nous rappelons, en outre, qu'il est toujours plus facile de ne pas créer une nouvelle prestation que de renoncer à une déjà créée. Nous voulons ici rappeler l'exemple de Marin où un grand centre commercial a financé lui-même sa ligne de bus. Le secteur public ne doit pas toujours se substituer au privé. En outre, au vu de ce qui précède, nous proposons de diminuer de 220'000 francs le montant prévu pour l'aménagement de la Maladière, sachant que cette somme est prévue pour aménager les futurs arrêts de cette nouvelle ligne de bus. Voici le texte de l'**amendement** à l'article premier du projet d'arrêté no II : **"Un montant de 1'250'000 francs est accordé au Conseil communal pour les travaux nécessaires à la réalisation de La Maladière, conformément au plan spécial et au contrat d'équipement de La Maladière.**

M. Jean-Pierre Baer, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste acceptera le premier projet d'arrêté, étant parfois interrogateur quant au bien-fondé de certaines dépenses qui n'ont pas toujours été comprises. On sait que l'on pouvait aller consulter les

Séance de lundi 8 mai 2006

dossiers pour mieux comprendre les choses, mais nous l'accepterons. Pour le projet no II, je reviens sur mes déclarations de la dernière fois. Il y a un certain nombre d'éléments. Le premier est qu'il nous semble que les membres du Conseil général ne sont pas vraiment associés aux réflexions qui ont été faites et qu'il ne suffit pas d'indiquer, en page 19 du rapport, que les commissions ont déjà été consultées en 2003. En 2003, on ne savait même pas où seraient les murs à l'intérieur de la Maladière, où seraient les sorties. Nous n'avons aucune idée de rien et nous avons accepté bien volontiers de soutenir le Conseil communal dans ce projet mais on ne peut pas tenir compte de ces séances pour notre information actuelle. Il nous semble donc qu'il y a un déficit d'information dans ce projet. Les choses aboutissent et nous espérons qu'elles aboutiront bien, mais nous avons quelques inquiétudes. Je pense aux salles de gymnastique qui ne sont pas forcément louées au tarif que nous souhaiterions et à différents éléments sur lesquels je ne reviendrai pas en détail. Toujours est-il que notre groupe pense qu'il est nécessaire de redéfinir quel est le rôle d'un Conseiller général dans cet hémicycle, de savoir à quoi nous pouvons servir et nous déposerons une motion prochainement pour revisiter le rôle des commissions à disposition ou en renforcement au travail du Conseil communal.

Deuxième élément sur cet arrêté no II, il s'agit de l'aménagement de 500'000 francs pour le rond-point entre l'Eglise rouge et le garage du Premier-Mars. Je rappelle que le groupe socialiste a déposé une motion, le 7 février 2005, sur l'aménagement des pistes pour les deux-roues et que, dans ce rond-point, je suis allé visiter le lieu une nouvelle fois ces jours, on a simplement supprimé les pistes cyclables qui y aboutissaient. Cela évite de devoir les traiter, mais toujours est-il que cela va à l'encontre de ce que nous avons demandé, à savoir que dans chaque projet on tienne compte des problèmes de déplacement des piétons, des deux-roues et lorsque deux parcs pour les deux-roues se situent au Lycée Denis-de-Rougemont, un au nord de la route et l'autre au sud, il ne suffit pas de supprimer la piste cyclable pour supprimer le problème, comme le disait M. Guyot il y a quelques temps avec le budget... Je propose, par rapport à cet aménagement, pour ne pas allonger, que le Conseil communal réfléchisse à la possibilité, pour les cyclistes qui viennent du Fbg de l'Hôpital, de partir en direction de Saint-Blaise, de s'associer au flux des piétons pour traverser cette rue de Pierre-à-Mazel et leur permettre de se diriger vers la destination et pas de planter trois cerbères à côté du passage pour piétons pour siffler tous les vélos et deux-roues qui y passeront.

Séance de lundi 8 mai 2006

Quant à l'arrêté III, j'aurais voulu voir le titre suivant : création d'un réseau cohérent de déplacement en ville de Neuchâtel, par le prolongement du Littorail en direction de l'est. Cette mesure, combattue par un amendement du groupe udc, est une phase transitoire. Elle l'est financièrement car ce n'est pas à la Ville de financer le Fun'ambule, la ligne 10, la 11 et de se substituer aux TN qui ne font pas leur travail, avec la ligne 1 qui devrait être mieux desservie. Elle est transitoire car notre objectif est d'avoir un réseau repensé, redéfini en fonction du RUN qui va se mettre en place, de l'agglomération qui se dessine et il est nécessaire que l'entrée sud du Fun'ambule devienne l'entrée sud de la gare, que les transports publics convergent à cet endroit, qu'il y ait une plate-forme d'échange entre le transport urbain et interurbain, que le Littorail qui amènerait tout le flux de voyageurs de l'ouest de la ville s'arrête à cet endroit et prolonge son chemin en direction de l'est et fasse le même travail dans l'autre sens, récoltant ainsi les passagers qui se rendent également au centre commercial de la Maladière et dans les endroits environnants.

Si je signale cet élément avec importance, c'est qu'en page 19 du rapport on dit que les commissions ont déjà été consultées en 2003. Il ne me semble pas que le chemin a fait un centimètre d'avance depuis lors et c'est aussi pour cette raison que nous déposerons ultérieurement une **motion** pour que cette entrée du Fun'ambule soit véritablement une plaque tournante qui s'inscrit dans un réseau des transports publics, comme nous l'avions demandé il y a quelques temps avec le groupe popvertssol, un réseau matriciel, des liaisons verticales, horizontales, rapides. Le Fun'ambule est l'une de ces liaisons verticales. Je dois aussi soulever l'aspect financier puisque le Conseil communal propose de prolonger cette ligne de bus jusqu'à la piscine, alors que pour 130'000 francs, on se prive de liaison gare-cimetière, à l'ouest de la ville, car nous l'assumons nous-même, Ville de Neuchâtel et que les TN ne le prennent pas en charge. Nous assumons le Fun'ambule, etc. Il me semble que c'est un peu cher payé. Le groupe socialiste l'acceptera en étant convaincu que le Conseil communal empoignera ce problème du prolongement du Littorail, que les dessins que nous voyons à l'entrée et qui montrent où passera ce moyen de transport en zone protégée. Nous voterons aussi les arrêtés puisqu'il est démontré que le passage de ce tram permet de traverser les ronds-points en création. Quelques interrogations donc, ce ne sont pas que des louanges. Nous sommes contents de voir que les transports publics se développent, mais cela ne doit pas être au détriment des piétons ou des cyclistes et nous déposerons prochainement des motions pour compléter tout cela.

Séance de lundi 8 mai 2006

M. François Konrad, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol a pris connaissance avec intérêt du rapport qui nous est proposé ce soir. Nous avons apprécié le souci de rendre plus clair les thématiques, même s'il nous a semblé que les informations avaient été quelque peu réduites. Nous commencerons par la partie traitant du programme d'entretien du domaine public. Dans ce cas, il nous a manqué une analyse financière étayant l'argument consistant à dire que cela coûtera plus cher demain. Le Conseil communal peut-il nous en dire plus à ce propos? La figure se trouvant en page 4 du rapport nous a laissé un peu perplexe dans la mesure où il n'est pas indiqué une valeur de temps. Il n'y a, par ailleurs, pas d'indication sur ce que coûtent les différents revêtements du tapis routier et si, dans certains cas, une couverture superficielle pourrait suffire.

Même si nous sommes convaincus qu'un entretien régulier du domaine public est nécessaire, nous ne trouvons pas, dans le rapport, les éléments permettant de justifier le crédit de 3'500'000 francs demandés ce soir, et cela malgré la liste qui nous a été remise, liste établie en date du 3 mai, que nous avons reçue aujourd'hui, où il est indiqué toute une série d'interventions qui devraient coûter jusqu'à 5,8 millions de francs, qui sont baissés à 3,5. Le Conseil communal pourrait-il nous dire aussi, par rapport à cette liste, à quoi servirait précisément le montant de 3,5 millions par rapport à ce qui avait été convenu sur la liste en question? Il nous est donc difficile d'accepter le crédit tel quel et à défaut d'informations plus détaillées qui justifient le montant qui nous est soumis ce soir, nous envisageons de déposer un **amendement** réduisant de 20% le crédit demandé, soit une réduction de 700'000 francs.

A propos des coûts investis dans l'entretien du domaine public, nous profitons du sujet abordé ce soir pour dire que nous serons attentifs, le moment venu, à ce qu'il soit proposé des solutions simples qui tiennent compte de la situation financière de la Ville. Concernant l'aménagement de la Maladière, nous aimerions poser préalablement une question sur les installations lumineuses. Le Conseil communal peut nous dire si, dans ce cas, les recommandations fédérales ayant trait à la pollution lumineuse sont respectées? Nous déplorons toujours l'absence de piste cyclable dans le projet qui nous est soumis. La juste diminution de la vitesse ne saura suffire. Nous prions le Conseil communal d'y remédier et de prendre en considération sérieusement la mobilité douce. Concernant la création de la ligne 11, nous tenons à remercier le Conseil

Séance de lundi 8 mai 2006

communal d'avoir, contre l'avis de l'Etat, décidé de desservir les piscines du Nid-du-Crêt en mettant l'accent sur l'importance de favoriser la desserte de ce parking d'échange, ce qui est totalement en cohérence avec la 3ème étape du plan de stationnement. Nous émettons toutefois un doute sur la pertinence d'offrir une telle desserte également le dimanche. Nous n'en voyons pas une justification suffisante et toujours dans un même souci de maîtriser les dépenses nous déposerons un second **amendement** à l'article 1 du projet III, en précisant que cette ligne sera opérationnelle du lundi au samedi.

Nous aimerions, à ce propos entendre le Conseil communal sur le montant des charges de fonctionnement pour un jour, soit le dimanche et sur l'économie que cela représenterait. Le Conseil communal peut-il nous dire si le montant de 50 '000 francs indiqué au titre de la part des partenaires commerciaux, concerne le montant que le magasin COOP prendra à sa charge? Il nous paraîtrait judicieux de prendre l'avis des usagers avant le terme de trois ans, en particulier en ce qui concernerait un éventuel développement de la ligne jusqu'au quartier de Monruz. Pour terminer, nous désirons savoir pourquoi il n'a pas été décidé de supprimer les arrêts de Université et Hôpital, au profit de la création d'un seul arrêt situé entre les deux. Ce choix ne devrait pas affecter les usagers et représenterait une amélioration de la vitesse commerciale.

M. Daniel Domjan, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Les groupes radical et libéral réitèrent la position qu'ils avaient lors de la présentation du premier rapport. Nous avons des réserves quant au Crêt-Taconnet, qui ne se trouve pas dans ce dernier rapport. Nous n'allongerons donc pas sur ces deux premiers arrêtés que nous accepterons. Mais nous tenons à insister sur deux points. Le premier, c'est l'état des routes où il est important de ne pas se couper le nez pour se faire plus vilain dans quelques années. En effet, le revêtement des routes est important et il suffit de voir l'hiver rigoureux que nous avons eu et l'état de certaines routes du territoire communal. Il serait donc tout à fait inadéquat, voire inconscient, de ne pas entretenir ce réseau routier qui est un moyen aussi bien aux piétons, aux vélos et aux transports publics, de permettre à nos habitants d'aller d'un lieu à l'autre du territoire. Deuxième point, il est important de finaliser les travaux dans le quartier de la Maladière si nous voulons rester crédibles. En effet, quand notre Conseil a accepté à l'unanimité le projet de construction du complexe de la Maladière, nous connaissions les incidences sur l'aménagement routier dans ce quartier. Il nous appartient donc maintenant de donner les moyens au Conseil communal d'assumer nos

Séance de lundi 8 mai 2006

décisions passées. Quant au giratoire, les groupes libéral et radical prennent acte des motivations conduisant à cet aménagement particulier. Nous partons de l'idée que son coût a été défini au plus économique et qu'il ne comporte aucun élément luxueux ou inutile.

Quant au projet de l'aménagement d'une ligne de bus desservant le centre-ville, la Place Pury, la Maladière, le P&R du Nid-du-Crô et la piscine, il a retenu toute l'attention de nos deux groupes. Nous vous informons d'entrée que nous sommes favorables à ce projet, mais nous avons quelques remarques et questions. Nous remarquons, que le Conseil communal a étudié plusieurs solutions pour la réalisation de cette ligne. Dans son rapport, il nous convainc que la solution proposée est la plus adaptée aussi bien aux besoins qu'à nos finances. Cette ligne va en effet desservir un quartier de notre cité très sollicité, qui le sera d'autant plus avec la réalisation du complexe de la Maladière, tant par son aspect commercial que sportif. Il est donc tout à fait cohérent de mettre en place cette desserte de transports publics, comme d'ailleurs déjà annoncée dans le projet voté en 2004 et qui était nécessaire d'aborder cette ligne de bus pour lever certaines oppositions. Nous relevons également que la prolongation jusqu'à la piscine uniquement se justifie par la nécessité de relier cette partie de notre cité à son centre, non seulement en raison de la piscine, mais aussi du P&R situé au Nid-du-Crô.

Nous nous interrogeons sur la participation de l'Etat au financement de cette ligne. Nous le trouvons quelque peu léger, compte tenu de la politique que le Canton défend pour le développement de telles solutions de parcs d'échanges. Il serait tout même important qu'il encourage aussi en se montrant plus volontaire dans l'aide financière de ces projets d'intérêt intercommunal. Pouvons nous savoir si leur participation est conforme à la loi, ou souffre-t-elle déjà d'un plan d'économie? Dans le même ordre d'idée, nous demandons sur quelles bases la participation du centre commercial à la création de cette ligne a été définie. Nous aimerions savoir pourquoi ne faire l'acquisition que d'un bus à gaz au lieu des deux nécessaires pour cette ligne, bien que nous relevions l'impulsion que le Conseil communal a donné pour aller dans le sens de tels moyens de transports. Mais peut-il au moins nous garantir, d'user de toute son influence dans le cadre des TN pour les inciter à continuer l'effort, et d'au moins munir le prochain bus de filtres à particules? Pourrions nous savoir si les bus prévus sur cette ligne seront surbaissés afin d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite? Il nous paraît indispensable qu'ils le soient au vu des sites desservis. Nous attendons les réponses du Conseil communal et accepterons les 3 arrêtés. Quant à

Séance de lundi 8 mai 2006

l'amendement popvertssol, nous trouvons quelque peu étonnant que des personnes qui défendent l'écologie proposent simplement que les personnes qui vont pour les loisirs peuvent utiliser leur véhicule le dimanche, mais que le reste de la semaine, ils doivent utiliser les transports publics. Allons jusqu'au bout du raisonnement, une ligne est là quand on en a besoin, aussi lorsque l'on se rend à la piscine.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics et des sports, déclare :

- Le rapport de ce soir est important, dans la mesure où il permettra à notre Ville de terminer les travaux pour lesquels elle s'est engagée au travers du plan spécial et du rapport voté par votre Autorité en 2003. Il permettra aussi, si vous l'acceptez, de réaliser un minimum de travaux d'entretien sur le domaine public et construit. Je vous remercie de l'accueil que vous faites à ce rapport, mais il convient de rappeler quelques éléments.

Tout d'abord l'intervention sur le domaine construit et naturel est un minimum que nous vous proposons. Les premiers chiffres qui figuraient à la planification des investissements étaient bien supérieurs à ceux que nous vous proposons aujourd'hui et nous l'annonçons clairement, il s'agira de devoir faire un certain rattrapage ces prochaines années. Nous ne pouvons donc pas prétendre qu'aujourd'hui nous sommes bons sur ce chapitre. Limiter davantage encore les moyens financiers c'est augmenter la taille de la bombe à retardement que constitue cette situation que nous espérons transitoire. Ce rapport permettra aussi à votre Autorité de donner son feu vert à l'application concrète des engagements pris lors de la décision de réaliser La Maladière.

Nous n'en sommes plus aux intentions, nous en sommes à l'action. Il s'agit de la dernière ligne droite avant l'ouverture du complexe à la population. Les bases légales sont claires, elles s'appellent plan spécial, étude d'impact, décision de votre Autorité en 2003 concernant La Maladière. Dans la réalité cela signifie la concrétisation finale du fameux partenariat public-privé que nous avons avec les investisseurs. Nous vous demandons donc d'accepter la réalisation du contrat d'équipement puisqu'il s'agit de cela, dont les aspects les plus visibles seront l'aménagement du pourtour du complexe, la modification des trois carrefours, dont un est pris en charge par la Ville de Neuchâtel et la nouvelle ligne de bus, Place Pury, piscine du Nid-du-Crô qui dessert le P&R et bien sûr la piscine et La Maladière. Nous profitons de l'occasion pour vous informer que le chantier se déroule toujours à satisfaction et

Séance de lundi 8 mai 2006

que le complexe sera ouvert, selon toute vraisemblance, en octobre, et le stade remis à la Ville en février ou mars 2007.

J'aimerais rappeler que vous avez la possibilité de vous informer aussi dans nos locaux. Vous êtes les bienvenus aux Travaux publics. Un groupe l'a fait, je l'en remercie, c'est le groupe popvertssol qui est passé. Il y a tout simplement quelques règles à respecter. Vous me téléphonez, vous définissez vos besoins, ensuite nous convenons d'un rendez-vous et nous vous mettons les collaborateurs compétents à disposition. Je profite d'annoncer que, vraisemblablement cet automne, à la rentrée, nous organiserons une visite dans le terrain pour que vous puissiez vous rendre compte concrètement ce que signifie le manque d'entretien lorsque je vous en parle ici.

Le groupe popvertssol entend déposer un amendement afin de réduire le crédit demandé de 20 %, soit 700'000 francs de moins. Permettez-moi de dire que je ne pense pas que cela soit tout à fait raisonnable. Il nous faudrait, aujourd'hui, pour faire face aux chaussées qui sont en très mauvais état, un montant de 15 millions de francs. Nous en proposons 3,5. Vous avez raison, vous l'avez dit tout à l'heure, lorsque l'on additionne la liste et que l'on prend en compte toutes les estimations, nous arrivons à 5,8 millions. C'est une planification qui va jusqu'en 2010 et nous avons bien l'intention de pouvoir faire un minimum dans cette enveloppe de 3,5 millions. Si nous baissons encore, la situation deviendra franchement ingérable. Vous avez vu que nous avons tenté de synthétiser ce que vous souhaitez, c'est-à-dire une démonstration scientifique, et vous faites allusion notamment à la figure 1 du rapport. Vous nous dites qu'il n'y a pas de délai de temps. C'est normal, vous ne pouvez pas avoir un délai de temps dans la mesure où la dégradation des chaussées se fait en fonction du temps, mais surtout en fonction de son utilisation. Vous ne pouvez donc pas appliquer un modèle à l'ensemble des routes du patrimoine communal.

Vous le savez, au-delà de la démonstration, nous avons la chance, en ville, de disposer de la compétence de nos ingénieurs, de nos collaborateurs techniques et de leur expérience. A cela s'ajoutent également les différents contacts que nous avons avec la population qui n'est pas tout à fait tendre lorsqu'elle se trouve en face d'une chaussée en mauvais état.

Vous avez passé en revue chaque objet, vous savez que nous ne bluffons pas. Vous savez aussi que la durée de vie d'une chaussée est fonction de sa qualité et de sa fréquentation et aussi que les contraintes

Séance de lundi 8 mai 2006

en milieu urbain sont beaucoup plus importantes qu'à la campagne, d'autant plus qu'en milieu urbain, sous le bitume, vous avez presque toujours des canalisations, des fils électriques, des conduites qui assurent le bon déroulement des activités. Le Conseil communal combat donc bien évidemment l'amendement.

Vous avez soulevé la question de la pollution lumineuse. C'est une réalité dont nous avons tenu compte, quand bien même certaines bases légales, notamment de la Confédération, existent depuis 2005, c'est-à-dire après l'adoption et le début des travaux en 2003. Il faut encore s'entendre sur la notion de pollution lumineuse. Ce qui gêne aujourd'hui de manière claire, ce sont les conséquences d'un éclairage inadapté sur l'habitat des animaux et de l'homme, le gaspillage énergétique que cela peut engendrer. Nous n'allons donc pas installer des projecteurs monumentaux destinés à éclairer La Maladière, comme cela se fait au Pilate et nous n'allons pas non plus installer des "Sky-beamer" puisque ces engins sont aussi l'objet de prescriptions fédérales très strictes. Nous nous sommes posé la question des besoins et cela nous a conduit à raisonner à deux niveaux, d'une part l'éclairage routier qui répond à la tradition. Il y a des normes de sécurité à respecter. Nous aurons des luminaires de type directionnel, de façon à limiter la pollution lumineuse et ils seront dotés d'un système de réduction de puissance pour les heures creuses, soit entre minuit et 5 heures du matin.

Deuxième niveau de réflexion, l'éclairage des trottoirs et le pourtour du stade. L'éclairage de ces zones a deux fonctions. Eclairer les cheminements piétonniers afin de garantir la sécurité et le confort des piétons, et participer à l'embellissement du site par une architecture de luminaires attrayante dans un même souci d'économie d'énergie. Cela signifie qu'au-delà de 23 heures, nous déclencherons aussi ce type d'éclairage. Et puis l'éclairage architectural du bâtiment ne sera pas de type monumental. Nous croyons ainsi avoir respecté les normes fédérales en la matière et limitons cette pollution lumineuse.

A propos de la ligne de bus, je répète qu'elle fait partie du plan spécial. Ce n'est pas pour rien car elle fait partie intégrante de la gestion du trafic de ce secteur appelé à accueillir une nouvelle activité importante qui s'ajoute à celle déjà importante de l'hôpital Pourtalès et son millier de collaborateurs, des écoles, du Gymnase, du CPLN et aussi à celle des salles de gymnastique de la Riveraine. Cette ligne de bus vient en doublon de la ligne no 1, vous avez raison, mais il faut savoir que la ligne 1 est aujourd'hui totalement surchargée. C'est donc une nécessité de renforcer les transports publics sur ce secteur. Cette ligne a un potentiel

Séance de lundi 8 mai 2006

important, d'une part, avec les 180'000 entrées que nous enregistrons aux piscines du Nid-du-Crô. D'autre part, elle passe au P&R du Nid-du-Crô. Plan de stationnement III ou non, la question n'est pas là. Il y a des places de parc et nous aurons les pendulaires qui stationnent là et qui disposeront de cette ligne que je vous propose d'accepter. Elle a aussi une fonction de bonne desserte de la ville, en tant que telle, et de bon fonctionnement du quartier et elle dispose d'un marché qui nous rend optimiste pour sa rentabilité future.

Vous avez aussi posé la question de savoir comment la définition de la participation du centre COOP a été décidée par rapport au financement de la ligne. Cette décision a été prise sur le principe, il y a quelques temps, et COOP a décidé de verser un montant de 50'000 francs par année pour financer cette ligne qui est une ligne urbaine et qui dessert autre chose que La Maladière. N'oublions pas que 50'000 francs doivent aussi s'inscrire dans un tout et ce tout concerne tous les investissements des privés qui s'élèvent à 200 millions de francs.

La participation de l'Etat, vous avez raison, devrait être supérieure. Pour des raisons d'économie, il a décidé de financer l'équivalent du tronçon s'arrêtant à La Maladière, c'est ce que vous trouvez dans le rapport, à hauteur de 192'000 francs. C'est en contradiction avec les déclarations du Conseil d'Etat qui dit qu'il faut faire la promotion du P&R, qu'il faut régler les problèmes d'agglomération, qu'il faut favoriser l'échange modal des pendulaires. Nous aurions pour le moins souhaité que le financement puisse s'étendre jusqu'au parking du Nid-du-Crô.

La question du dimanche a suscité, semble-t-il le dépôt d'un amendement. On peut raisonner en se disant que c'est une économie. Si on ne circule pas le dimanche, les coûts seront inférieurs. Mais, est-ce vraiment une économie? Conformément à la loi sur les transports publics, nous sommes dans une phase test de trois ans. Durant cette phase test, nous aurons la chance de pouvoir, et c'est évolutif, sonder la population et la clientèle pour connaître l'usage qu'elles font de cette ligne. Durant ces trois ans, nous allons évaluer l'offre et nous allons pouvoir dire si cette ligne fonctionne ou non le dimanche. Mais la retirer aujourd'hui nous donne zéro chance de pouvoir nous prononcer sur sa nécessité. Dans trois ans, lorsqu'elle aura fait ses preuves, et vous verrez qu'elle les fera, elle passe dans le pot commun et est financée par l'ensemble des partenaires. Nous n'allons donc pas la financer ad aeternam en fonction des chiffres que vous avez dans ce rapport. Donnez-nous les moyens d'évaluer la performance de cette ligne le dimanche également. Enfin, elle a une particularité le dimanche pour la

Séance de lundi 8 mai 2006

piscine, c'est qu'elle fait du porte à porte, ce qui n'est pas le cas de la ligne 1. Nous le voyons aujourd'hui cette ligne n'arrive pas à desservir correctement la piscine, mais là elle fera du porte à porte cette ligne 11. Son offre est constante, car elle existe toute la semaine. Bien entendu, le dimanche la cadence doit être adaptée aux besoins de la piscine et à l'horaire de la piscine et nous sommes probablement, en Suisse romande, la seule piscine qui ne soit pas desservie par une ligne de bus directe. Quelques chiffres encore : nous avons en été une fréquentation journalière maximum de 3'498 personnes, en moyenne 1839 personnes. En hiver, nous avons une fréquentation journalière maximum de 876 et en moyenne 486 personnes. Vous avez donc un potentiel. Laissez-nous l'exploiter, tirer les bons enseignements et répondre également à la volonté politique de développer les transports publics en milieu urbain. Je ne vous cache pas que je suis un peu surpris de constater qu'un tel amendement puisse émaner des bancs popvertssol, mais je comprends le raisonnement de l'économie.

Les TN disposent de 26 moteurs diesels. A la fin 2005, en circulation, vous aviez un véhicule en norme Euro 1. Il ne peut pas être équipé de filtre puisque les entreprises et les fabricants ne proposent pas de filtre pour ce type de véhicule ancien. En Euro 2, vous avez huit véhicules qui circulent et l'entreprise MAN ne propose pas de filtres. En Euro 3, vous avez 17 véhicules et l'entreprise MAN propose des filtres pour un coût de 28'000 à 40'000 francs le filtre et en fonction de l'année de construction du véhicule. Les TN équiperont le véhicule diesel qui desservira la ligne 11 avec la norme Euro 4, qui arrive sur le marché cet automne et avec un filtre diesel.

Pour les handicapés, comme il s'agit d'autobus, ils sont à plancher bas et pour les utilisateurs, vous verrez que, sur ce type de ligne, vous avez un accès avec rampe amovible et qu'il se fera par la porte no 2.

Quant à la mobilité douce, elle a été étudiée au travers du plan spécial et de l'étude d'impact. Cela ne s'est pas décidé sur un coin de table. Les commission ad hoc ont été consultées. Vous avez raison, c'était en 2003 que "feue" la Commission de la circulation a été consultée. Quant à celle de la mobilité, je l'ai consultée il y a quelques semaines, au mois d'avril, pour avoir un avis sur ces questions. Mais qui dit étude d'impact, dit plan spécial, dit mise à l'enquête, acceptation, tout un processus légal et démocratique qui conduit aux décisions qui sont celles que nous appliquons aujourd'hui. Mais cela ne veut pas dire que le monde s'arrête de tourner. Nous allons mettre en place le plan spécial tel qu'il a été décidé et, ensuite, nous avons d'autres dossiers dans les cuisines du

Séance de lundi 8 mai 2006

Conseil communal, et je pense notamment au plan de mobilité douce. Ce plan ne va pas se concentrer sur tel ou tel secteur de la ville, mais va englober l'ensemble. C'est à ce moment que nous pourrions nous poser la question, de manière globale, de savoir par où passent les vélos dans ce quartier. Une chose que vous ne devez pas oublier c'est qu'aujourd'hui l'accès au futur centre commercial de la Maladière, le plus aisé et tout aussi direct, se fait par le sud. Il n'y a pas de contradiction à adopter ce que le Conseil communal vous propose. C'est basé sur le plan spécial, mais cela ne préjuge pas et ne crée pas de servitude par rapport au futur plan de mobilité que nous allons vous présenter.

Dernière chose, la question du double arrêt. J'aimerais rappeler qu'un arrêt doit répondre à des besoins. En l'occurrence ces deux arrêts répondent à des besoins. Vous l'avez soulevé, il y a la proximité de l'axe nord-sud desservi par le Fun'ambule, et nous devons nous y arrêter pour permettre à la clientèle d'emprunter ce moyen de transport et vous avez la clientèle de l'Université, des lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougement, ainsi que l'hôpital de la Providence qui doit aussi être desservi. Si nous devons envisager la suppression d'un arrêt, n'oubliez pas que cela coûte aussi quelque chose. Notre proposition reste celle de desservir ces deux arrêts et les autres, de voir concrètement dans l'application, dès le mois d'octobre, comment se comporte l'ensemble du quartier en termes de circulation, que ce soient véhicules individuels, transports publics ou mobilité douce et, ensuite de prendre un certain nombre de décisions complémentaires qui s'inscriront dans le cadre du plan de la mobilité.

Pour ce qui concerne les amendements, le Conseil communal les combat et je vous rends attentif à celui qui provient des bancs de l'udc, de supprimer 220'000 francs. Ce montant nous permet de construire un certain nombre d'abris sur la ligne. Cela ne nous semble donc pas judicieux de couper dans un crédit d'infrastructure qui permet justement de desservir la ligne de bus.

Mme Maria Angela Guyot ajoute :

- Le groupe udc a bien entendu les explications du Conseil communal. Il a néanmoins quelques interrogations, notamment concernant le fameux potentiel des 180'000 entrées annuelles au Nid-du-Crô. Lorsque l'on sait que les besoins de mobilité douce et l'accord entre le trafic routier et les transports publics sont basés pour répondre à un besoin de fluidité du trafic, le groupe udc se demande si ces 3'498 personnes en été et 876 en hiver sont des personnes qui fréquentent les piscines aux heures de

Séance de lundi 8 mai 2006

pointe qui nécessitent un règlement du trafic plus important? La réponse, nous l'attendons toujours. En ce qui concerne le centre COOP, c'est bien beau que la COOP mette 50'000 francs de participation pour l'arrêt du bus, mais, vu l'ampleur du centre commercial, je doute que les personnes, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement, aillent faire toutes leurs commissions avec les transports publics, dès lors que l'on voit mal comment elles pourraient charger leurs cageots de bouteilles, notamment. Enfin, vous avez parlé de phase test de trois ans. C'est vrai, il faut quelquefois passer par une phase test pour prouver et on espère que les preuves seront bonnes. Mais, si elles ne le sont pas, allons-nous devoir nous attendre aux mêmes réactions que les promesses qui ont été faites pour Expo.02 et attendre 5 ou 6 ans jusqu'à ce que la situation soit remise en état? Nous posons la question. Enfin, et ce n'est pas des moindres, nous avons le curieux sentiment que cette ligne de bus, qui veut être à tout prix la réponse à un besoin, est surtout un ingrédient supplémentaire dans la recette que nous concocte le Conseil communal pour nous faire passer la douloureuse pilule du plan de stationnement.

Mme Raymonde Wicky relève :

- Suite aux explications du Conseil communal nous avons quelques questions supplémentaires. Il nous a été dit que la ligne no 1 était actuellement totalement surchargée. Nous pensons que la ligne 1 est totalement surchargée à certains moments de la journée, du côté de 8 heures, midi, 13, 16 heures et 18 heures éventuellement. Nous serons très très attentifs au suivi de ce dossier. Nous entendons être informés avant trois ans de ce qui se passera et comment les choses évolueront. Les pendulaires du Nid-du-Crô, à notre avis, et peut-être le Conseil communal a fait une étude détaillée qui lui permettra de répondre, sont avant tout des personnes qui travaillent dans la région du Nid-du-Crô, donc des gens qui, s'ils travaillent dans un rayon de 500 mètres, ne sont pas forcément susceptibles d'utiliser le bus. Peut-on nous dire si une étude détaillée quant à l'utilisation actuelle de ce parking a été faite? Partant, nous entendons que, dans les premières analyses qui seront faites de l'utilisation du parking en question, les départs et destinations des pendulaires soient très finement étudiés afin qu'une remédiation puisse avoir lieu aussitôt que possible, si remédiation nécessaire il y a. Nous sommes aussi un peu surpris d'entendre le Conseil communal nous dire que, finalement, ce n'est pas une économie que de supprimer cette ligne le dimanche. Nous rappellerons juste que la suppression de la ligne qui va au cimetière le samedi et le dimanche l'a été pour des raisons d'économies. Je crois qu'il y avait aussi là un certain respect à avoir par rapport aux usagers potentiels, notamment ceux qui vont au

Séance de lundi 8 mai 2006

cimetière le samedi et le dimanche. Je m'étonne des raccourcis que fait le Conseil communal. En résumé, nous tenons à ce qu'une information très suivie soit faite par rapport à ce dossier car nous considérons que nous partons un peu sur un pari, que ce n'est pas la meilleure des périodes, financièrement parlant, de le lancer et qu'il faudrait rectifier le tir aussi vite que possible si les attentes de notre Autorité ne sont pas réalisées par les fréquentations notamment des bus.

M. Blaise Horisberger déclare :

- J'aimerais revenir sur la partie générale du rapport et m'associer aux doutes et questionnements de M. Baer concernant le rôle de notre Autorité. En effet, il y a un mois nous avons reçu le même rapport. Il était même un peu plus long. J'ai comparé, il y avait plus d'explications dans le rapport précédent que dans celui-ci, concernant l'entretien général des espaces publics. Là, je crois que nous pourrions nous référer au procès-verbal de notre dernière séance, mais, en tous cas le groupe popvertssol, avait demandé des explications chiffrées, détaillées pour être convaincu du bien-fondé des montants demandés pour l'entretien du domaine public. Nous n'avons strictement rien obtenu, zéro, pas un chiffre de plus. A quoi servons-nous s'il ne s'agit que de croire ou de ne pas croire le Directeur de travaux publics, comme on croit ou non le curé ou le pasteur le dimanche?

Il me semble que nous sommes ici pour pouvoir analyser un rapport, sur la base de chiffres, de faits, d'analyses et que ces chiffres, ces faits et ces analyses, ce n'est pas aux membres de ce parlement, faut-il le rappeler, miliciens, à aller les chercher dans les bureaux de l'ingénieur communal. Nous sommes tous en charge d'une famille, ayant une activité professionnelle à plein temps. Nous n'avons pas le temps de nous déplacer au bon vouloir des services administratifs de la Ville pour aller chercher les informations dont nous aurions éventuellement besoin. Cela d'autant moins quand ces informations sont mises sur le papier cinq jours avant la deuxième séance de notre Conseil lors de laquelle ce rapport est traité. Le document concernant les différents projets d'entretien date du 3 mai 2006. Etais-ce bien judicieux de mettre la date en fin de document, je me le demande? Au moins le doute aurait persisté sans cela. Mais, là, je dois humblement considérer que l'on se moque de nous. Et s'il y a une raison pour mettre la pression sur le montant du crédit demandé, en l'amendant par une réduction de 20 %, c'est, ne serait-ce que celle-là, que maintenant et dorénavant le Conseil communal considère le Conseil général comme une chambre sérieuse, qui souhaite pouvoir mener ses réflexions de façon sérieuse et fondée et

Séance de lundi 8 mai 2006

de pouvoir prendre des décisions fondées également afin que l'on ne puisse pas lui reprocher, trois semaines plus tard ou deux ans plus tard. Une fois que nous aurons dit oui, nous l'aurons fait et le jour où il y a une catastrophe ou des dépenses inutiles, ce sera le Conseil général qui aura dit oui. Ne serait-ce que pour cette raison-là, le groupe popvertssol déposera son amendement de réduction de 20 % du crédit demandé. Peut-être que cela servira de leçon au Conseil communal.

Il y a une deuxième raison : dans la liste qui nous a été remise, qui présente une série de projets pour un montant de 5,8 millions de francs, nous ne savons pas lesquels sont concernés par la demande de crédit de 3,5 millions. Même cette liste ne peut pas nous servir de base pour évaluer le bien-fondé de cette demande de crédit puisqu'il y a un flou de 2,3 millions de francs, sans parler du fait que ce document aurait dû constituer un élément dans le rapport qui nous a été soumis et que, si nous voulions des renseignements détaillés, nous aurions dû aller au-delà de ce document. Nous n'avons donc toujours pas les éléments qui nous permettent de prendre une décision fondée sur cette demande de crédit de 3,5 millions, sinon le fait qu'effectivement elle est bien inférieure à ce que, en théorie, il faudrait pour l'entretien des routes de la ville, qui reste là aussi une question de credo, en tous cas en ce qui nous concerne, non-spécialistes en matière de génie civil. Voilà deux raisons pour lesquelles nous maintiendrons et déposerons cet amendement et peut-être serons-nous suivis par une majorité agnostique du Conseil général.

En ce qui concerne la ligne 11 et la question du dimanche, si le groupe popvertssol est un ardent défenseur des transports en commun et de la mobilité douce, il n'en est néanmoins pas un défenseur aveugle. Il essaie, là aussi, de défendre et de développer les transports en commun d'une manière sensée. Notre analyse de la situation du dimanche, par rapport à l'accès au Nid-du-Crô est de constater que la ligne 1 passe à proximité, s'arrête au bout d'une passerelle qui se situe à 5 minutes à pied de l'entrée de la piscine et que si on va à la piscine le dimanche, on peut marcher 5 minutes, ce d'autant plus que le dimanche la ligne 1 n'est pas surchargée. Améliorons donc la rentabilité de cette ligne 1 le dimanche en encourageant la population qui se rend à la piscine à l'utiliser, mais sans pour autant créer une nouvelle ligne qui va diviser entre 2, qui va prendre de la clientèle à la ligne 1, donc qui va diminuer encore la rentabilité de la ligne 1 le dimanche. Néanmoins, le Directeur des travaux publics a amené un élément qui nous paraît légitime à considérer qui est celui de l'évaluation de la rentabilité de cette ligne 1 le dimanche. Evidemment que si nous décidons de ne pas avoir de ligne

Séance de lundi 8 mai 2006

11 le dimanche, ce sera difficile d'en évaluer la rentabilité. Alors que faire? On pourrait imaginer d'admettre que cette ligne fonctionne le dimanche pendant une année, en se disant qu'on aura eu le temps de faire de la publicité et que nous aurons pu tester sa rentabilité le dimanche et le Conseil communal pourra, à ce moment, prendre une décision en relative connaissance de cause, en disant qu'au bout d'une année cette ligne est ou non rentable, prend de la clientèle à la ligne 1 ou non. Nous sommes donc partagés, nous aimerions entendre le Conseil communal et savoir s'il pourrait envisager de limiter le fonctionnement de cette ligne 11 le dimanche pendant une année, jusqu'à une évaluation et après qu'il prenne une décision en fonction du résultat de cette évaluation. Ainsi elle existerait au moins pour la suite, pour le passage dans le pot commun.

En ce qui concerne les pistes cyclables, le Directeur des travaux publics nous dit que l'accès à la Maladière se fait par le sud. Il me semble que les pistes cyclables ne servent pas uniquement à se rendre à la Maladière. Il me semble qu'il y a d'autres quartiers qui existent à Neuchâtel que le centre de la Maladière et qu'on s'y rend à vélo et que, en particulier, des gens utilisent leur vélo pour aller de Marin ou Saint-Blaise jusqu'à la place Pury ou au contraire du Nid-du-Crô jusqu'à Auvernier ou Serrières et qui passent par-là. A ma connaissance, la voie la plus directe est la rue de Pierre-à-Mazel et la rue du Premier-Mars et non les rues qui se situent au sud du complexe de la Maladière. C'est bien pour les touristes, mais nous espérons que l'usage des deux-roues à Neuchâtel gagne de plus en plus aussi des utilisateurs fonctionnels pour se rendre à leur travail, faire leurs courses et pas seulement pour ceux qui font de la randonnée cycliste le dimanche et qui, effectivement, préfèrent passer par le bord du lac car c'est plus joli, même si c'est un peu plus long.

Nous aimerions entendre le Conseil communal concernant la possibilité de limiter dans le temps la mise en œuvre de la ligne 11 le dimanche et nous déposerons notre amendement d'une réduction de 20 % par rapport à la demande de crédit no II.

M. Daniel Domjan intervient :

- Les groupes libéral et radical s'opposeront à tout amendement, mais comme tout le monde donne des conseils au Conseil communal, je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas le faire. Je donnerai donc aussi un conseil au Conseil communal sur la façon dont il doit gérer les routes, les travaux publics et les transports. Je suis étonné de voir que la gauche

Séance de lundi 8 mai 2006

qui, sur le plan communal et cantonal, demande toujours de développer les transports en commun, le transport modal, soit celle qui tire à boulets rouges sur le projet. Je prends note que les mêmes personnes développent aussi que le Canton soit plus généreux ainsi nous aurons moins d'argent à mettre et nous pourrions développer les transports publics tels qu'ils sont demandés par le Canton. Une question aussi pour les routes. C'est bien joli de dire que l'on veut un détail de ce que l'on fait. Je pense tout simplement que vu l'apport financier du départ de 15 millions, arriver à 3 millions, que tous les départements fassent autant d'économies et nous reviendrons sur le sujet. Je donne un conseil au Conseil communal : si vous mettez des bus surbaissés, n'oubliez pas qu'il faut surélever les trottoirs car à certains endroits, on ne peut pas accéder avec des fauteuils roulants. Vous le savez certainement déjà, mais je ne voulais pas être en retard sur les autres groupes et je donne aussi mon conseil.

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Je dirai au représentant du groupe popvertssol que la façon dont il perçoit le travail des Travaux publics est très clairement une marque de défiance. C'est difficile à accepter dans la mesure où, jusqu'à présent, et cela continuera ainsi, nous avons toujours présenté des budgets et nous avons toujours tenu nos budgets et respecté notre parole. Nous vous invitons à venir chez nous. C'est pour pouvoir nouer le dialogue, répondre à toutes les questions qui ne seraient pas dans un rapport. Aujourd'hui, vous nous le reprochez. Je vous remercie des leçons que vous nous donnez et je combats les 20 % de réduction du crédit car cela veut dire que la prochaine fois, je viens avec 20 % de plus. Cela ne rime à rien!

Piste cyclables? La réponse la plus sage que je puisse vous donner c'est d'attendre le plan de mobilité douce pour régler, encore mieux que ce n'est le cas aujourd'hui, la question des cyclistes sur cet axe. Il y avait également une question importante sur le fait de savoir ce que nous ferions si cela ne marche pas. Nous allons faire des analyses et nous allons vous informer. C'est précisément parce que la loi cantonale prévoit trois ans de test que nous faisons un test et que nous allons faire une évaluation. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui qu'au bout de 12 mois nous arrêterons la prestation. Peut-être que nous l'arrêterons au bout de 6 mois. Peut-être que c'est la ligne 1 que nous allons adapter à la ligne 11 et pas l'inverse. Aujourd'hui, je vous demande simplement de nous laisser faire le test, tel que nous vous le proposons, sur une durée maximale de trois ans et nous allons rapporter au fur et à mesure de

Séance de lundi 8 mai 2006

l'évolution de cette phase pilote. Dans trois ans, si nous constatons que cela ne marche pas, nous fermerons la ligne. C'est dans ce sens que la loi cantonale est rédigée, dans la lettre et dans l'esprit.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose au Conseil général de passer au vote des objets proposés. Il déclare :

- Pour le projet no I, nous sommes en présence d'un amendement oral du groupe popvertssol, que je vous prierai de bien vouloir chiffrer pour qu'il n'y ait pas de malentendu sur les 20 %.

M. Blaise Horisberger déclare :

- Le groupe popvertssol propose d'amender l'article premier du projet d'arrêté I de la manière suivante : "**remplacer le montant de 3,5 millions de francs par un montant de 2,8 millions de francs**".

Le président soumet cet amendement au vote du Conseil général qui le **refuse par 23 voix contre 9**. Quant au projet d'arrêté no I non amendé, il est **adopté par 35 voix sans opposition**. Le projet d'arrêté No III, est voté avant le no II en raison de l'amendement udc à propos des infrastructures de la ligne de bus. Ce projet No III est amendé par le groupe popvertssol.

M. Blaise Horisberger déclare alors :

- Le groupe popvertssol retire cet amendement.

Dès lors, le président soumet ce projet d'arrêté No III non amendé au vote de l'assemblée qui **l'adopte par 32 voix contre 4**.

Le président soumet enfin l'amendement du groupe udc au projet d'arrêté no II qui précise à l'article premier : "**un montant de 1'250'000 francs**" au lieu des 1'470'000 francs proposés dans la version originale. Le Conseil général **refuse cet amendement par 31 voix contre 4**. Enfin l'arrêté no II non amendé est **adopté par 35 voix sans opposition**.

Séance de lundi 8 mai 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0

Arrêté
concernant le programme d'entretien
sur le domaine public 2006 - 2009
(Du 8 mai 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 3'500'000 francs est accordé au Conseil communal pour le programme d'entretien sur le domaine public 2006 - 2009.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Il sera pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 8 mai 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 8 mai 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0

Arrêté
concernant les travaux nécessaires à la réalisation
de la Maladière, conformément au plan spécial et au contrat
d'équipement de la Maladière
(Du 8 mai 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 1'470'000 francs est accordé au Conseil communal pour les travaux nécessaires à la réalisation de la Maladière, conformément au plan spécial et au contrat d'équipement de la Maladière.

Art. 2.- Un montant de 500'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du carrefour 1^{er} Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel et ses alentours, conformément au plan spécial de la Maladière.

Art. 3.- Ces investissements feront l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Il sera pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 8 mai 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 8 mai 2006

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 32 voix contre 4

Arrêté
concernant l'exploitation de la nouvelle ligne de transports publics reliant la piscine, le parking du Nid-du-Crô et la Maladière au centre-ville
(Du 8 mai 2006)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à mandater la Compagnie des Transports publics du Littoral neuchâtelois (TN) pour l'exploitation, pendant trois ans, d'une nouvelle ligne de transports publics reliant la piscine, le parking du Nid-du-Crô et la Maladière au centre-ville.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à couvrir l'excédent de charges de cette nouvelle ligne, estimé à 744'000 francs.

Art. 3.- Le financement de l'excédent de charges sera assuré pour partie par le Fonds pour l'accessibilité, le solde étant imputé aux comptes de la Section des transports.

Art. 4.- Après la période d'essai de trois ans, le financement de cette nouvelle ligne sera reconsidéré.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 8 mai 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 8 mai 2006

3
06-010

**Rapport d'information du Conseil
communal au Conseil général concernant
l'assainissement des filtres à sable des
piscines du Nid-du-Crô**

(Du 19 avril 2006)

Séance de lundi 8 mai 2006

M. José Caperos, porte-parole de la Commission financière, déclare :

- Le 27 avril, la Commission financière a également pris connaissance du rapport. Tout d'abord, le Conseil communal a fait une brève description du système de filtrage. Il a expliqué l'origine des fuites d'eau ainsi que la décision d'engager un crédit en application de l'article 154 du Règlement général de la Commune afin d'ouvrir à temps les bassins pour la saison estivale. Un membre de la Commission a fait remarquer que le rapport indique que les travaux ont débuté le 20 mars. Comme la commission s'était réunie plusieurs fois au mois de mars, le commissaire demande pourquoi la commission n'avait pas été informée par le Conseil communal des dépenses liées aux travaux dans la piscine avant le 27 avril. Il pense que l'esprit de l'article 154 a été transgressé par le Conseil communal. Ce dernier explique que, malheureusement, le Conseil communal n'a pas pu informer la commission plus rapidement. Pour terminer, la commission, à l'unanimité prend acte du rapport.

M. Bernard Junod intervient :

- Le groupe popvertssol prendra acte du rapport, mais aimerait poser deux questions. La première concerne le taux d'amortissement du crédit. L'expérience a montré que les joints des filtres à sable doivent être remplacés après une quinzaine d'années. Nous nous demandons pourquoi il était prévu d'amortir le coût de ce remplacement sur une durée de 20 ans? A notre connaissance, il existe une technique de purification de l'eau qui a été développée au CSEM et qui est en phase productive maintenant. Elle a en outre l'avantage de supprimer le recours au chlore et elle s'applique en particulier aux piscines. A-t-on envisagé la possibilité de recourir à cette technique dans le cadre de ce chantier ou à plus long terme lorsqu'il s'agira de nouveaux travaux d'entretien des filtres?

M. Pascal Sandoz, Directeur des sports, déclare :

- Concernant le taux d'amortissement, la durée de vie d'un filtre ne devrait pas être de 15 ans, mais beaucoup plus longue. Lorsque nous rédigeons un rapport à votre intention, nous prenons toujours contact avec le Service des communes qui nous donne le taux d'amortissement qu'il faut appliquer à tel ou tel objet. Voilà la raison pour laquelle vous avez le taux d'amortissement que nous vous proposons. Nous avons assez peu de marge de manœuvre pour définir un taux d'amortissement.

Séance de lundi 8 mai 2006

A propos de cette nouvelle méthode d'épuration, il faut savoir qu'elle n'a pas grand chose à voir avec le système de filtration de l'eau tel que nous vous le proposons et surtout rien à voir avec un filtre à sable puisque ce nouveau système permet de désinfecter l'eau par électrolyse, notamment avec des électrodes en diamants. Cela pourrait, à terme, faire en sorte que nous n'ayons plus besoin de chlore gazeux. Dans un filtre à sable, à part de l'eau et du sable, vous n'avez rien d'autre. Ce système est actuellement en cours d'homologation dans les services de la Confédération. Elle est en phase d'essai dans plusieurs piscines privées et à l'heure actuelle il est trop tôt pour dire si ce système est applicable à une dimension telle que celle des piscines du Nid-du-Crô. Mais votre question tombe à point car elle me permet de dire que mes services, le 11 mai, rencontreront la maison qui commercialise ce système. Ce sera l'occasion de poser des questions afin de savoir ce que nous pourrions utiliser dans une piscine de la dimension de la nôtre.

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, constate que la parole n'est plus demandée. Il demande au Conseil général de prendre acte du rapport d'information. Le Législatif **avalise cette proposition par 31 voix sans opposition.**

Séance de lundi 8 mai 2006

4

06-201 – 06-004

Rapport de la Commission financière 06-201 concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2005

(Du 28 mars 2006)

Rapport du Conseil communal 06-004 concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2005

(Voir tiré à part du 15 février 2006)

Séance de lundi 8 mai 2006

M. José Caperos, porte-parole de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 14, 23 et 28 mars 2006 pour examiner le rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes de l'exercice 2005. Parallèlement, les cinq sous-commissions ont procédé aux analyses et aux contrôles qui leur incombent dans les différents dicastères.

La Commission financière constate que les comptes de l'exercice 2005 bouclent avec un excédent de charges de 1,6%, soit 7'055'645 francs. Ce déficit inférieur à celui des deux années précédentes, confirme les projections annuelles établies en juin et septembre 2005. Ces dernières ont permis au Conseil communal de prendre des mesures, à la fin de l'été déjà, pour réduire les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Durant l'année 2005 est entrée en vigueur la 2ème étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Cela a eu des conséquences négatives importantes et non maîtrisables sur les finances de la Ville. Si le déficit de 2005 est inférieur à celui des deux années précédentes, cela s'explique par la rigueur et la vigilance de l'administration dans les dépenses. Néanmoins, il existe encore certains éléments peu maîtrisables :

- Les dépenses sociales, fortement liées à la conjoncture économique;
- Une population fragile, plus de retraités et de chômeurs que la moyenne cantonale;
- Coûts d'agglomération non reconnus;
- Peu d'emprise sur le développement du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes.

Comme les années précédentes, l'action concertée entre le Conseil communal et la Commission financière, ainsi que l'établissement des projections financières intermédiaires, a montré leur efficacité. Les investissements nets réalisés sont inférieurs de plus de 5,4 millions de francs par rapport au budget 2004. La capacité d'autofinancement est de 6% inférieure à celle budgétée et l'insuffisance de financement est également améliorée par rapport au budget de plus de 4,5 millions de francs.

Les taux d'intérêts à long terme se sont maintenus, ainsi le service de la dette a pu être contenu. Dès que les emprunts pour la réalisation du

Séance de lundi 8 mai 2006

nouvel hôpital de Pourtalès auront été transférés à l'Etablissement hospitalier multisite, la dette de la commune sera réduite d'un tiers et l'image financière de la Ville nettement améliorée. Le service de la dette lié à un niveau des taux d'intérêts relativement bas est raisonnable. Par contre la fortune est quasiment épuisée. Ceci est particulièrement délicat. La Ville ne dispose plus de marge de manœuvre.

Dans un registre plus politique indiquons qu'un membre de la commission a estimé que le déficit structurel de la Ville est de l'ordre de quelques millions. Il a souhaité que la commission et le Conseil communal cherchent des solutions pour palier cette situation. Un autre membre de la commission, pas du bord politique que vous imaginez, ne comprenait pas que malgré la diminution de l'effectif du personnel, les charges liées à ce poste avaient augmenté. Il a appris, non sans étonnement, que le personnel de la Ville avait une progression salariale variant entre 2,5% et 0,5 % en fonction des années de service, en plus de la compensation liée à la progression de l'indice de prix à la consommation. Ces augmentations sont conformes à l'arrêté fixant la rémunération du personnel communal et expliquent l'augmentation des charges du personnel malgré la diminution d'effectifs. D'autres membres de la commission ont indiqué que la situation financière pénible que connaît la Ville était plutôt liée à l'abaissement fiscal de 5 points effectué entre 2002 et 2003.

La Commission financière remercie le Conseil communal, les Chefs de service et le personnel communal pour le travail, l'effort et l'engagement fournis dans une année où, malgré une situation économique en amélioration, la situation sociale ainsi que la situation financière des collectivités publiques sont restées difficiles. Les rapports des sous-commissions ont été adoptés à l'unanimité. Le rapport de la Commission financière relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2005 a été accepté par 11 membres, une opposition et une abstention. Le projet d'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2005 a été accepté par 11 commissaires et deux oppositions. En conclusion, La Commission financière vous recommande d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2005, ainsi que l'arrêté y relatif.

M. Marc-André Bugnon, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Pour commencer, le groupe UDC, tient à remercier le personnel communal d'avoir contribué, en partie, à la diminution du déficit 2005 par la réduction linéaire de 2% opérée sur les salaires, ainsi que les mesures

Séance de lundi 8 mai 2006

de non-remplacement de collaborateurs démissionnaires durant 6 mois. Nos remerciements vont aussi aux nombreuses entreprises et aux contribuables qui permettent à notre ville de poursuivre ses tâches et son développement. Un merci tout particulier à la classe moyenne qui supporte avec courage les diverses et incessantes augmentations, impôts, caisse maladie, taxes diverses dont bientôt la nouvelle de stationnement et qui peine à comprendre, en partie à cause des effets de seuil, pourquoi, avec un salaire identique, ils ont moins d'argent à la fin du mois qu'une personne qui émarge à l'assistance publique. Les mal lotis de la République ne sont pas toujours ceux que l'on croit. Il serait bon de s'en souvenir lors d'une future éventuelle augmentation d'impôt en 2007. Pour les personnes intéressées, j'ai un article d'un journal hebdomadaire qui explique les effets pervers de ces mécanismes pourtant bien connus du chef du Département cantonal des finances!

Concernant les comptes, notre groupe ne peut accepter un dépassement final de l'excédent de charges de 30.72%, en comparaison du budget, notamment en raison du fait que, dans le même laps de temps, les recettes ont progressé, elles, de 4 millions! Lorsque vous demandez un devis pour faire réparer votre voiture ou rénover votre appartement, vous pouvez accepter à la rigueur un surplus de 10%, mais en aucun cas de 30.72%. Nous demandons encore plus de rigueur dans l'établissement des budgets.

Nous sommes aussi passablement surpris d'apprendre, par la Commission cantonale de gestion et des finances que la Ville n'appliquerait pas, pour ses bâtiments scolaires, dans ce cas le lycée Jean-Piaget, le taux d'amortissement prévu par la loi! Suite à une lettre explicative du Conseil communal de Neuchâtel, on y apprend maintenant, je cite : "Tout récemment le Conseil d'Etat nous a fait part de sa décision de renoncer, au moins provisoirement, à l'achat de nos bâtiments scolaires pour choisir la voie de la location". Avec le peu d'informations à notre disposition, nous ne pouvons trancher qui a tort ou raison, mais nous viennent soudainement à l'esprit certaines conclusions de la Commission financière du style "la dette de la commune sera réduite et l'image de la Ville nettement améliorée !". Nous en prenons gentiment le chemin inverse, puisque nous ne pourrions pas réduire proportionnellement la dette. Et comme nos recettes fiscales diminuent, suite au désenchevêtrement des tâches, nous ne voyons pas comment notre rating va évoluer favorablement! Pour ce cas-là, nous pouvons déjà tirer deux conclusions : au niveau de l'image, seule notre ville est perdante, car on ne parle, dans le rapport cantonal, d'aucune autre ville, et, après avoir découvert le manque d'entretien des bâtiments, voici

Séance de lundi 8 mai 2006

venu le manque d'amortissement! Le groupe udc se demande à quelle autre surprise il doit s'attendre.

Dans le même ordre d'idée, même si cela ne concerne pas les comptes 2005, nous sommes consternés d'apprendre, par le biais du Conseil d'Etat, que la ville de Neuchâtel n'a pas tenu compte des effets correctifs de la péréquation financière sur les personnes morales pour le budget 2006! Il nous manque maintenant 1,5 million de francs pour l'année en cours! Nous aurons le loisir de reparler de ce problème en temps utile. En parcourant les différents chapitres des comptes, le groupe udc constate un problème récurant : dès qu'un service ou un secteur est rentable ou bénéficiaire, les mesures d'économie deviennent un sujet tabou. Ici et là, nous constatons bien de petites recherches aux gaspillages, de façon homéopathique ou cosmétique, mais rien de vraiment structurel, en comparaison avec d'autres services! Le jour où ces secteurs rentables deviennent déficitaires, on en imputera la faute à la mauvaise conjoncture ou aux recettes sous évaluées! L'économie est en constante mutation pour faire face aux défis de demain. L'administration doit attendre une dette colossale et un déficit qui a mangé toute notre fortune avant de commencer les réformes! Qu'a fait la Ville pendant les 10 années de vaches grasses?

Il est aussi navrant de constater que nos musées, qui jouissent pour certains d'une aura internationale, ont des recettes « taxes d'entrées » qui ne représentent que 3 à 4% de l'ensemble des charges! Nous avons beaucoup de peine à comprendre comment se justifie que la Police locale a un nombre aussi élevé d'officiers, en comparaison avec la Gendarmerie. On nous parle de la restructuration des services sociaux avec la création d'un échelon hiérarchique supplémentaire : un chef de plus, en somme! Le groupe udc se demande "toujours et encore" où sont les économies!

Au niveau des Affaires culturelles, après avoir lu l'interminable liste des subventions, nous constatons qu'en ces temps difficiles il faudrait songer à cesser de subventionner à tout va un certain nombre d'artistes sans talent qui présentent des oeuvres sans public! Je ne souhaite même plus m'exprimer sur la Case à Chocs, puits sans fond, malgré la rénovation de certains secteurs qui étaient sensé donner un coup de fouet à la structure. Nous nous posons aussi beaucoup de questions sur la sur-dotation en personnel de la Section de l'urbanisme, en comparaison avec d'autres villes de Suisse romande. La Chaux de Fonds fait le même travail avec beaucoup moins de moyens et Neuchâtel se rapproche dangereusement des effectifs d'une ville comme Lausanne. Concernant

Séance de lundi 8 mai 2006

la reprise de la crèche la Barbouille, nous soulignons, encore une fois, que nous dénonçons cette manière de faire qui est anti-démocratique! Combien de cadavres dorment encore dans des placards?

Pour terminer encore deux petits points :

- Nous remarquons, comme par hasard, que notre commune n'entretient plus nos fontaines et monuments, 667.70 au lieu de 25'000 francs! Fâcheuse habitude qui risque de faire perdre, à Guillaume Farel, sa bible!
- Et Il nous semble que les factures de téléphone ont tendance à prendre l'ascenseur dans certains services!

Nous réalisons que les temps sont difficiles, mais les économies sont encore insuffisantes. Que se soit la Confédération ou le Canton, qui a basculé à gauche, tous sont à préconiser des réductions d'effectifs d'au moins 10%! Nous en sommes encore bien loin. Vous comprendrez dès lors, qu'au vu de ce qui précède, soit l'explosion du déficit de 30.72%, le problème d'amortissement des bâtiments scolaires et, indirectement, de la péréquation financière, le groupe udc ne peut, sur la forme comme sur le fond, accepter les comptes 2005.

M. Blaise Horisberger, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Lorsque j'ai préparé mon intervention de ce soir, j'ai eu la curiosité de me plonger dans le procès-verbal de l'an dernier pour relire la même intervention, faite dans les mêmes circonstances. C'était la même intervention. Je pouvais reprendre, à quelques chiffres ou approximations près. Une votation populaire plus tard, l'essentiel de mon intervention de l'année passée. Je me suis posé la question de savoir à quoi sert ce débat d'entrée en matière? Où nous mène-t-il, sinon à passer quelques minutes d'écoute attentive de nos coreligionnaires? Ce débat et les idées générales qui y sont proférées sont-elles retenues par quelqu'un? Par exemple par le Conseil communal et en tire-t-il quelques idées ou non? Je ne sais pas et il ne me semble pas vraiment. Il m'est donc venu à l'idée de vous faire une proposition ce soir, c'est, en remplacement de mon intervention et durant 30 secondes de mon temps de parole, je vous invite à méditer sur les possibilités d'être plus efficaces au niveau du débat d'entrée en matière, de faire plus de propositions constructives plutôt que de démagogie et, au bout de ces 30 secondes, je me permettrai de faire quelques propositions sur ce qui nous attend...

Séance de lundi 8 mai 2006

Comme promis, M. Blaise Horisberger observe alors une trentaine de secondes de silence....

Il reprend :

- J'espère que vous avez fait bon usage des ces secondes et je vais conclure. Puisque, suite à la récente votation populaire et suite à des décisions précédentes de notre Conseil, regrettables a posteriori, il va s'agir de prendre des mesures d'économie drastiques et j'aurais quelques vœux à exprimer qui, je l'espère, ne finiront pas lamentablement dans les tréfonds d'un procès-verbal ignoré pour le reste de siècles à venir.

Premièrement, il nous paraît essentiel que, lorsque le Conseil communal étudiera les mesures d'économies qu'il entend proposer au Conseil général, dans un avenir proche pour tenter d'améliorer les finances de la Ville, nous souhaiterions que le Conseil communal essaie d'utiliser une grille d'évaluation. Plusieurs ont été développées ces dernières années et mises en œuvre par plusieurs villes et cantons de Suisse. Il faut une grille d'évaluation des impacts, économiques, sociaux et environnementaux des mesures qu'il souhaite nous proposer, de façon que ces mesures soient réellement intégrées dans la politique générale de la Ville et que ce ne soient pas que des mesures sectorielles qui tendent à externaliser les coûts et les faire supporter par d'autres, mais que ce soient des mesures qui servent réellement à minimiser l'impact, le poids, les charges économiques à un certain niveau. Il nous paraît, entre autres, qu'il serait préférable d'étudier les possibilités d'économies sur les "Biens, services et marchandises, en particulier pour les produits qui viennent, sinon de l'extérieur de Suisse, mais peut-être même de l'extérieur du Canton ou de la Commune, de façon à ce que les économies effectuées par la Ville pénalisent aussi peu que possible l'économie communale et, cela étant, l'économie cantonale. Il nous paraît, en particulier, que faire des économies sur le dos de l'emploi et des travailleurs est une fausse bonne mesure, dans la mesure où elle se répercute forcément par des baisses de rentrées fiscales et par de nouvelles personnes qui se présentent à l'aide sociale et à la caisse de chômage et que ces soi-disant économies réalisées par la Ville se matérialisent par des augmentations de coûts ailleurs.

Enfin, en ce qui concerne une mesure peut-être concrète, à propos de la masse salariale des employés de la Ville, il nous semble que, dans le cadre d'une politique budgétaire saine, il devrait être possible de considérer un indice du coût de la vie connu au moment où la fixation de

Séance de lundi 8 mai 2006

cette masse salariale est décidée par le Conseil communal pour le budget de l'année à venir et non pas un indice du coût de la vie encore inconnu au moment où la décision est prise, ce qui amène à des variations que vient de regretter le porte-parole du groupe udc.

Mme Patricia de Pury, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le fait de se pencher sur les comptes a toujours quelque chose d'un peu solennel. Examiner les comptes, c'est faire le bilan. C'est prendre le temps de s'arrêter, de reculer pour mieux regarder ce qui s'est passé. C'est le temps où l'on aimerait pouvoir constater que les efforts consentis portent leurs fruits. Mais les comptes de la Ville affichent, pour la troisième année consécutive, un résultat négatif. Les comptes 2005 de la Ville bouclent sur un excédent du compte de fonctionnement de 7'055'645 francs. Oh, ce n'est pas une surprise! Nous savions, au moment de l'établissement du budget 2005, que cet exercice verrait l'absorption du reste de la fortune de la Ville. Nous savions que le 2e volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes péjorerait largement nos comptes. Nous savions, et le Conseil communal savait, qu'il serait extrêmement difficile de manœuvrer dans un contexte où il nous appartient d'assumer nombre de charges sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise.

Sachant cela, le Conseil communal avait pris, avant l'été, des mesures pour réduire, une fois encore, les coûts de fonctionnement et les investissements. D'importantes mesures d'économies ont été prises, le délai de carence a été appliqué avec rigueur. Entre les comptes 2003 et les comptes 2005, nous observons la diminution de 57,77 postes de travail au sein de l'administration communale. Seule une extrême rigueur a permis une telle diminution. Nous relevons que le nombre d'emplois temporaires augmente, en particulier en raison de besoins saisonniers des Services Industriels. Nous souhaitons connaître le pourcentage de ces emplois temporaires par section au sein de l'administration communale et nous nous réjouissons de constater que la Ville ne participe pas à la précarisation du marché du travail.

En 2005, les investissements sont inférieurs de 5,4 millions de francs par rapport au budget. En 2004, ils étaient inférieurs de 22 millions à ce qui avait été prévu. En 2003, ils étaient de 10 millions inférieurs. Ici encore, la rigueur a été de mise, et depuis plusieurs années. Certains travaux d'entretien lourds du patrimoine ont été reportés, mais il importe de relever que la maîtrise des finances n'entraînera pas de carences d'entretien qui coûteraient plus cher sur le long terme. Les charges ont

Séance de lundi 8 mai 2006

été gérées avec rigueur, les investissements réduits au strict essentiel, et les comptes sont toujours d'un rouge vif, alors quid? A fin 2005, le taux de chômage en ville de Neuchâtel atteignait 5,6%, alors que le taux de demandeurs d'emplois était supérieur à 8%. Pour mémoire, le taux de chômage était de 6% en 2003, de 5,5% à fin 2004.

La gestion rigoureuse du Conseil communal n'a pas d'impact sur une économie qui n'offre plus suffisamment d'emplois. La reprise économique, qu'on nous annonce depuis longtemps, semble se manifester modestement, si l'on en croit l'évolution observée au niveau du rendement de l'impôt des personnes morales, mais les recettes fiscales sur les personnes physiques n'ont pas atteint, comme en 2004, comme en 2003, les objectifs espérés. Rappelons que la diminution des recettes fiscales par rapport aux comptes 2002 est de plus de 10 millions de francs, et ceci en raison de l'allègement de la fiscalité des personnes physiques, en raison également du recul du produit de l'impôt des personnes morales, en raison enfin des effets indésirables de la bascule d'impôts liée au désenchevêtrement des tâches. Nous avons entendu tout à l'heure quelques propos sur les effets de seuil. Pour information, avant de paraître dans un hebdomadaire romand bien connu, ces chiffres ont été publiés dans le "Point", le journal du parti socialiste. Nous en tenons des exemplaires à votre disposition. Au surplus, nous savons désormais que les années de crise ont modifié la structure de population de notre ville, qui abrite une population fragilisée, constituée bien plus qu'autrefois de retraités, de chômeurs et de familles monoparentales, toutes catégories de population dont les besoins en prestations sont importants, alors que leur capacité contributive est faible. La moyenne des impôts versés par habitant en ville de Neuchâtel est plus basse que la moyenne cantonale.

Comme si la situation n'était pas suffisamment complexe, les conséquences sociales des mauvaises années se font aujourd'hui pleinement sentir. Notre participation à l'Aide sociale s'est élevée en 2005 à 6,5 millions de francs, soit une augmentation de 35%. Le quart des nouveaux dossiers d'aide sociale sont ouverts concernant des jeunes de moins de 25 ans. Ces chiffres nous confortent dans la certitude qu'il est de la plus haute importance de poursuivre et développer les mesures prises en vue de l'insertion des jeunes de 15 à 25 ans, à l'exemple du semestre de motivation. Ici également, la gestion rigoureuse du Conseil communal n'a aucune prise. Pas plus que sur les 1,2 million de francs qui nous a été facturé par l'Etat au titre de solde de la participation 2004 aux charges des établissements spécialisés pour enfants, adolescents et adultes handicapés.

Séance de lundi 8 mai 2006

Assurément, pour la troisième année consécutive, les comptes de la Ville bouclent par des chiffres rouges vif, mais nous considérons que le Conseil communal a réussi, compte tenu du contexte général qui est le nôtre, un véritable tour de force en contenant le déficit dans les proportions que nous connaissons. Sans les mesures aussi nombreuses qu'énergiques prises par l'Exécutif, les conséquences auraient été bien plus graves. Face à ce troisième déficit, il importe de relever et de saluer les efforts soutenus que le Conseil communal et l'administration dans son ensemble ont fait pour réduire les charges. La capacité d'autofinancement de l'ensemble des investissements est de près de 30%, couvrant la totalité des investissements du patrimoine administratif. Le service de la dette a été contenu, il est non seulement inférieur au budget, mais aux comptes 2004. La fortune de la Ville est pratiquement épuisée et l'un de nos objectifs majeurs de ces prochaines années sera de travailler à la reconstituer.

Des réformes ont été entreprises, mais d'autres devront l'être encore. Chacun connaît la mauvaise santé des finances cantonales, et les réformes entamées au plan cantonal ne manqueront pas d'avoir des conséquences financières pour notre ville. Au chapitre de ce dont nous avons déjà connaissance, on peut mentionner la décision récente des autorités cantonales de modifier la loi sur la péréquation intercommunale, en excluant le produit de l'impôt des personnes morales dans le calcul de l'indice de charge. Cette décision aura des effets négatifs sur les finances de la Ville, à hauteur d'environ 1 million de francs. Toujours au chapitre des réformes, le groupe socialiste souhaite savoir s'il est exact que la police de la Ville coûte 15% de moins que la police cantonale. Si oui, comment expliquer ce fait? Les salaires sont-ils équivalents, à qualifications égales?

Le Conseil communal a annoncé qu'il avait décidé d'anticiper la projection annuelle des comptes. La première présentation, au lieu de nous être communiquée après l'été, sera avancée et nous sera transmise à fin mai, tenant compte de la situation telle qu'elle sera connue à fin avril. A cette occasion, le Conseil communal fera part ses propositions en matière de réformes et réorganisations. Il serait dès lors important de disposer de toutes les données utiles relatives au fonctionnement et aux coûts comparatifs des polices locale et cantonale, afin d'avoir en main les éléments de réflexion et de décision nécessaires. Dans un autre domaine, l'ampleur de notre patrimoine immobilier devra peut-être être soumis à réflexion également. Afin d'éviter certaines charges, peut-être faudra-t-il envisager de vendre ou

Séance de lundi 8 mai 2006

démolir certains bâtiments. Quelles mesures de réorganisation peuvent être prises? En commission financière, la responsable des finances a annoncé que, pour l'exercice 2006, ce ne sont pas moins de 38 postes qui ont été supprimés, un peu partout dans les différents services de l'administration. Si ces mesures sont assurément profitables à l'état des finances de la Ville, nous imaginons qu'elles ne sont pas prises sans impliquer des difficultés dans le terrain. Nous rappelons ici notre attachement à la qualité des prestations proposées aux citoyennes et citoyens de cette ville, prestations qui assurément ont un impact auprès de la population au moment du choix d'un domicile, bien plus qu'un coefficient fiscal soit disant exorbitant, puisque nous saluons l'arrivée de 500 nouveaux habitants à Neuchâtel ces deux dernières années. De tels éléments doivent nous inciter à développer encore les infrastructures, car elles sont les garantes d'un accroissement de la masse imposable pour les années à venir. N'importe quel chef d'entreprise le sait: il faut savoir investir pour assurer l'avenir.

Sachant que nous sommes au début du processus d'assainissement des finances cantonales dont nous aurons assurément à subir certaines retombées, directes ou indirectes, sachant que la conjoncture économique semble avoir repris un certain dynamisme, mais qu'il faudra attendre au moins deux ans avant que les effets ne s'en fassent sentir au niveau des recettes fiscales de la Ville, il nous appartient de poursuivre dans la voie des efforts, voie sur laquelle nous sommes déjà engagés depuis plus de deux ans. Le groupe socialiste acceptera les comptes 2005 à l'unanimité. Nous continuerons, au travers de la Commission financière, à appuyer le Conseil communal dans sa recherche de solutions. Je terminerai en rappelant que la commission financière a demandé qu'un message de remerciements soit adressé aux collaboratrices et collaborateurs de cette Ville pour saluer les efforts consentis, remerciements que nous réitérons ici.

M. Blaise Péquignot, porte-parole du groupe radical, déclare :

- S'agissant des comptes 2005, nous relèverons que leur particularité réside dans le fait que leur planification avait fait l'objet d'un consensus au sein de la Commission financière. En effet, alors que le Conseil communal proposait un excédent de recettes de 1,6 million de francs, moyennant une augmentation du coefficient fiscal de quatre points, la Commission financière se ralliait à l'unanimité à une proposition dont l'objectif central était d'obtenir un équilibre financier dans lequel la fortune était encore à même de couvrir le déficit budgété. Cette proposition s'articulait autour de trois pôles, à savoir que le Conseil

Séance de lundi 8 mai 2006

communal allait procéder à une réévaluation des immeubles du patrimoine financier en augmentant la fortune d'environ 5 millions, que la hausse fiscale ne serait plus que deux points au lieu de quatre et que l'accent serait mis davantage sur une politique d'emprunts à court terme. En conséquence, le déficit budgété atteindrait plus de 5 millions de francs, montant néanmoins couvert par la fortune nette atteinte par la réévaluation.

L'aggravation du déficit pour l'exercice 2005 provient d'une augmentation des charges de plus de 5,6 millions par rapport au budget, alors que les recettes n'ont été supérieures audit budget que de 4 millions. Ce résultat induit trois constats :

- les charges ont augmenté nonobstant les efforts de compression des dépenses;
- il y a augmentations de recettes, mais elles sont dues essentiellement à des ventes de prestations supérieures aux prévisions;
- la reprise économique a produit des effets positifs sur l'imposition des personnes morales.

Une remarque en plus de ces constats : l'imposition des personnes physiques a été inférieure aux prévisions, ce qui démontre qu'il était juste de ne pas imposer plus lourdement les contribuables puisqu'ils ont donc gagné moins. D'ailleurs, les citoyens contribuables ont clairement fait savoir, le 2 avril dernier, qu'ils n'entendaient pas voir leur facture fiscale augmenter pour équilibrer les comptes de la Ville. Nous prendrons donc acte de ce dépassement budgétaire de 1'658'445 francs par rapport au déficit envisagé de 5'397'200 francs, tout en remerciant le Conseil communal et ses services, ainsi que tout le personnel communal des efforts consentis durant cet exercice 2005.

Comme il le relève dans son communiqué de presse du 13 mars 2006, le Conseil communal qualifie l'exercice 2005 d'année de transition en raison de l'entrée en vigueur de la deuxième étape du désenchevêtrement des tâches entre l'État et les communes en rappelant que cette réforme a eu des conséquences négatives importantes pour les finances de la ville. Cependant, le Conseil communal semble plutôt vouloir agir sur les recettes plutôt que d'engager de véritables réformes structurelles. Il déclare en effet : « les études quant à l'optimisation des ressources à disposition seront poursuivies. Néanmoins, le retour au coefficient fiscal en vigueur en

Séance de lundi 8 mai 2006

2002, différé en 2005, s'impose aujourd'hui afin de maintenir le caractère de centre urbain de la ville ».

La votation du 2 avril dernier a démontré que les citoyens refusaient que les Autorités de la Ville, il faut comprendre par-là tant le Conseil communal que le Conseil général, activent simplement le levier du coefficient fiscal pour adapter les ressources au train de vie souhaité. Ils ont rejeté la solution de facilité qui consiste à simplement aller puiser dans leur porte-monnaie pour équilibrer les comptes de notre commune. L'impôt ne doit pas être le réservoir dans lequel la collectivité publique se croit autorisée à puiser sans limite pour financer n'importe quelle dépense. Il doit au contraire permettre de soutenir les prestations nécessaires et suffisantes du service public. Si l'impôt sert aussi à redistribuer les richesses, il ne doit pas pour autant les galvauder.

L'un des thèmes prioritaires défendu par les radicaux et les libéraux a toujours été de rétablir l'équilibre budgétaire sans augmentation de la pression fiscale en proposant la mise en œuvre d'un programme d'assainissement des finances communales afin d'adapter les dépenses aux moyens financiers disponibles et de réduire les charges de fonctionnement. Pour adopter le budget 2006, la majorité de gauche du Conseil général a dédaigné les solutions raisonnables présentées par la droite, propositions combinant reconstitution de la fortune et mesures structurelles. Or, ce budget n'apportait pas toutes les mesures qui pouvaient garantir un assainissement des finances à long terme. Et contrairement à ce que semblait croire béatement la directrice des finances, l'échec qu'elle-même, le Conseil communal et la gauche ont essuyé lors de la votation du 2 avril n'était certainement pas une marque de confiance puisque la marge de manœuvre que ceux-là mêmes qui ont essuyé cet échec estiment avoir est justement celle que les citoyens ne cautionnent pas.

Eu égard à certaines déclarations de représentants du Conseil communal, on peut craindre que ce dernier n'ait pas vraiment une volonté de pratiquer une réforme en profondeur et à long terme des structures de la commune. Le fait que ce même Conseil souligne l'importance des projections effectuées durant l'exercice pour prendre des mesures, hormis le fait que, s'il n'agissait pas ainsi il se rendrait coupable de gestion fautive, ce fait est certes une bonne chose. Cependant, cela démontre qu'il entend davantage réagir en fonction de l'évolution de la situation plutôt que de vraiment, enfin et une fois aborder de face le problème des charges dans son aspect structurel. Et

Séance de lundi 8 mai 2006

ce ne sont pas les propos entendus lors de la séance de la Commission financière du 27 avril dernier qui vont nous reconforter.

Les traditionalistes sont pessimistes pour l'avenir et optimistes pour le passé, disait Lewis Mumford, critique et écrivain américain. Il faut enfin avoir le courage de sortir du traditionalisme ambiant consistant à jongler avec les mesures et instruments existants. L'étude des comptes de l'année écoulée ne doit en effet pas se satisfaire à elle-même, sinon ce ne serait qu'un exercice vain et relevant de l'autosatisfaction. Pour sortir de l'ornière dans laquelle se trouve la ville, il faut donc maintenant, impérativement et sans préjugé, redéfinir les missions des services de l'administration communale et prendre les mesures structurelles fondamentales qui s'imposent en étant conscient, vox populi dixit, qu'une hausse de la fiscalité n'entre pas en considération. Que l'on se comprenne bien : il ne s'agit pas évidemment de faire des sacrifices rituels pour punir la population de son choix du 2 avril, mais bien d'entrer dans une véritable logique de restructuration. Et seul le Conseil communal, avec l'aide de la Commission financière, peut le faire. Ce n'est pas aux Conseillers généraux de dire: rabotez ici, concentrez là, simplifier par-ci, optimisez par-là. Le Conseil général est là pour donner des missions générales qui se déclinent en termes d'objectifs à atteindre. A l'Exécutif de trouver ensuite, par la consultation et la concertation, les moyens pour les remplir.

C'est pourquoi les groupes radical et libéral déposent ce soir une proposition, au sens de l'article 32 du règlement général, proposition contenant un arrêté rédigé de toutes pièces concernant l'assainissement des finances communales de la ville de Neuchâtel. Le texte en est le suivant :

Arrêté concernant l'assainissement des finances communales de la Ville
de Neuchâtel
(du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête:

Article premier.- En redéfinissant les missions des services de l'administration communale et en prenant des mesures structurelles, le

Séance de lundi 8 mai 2006

Conseil communal présente pour les années 2007 à 2010 un budget consacrant à chaque fois une réduction des charges de fonctionnement de 3% au moins par rapport à l'exercice précédent.

Art. 2.- La réduction des charges prévue à l'article premier sera opérée avant amortissements, attributions aux réserves et à la fortune.

Art. 3.- Les trois quarts de l'excédent de recettes résultant de la réduction des charges ainsi obtenue seront obligatoirement affectés à la fortune.

Art. 4.- Dès l'exercice 2011, un budget présentant une augmentation des charges de fonctionnement supérieure à 3% par rapport à l'exercice précédant ou une augmentation cumulée sur les trois années précédentes supérieure à 5% ne pourra être acceptée que moyennant une décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents du Conseil général.

Art. 5.- Toute modification ou abrogation du présent arrêté ne pourra intervenir que moyennant une décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté."

Nous demandons que cette proposition soit revêtue de la **clause d'urgence** afin qu'elle puisse être traitée et adoptée lors de la prochaine séance du Conseil général du 12 juin 2006.

Mme Amélie Blohm Gueissaz, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- La situation financière de la ville est catastrophique!

- Pour la 3ème année de suite la Ville de Neuchâtel présente un déficit: en 2003 catastrophique avec 11 millions de francs de déficit, 10 millions en 2004, et l'année écoulé se termine avec 7 millions de francs de déficit.
- La fortune nette de la Ville a été accumulée laborieusement jusqu'à 21,5 millions de francs en 2002 est presque épuisée et je ne dois rappeler à personne que la Ville de Neuchâtel se trouvera sous tutelle du Canton si elle continue comme ça! La fortune nette devrait se situer autour de 40 millions de francs.

Séance de lundi 8 mai 2006

- L'autofinancement de notre ville est largement insuffisant. La Ville n'a pas de ressources suffisantes pour financer ses investissements et doit emprunter d'avantage d'argent.
- Autre catastrophe volontiers cachée: La caisse de pensions n'a de loin pas la couverture qu'elle devrait avoir!

Quel ménage privé se permet de fonctionner ainsi? Quelle entreprise gère ses affaires de la sorte? Pourquoi on accorde à une collectivité publique le droit de la mauvaise gestion? Le groupe libéral vous dit ce soir que la situation est grave et la Ville de Neuchâtel ne peut plus se permettre de vivre à ce rythme! Le temps d'étudier, de réfléchir et d'analyser est révolu. Il faut que le Conseil Communal passe à l'acte!

La Ville de Neuchâtel fait des efforts depuis des années mais je me permets de prétendre que le type d'efforts que nous avons faits n'est tout simplement pas suffisant! Nous essayons, en optimisant ce qui existe, de faire des économies. Mais, nous avons mis en place une machine à manger de plus en plus de sous. Ces mesures ne changent rien au déficit structurel. Ainsi nous sommes arrivés à 70'000 francs par jour d'intérêts à payer. Nous devons changer d'approche et commencer à remettre certains acquis en question. Il ne s'agit plus d'analyser comment nous pouvons nous permettre toutes les prestations que nous avons mises en place, afin qu'elles nous coûtent moins cher, mais de choisir lesquels nous voulons garder!

L'approche ne peut plus être celle du maintien de tout à si possible moins de coût, mais le choix de ce qui est véritablement nécessaire de maintenir. 5% du budget disparaissent dans le service de notre dette: 70'000 francs par jour! Nous avons investi, en 2005, deux fois plus que nous avons amorti ! Si nous ne sommes pas capables de nous remettre en question nous-même, les fonctionnaires cantonaux le feront pour nous.

Il faut impérativement reconstituer la fortune nette pour avoir une marge de manoeuvre pour les temps durs. Nous sommes maintenant dans une phase d'économie positive. Ce n'est pas comme dans les années 90, mais c'est une situation meilleure que les 5 dernières années. La situation économique ne va pas s'améliorer beaucoup plus et les taux d'intérêt ne peuvent que monter. Mais il est sûr qu'un jour ou l'autre l'économie ira de nouveau mal et j'espère qu'à ce moment là, la Ville aura assez d'argent pour avoir de la marge de manoeuvre. Dans ce but, les partis de droite avaient proposé en décembre une hausse d'impôt de 1% dont les recettes seraient attribués à la fortune nette. Je regrette

Séance de lundi 8 mai 2006

encore que la majorité de gauche du Conseil général n'a pas voulu de cette proposition.

Depuis plusieurs années le groupe libéral a essayé d'expliquer l'origine structurelle des déficits, presque chroniques, de la Ville. Le parti libéral est convaincu que la Ville de Neuchâtel n'a pas de problème de revenue mais un problème de dépenses. Déjà en 2003 le Conseil Communal s'est engagé dans un processus d'économies dites structurelles et conjoncturelles et nous ne nions pas les efforts qui ont été faits dans quasiment tous les secteurs de l'administration de la ville. Nous ne nions pas non plus le surplus de charges que cela a signifié pour les employés de la Ville! Mais si on regarde les résultats de nos comptes, il faut constater que les mesures prises sont parfaitement insuffisantes. Et est-ce que c'étaient vraiment des économies structurelles, des choix stratégiques sur les prestations qu'une ville comme la nôtre peut offrir ou des coupes linéaires dans les budgets existants? Nous devons passer de la phase des économies sur l'acquis à celui des choix!

La vérité est que le Conseil Communal s'est surtout efforcé de ne rien bouleverser. Il a adopté la voie de la facilité: augmenter les impôts ou patienter et attendre le retour d'une croissance forte. Maintenant nous profitons heureusement de la reprise d'économie. Hélas, les habitants de la Ville de Neuchâtel ont clairement rejeté l'idée d'une augmentation d'impôt.

Le non remplacement des collaborateurs démissionnaires pendant 6 mois est appliqué depuis août 2003. Et le Conseil Communal estime que les départs naturels, et non des licenciements, sont suffisants pour redresser la situation. Est-ce cette décision est justifiable dans des années de crise? En 2005 la Ville a payé 660'000 francs de plus pour le personnel, malgré l'effort de 2% fait par les employés de la Ville. Une fois de plus, nous devons choisir les prestations, nous devons passer de la phase des économies sur l'acquis à celui des choix!

De gros efforts ont certainement été faits dans ce domaine et nous voyons que en 2005 des économies autour de 4.43% ont été réalisés. Je répète ma question : est-ce que c'étaient vraiment des économies structurelles, des choix stratégiques sur les prestations qu'une ville comme la nôtre peut s'offrir ou des coupes linéaires dans les budgets existants? Nous devons passer de la phase des économies sur l'acquis à celui des choix! Je l'ai dit déjà plusieurs fois : 70'000 francs par jour! Ce sont les intérêts passifs pour la dette de 634 millions de francs. Et les intérêts sont en train d'augmenter ! 70'000 francs c'est un salaire annuel

Séance de lundi 8 mai 2006

pour bien des gens. 70'000 francs comparés à 100'000 francs, ce que coûte environs une classe primaire pendant une année. Rappelez-vous comment nous avons en décembre chipoté ici pour 45'000 francs pour l'école primaire et aujourd'hui nous acceptons une dette en permanente augmentation qui nous coûte 70'000 francs par jour.

Il faudra rapidement commencer à réduire la dette. Emprunter moins d'argent, produire des résultats positifs en ville de Neuchâtel. En Allemagne tout le monde parle de la ville de Dresde qui a vendu une grande partie de son parc immobilier pour repayer sa dette et qui se retrouve aujourd'hui sans un euro de dette et donc sans intérêts à payer! Je ne dis pas que c'est la solution à adopter pour Neuchâtel, mais il faut penser large et il faut se permettre de chercher des solutions osées! D'une façon générale nous disons que la ville de Neuchâtel fait trop de dépenses. Nous demandons aujourd'hui au Conseil Communal ce qu'il entend faire pour redresser la situation dans les contraintes qui ont été fixés par les citoyens de la ville et par la loi. Nous aimerions connaître le plan du Conseil Communal pour arrêter d'enfoncer notre ville dans les déficits et la dette! Pour aider la Ville à sortir de sa situation financière, osons le dire catastrophique, le groupe libéral s'allie à la proposition d'arrêté du parti radical.

M. Marc-André Bugnon ajoute :

- Excusez-moi de reprendre la parole, mais vu que vous avez deux possibilités de rapport, il y a celui de l'Hebdo et celui du parti socialiste, je ne voulais pas rentrer dans les détails, mais je voudrais juste préciser trois points. M. Jean Studer dit, très honnêtement, "Je n'avais pas conscience du caractère injuste du résultat auquel conduisent ces effets de seuil". On peut donc se dire qu'il ne lit pas le rapport, mais nous avons la réponse ensuite puisque le journal ajoute : "A Neuchâtel, Jean Studer a choisi de publier le tableau. Il l'a fait discrètement dans le bulletin du parti socialiste neuchâtelois, au milieu d'un dossier préparant un congrès qui sera consacré à la politique sociale. Vous comprenez donc que le groupe udc préfère l'article original que la copie!

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :

- Pour revenir dans le cadre des comptes 2005, il s'agit aussi de se remettre dans le contexte de l'époque de l'élaboration du budget et des décisions qui ont été prises dans ce cadre. M. Péquignot a rappelé que ce budget était celui de la Commission financière, qui avait aggravé l'importance du déficit en demandant au Conseil communal de solliciter

Séance de lundi 8 mai 2006

une réévaluation de la fortune pour couvrir ce déficit et puisque les propositions du Conseil communal, à l'époque, n'avaient pas été retenues et le choix final avait été fait d'une aggravation du déficit. S'agissant des propositions faites justement pour tenir compte de cette modification, notamment la question de la gestion de la dette, par rapport aux demandes de la Commission financière, nous avons fait mieux. Vous l'avez constaté dans le cadre du rapport, puisqu'on nous a demandé de recourir davantage aux emprunts à court terme, pour profiter, encore plus, de la baisse des taux d'intérêts, ce que nous avons fait. Nous sommes arrivés à un taux moyen des emprunts, en 2005, de 2,37 %. Cela n'avait jamais été atteint auparavant et il est vrai que la charge de la dette est importante. Nous payons des intérêts, mais, en contrepartie, nous avons un important patrimoine. D'ailleurs le domaine scolaire est la raison d'une bonne partie de la dette de la Ville et lorsque l'on vient d'investir pour la construction d'un nouveau bâtiment plus de 12 millions de francs, il ne faut pas s'étonner de la croissance de la dette. Je pense ici au nouveau collège de la Maladière. Il est évident que nous avons de bonnes raisons de construire ce collège, mais cela a un coût et nous l'avons absorbé en 2005.

La situation catastrophique qui a été décrite par certains porte-parole s'explique aussi. Cela a été relevé par la situation économique très difficile que nous avons vécu et qui a des effets à double titre sur les finances de la Ville. Sur les charges, au travers de l'action sociale ou des mesures d'intégration professionnelle que nous finançons également et sur le plan des recettes, avec la fiscalité puisqu'une population fragilisée paie moins d'impôts.

Situation très difficile donc, ce qui avait amené le Conseil communal à proposer, avant désenchevêtrement, un budget équilibré. Je vous le rappelle, l'essentiel des réformes cantonales explique le déficit dans lequel la Ville s'est trouvée, auquel se sont ajoutées, par la suite, des décisions et des augmentations de charges sur lesquelles le Conseil communal n'a aucune maîtrise. Le Fun'ambule qui déraile : fallait-il renoncer à le réparer ou payer une facture de 500'000 francs? Ce sont des montants importants que nous avons dû payer pour réparer le Fun'ambule, même si nous obtenions quelques centaines de milliers de francs des compagnies d'assurances.

Nous avons, avec un budget de 450 millions de francs de charges, des risques très importants à la hausse comme à la baisse. Le Conseil communal s'est employé, durant l'année passée, à maîtriser, au maximum les dépenses pour maintenir le cap au niveau du résultat du

Séance de lundi 8 mai 2006

budget, du déficit annoncé et ne pas s'en écarter dans une trop large mesure puisque nous savions que la fortune nette ne le couvrirait pas et que nous serions en découvert. Il y a eu de mauvaises surprises aussi car, au-delà du désenchevêtrement des tâches qui nous a coûté l'équivalent de 3,5 millions de francs, il y a eu des effets collatéraux, liés, soit la facture d'un million de francs pour les établissements AI, sur les années précédentes et qui n'avait pas été annoncée, alors qu'une facture beaucoup plus faible était annoncée dans le rapport du Conseil d'Etat. On parlait alors de 150'000 francs et la Ville de Neuchâtel était bien sûr beaucoup plus exposée que les autres communes par l'ampleur des chiffres en cause et c'est l'une des explications de l'augmentation du déficit.

L'effort a porté sur les charges et l'effectif du personnel. Depuis 2003, nous appliquons le délai de carence et les résultats sont positifs dans le sens où nous avons pu réduire de 19 postes et demi les effectifs de l'Administration. D'ailleurs cette diminution se poursuit en 2006. Cela a été annoncé à la Commission financière. Elle a été faite quasi sans licenciement et c'est bien la volonté du Conseil communal d'éviter quand même des ruptures trop difficiles. J'ajoute que même un train de licenciements ne provoque pas d'économies, en tous cas dans l'année où nous le prendrions puisqu'il y a tout de même quelques protections, dans le statut de notre personnel, s'agissant des licenciements ou des suppressions de postes qui nous amènent à devoir payer six mois de salaire plus un certain nombre de mois par année de fonction. Globalement donc, si nous supprimions des postes dans l'Administration, nous ne verrions aucune économie dans l'année de la mise en application et nous pensons qu'il est plus efficace de réorganiser au fil des départs. Il y a des retraites mais aussi des départs naturels et nous voyons que cette politique, depuis 2003, a porté ses fruits et nous a permis de rester dans la ligne du budget.

Oui, la situation n'est pas bonne, mais si nous comparons les chiffres de l'ensemble des communes du littoral, nous constatons qu'avec 1,57 % de l'ensemble des charges pour le déficit, nous sommes plutôt dans les communes qui vont bien par rapport à l'ensemble. Il y a, sur le littoral, 12 communes dont le déficit est plus élevé, qui va jusqu'à 11,53 % de l'ensemble des charges pour la commune de Rochefort et il y a 8 communes dont les résultats sont meilleurs. A 1,57 % des charges nous respectons les principes de la loi cantonale sur le frein à l'endettement. Ce frein prévoit une période transitoire de 3 % des charges pour le déficit de l'Etat et, après la période transitoire, de 2 %. Il faut donc garder en perspective le déficit par rapport à l'ensemble des charges. Avec 450

Séance de lundi 8 mai 2006

millions de francs de charges, nous voyons que le problème n'est pas tellement la hauteur du déficit, puisqu'en période de crise économique il est naturel que les collectivités publiques, comme le secteur privé d'ailleurs, se portent moins bien, mais le problème de la Ville c'est effectivement la question de la fortune. Il s'agit là d'avoir une vision à plus long terme et pas uniquement au terme de l'exercice suivant pour pouvoir réalimenter la fortune. C'est un objectif que le Conseil communal a introduit dans son programme politique et nous souhaitons le réaliser, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas travailler avec un budget, qui sera réduit, sans les hôpitaux, à environ 300 millions, sans fortune et avec des risques de découverts en tous temps.

Voilà la situation; elle est surtout mauvaise sur le plan de la fortune, elle l'est moins dans la perspective des finances publiques s'agissant de l'ampleur du déficit. Je vous rappelle, car j'ai été frappée par les termes catastrophiques qui ont été utilisés, alors que le budget 2006 était équilibré. On ne peut donc pas parler d'une situation catastrophique avec un budget équilibré. Il faut donc aussi montrer l'effort fait, significatif, très important. Je pense que le débat sur le budget est encore dans vos mémoires. Le Conseil communal a fait des économies de l'ordre de 12 millions, en bonne partie structurelles. On ne peut donc pas considérer qu'il n'y a pas d'effort.

S'agissant des remerciements au personnel et sa contribution, je rappelle que les 2 % dont il est question est une sous-évaluation des charges, ce n'est donc pas une contribution du personnel. En 2005, les salaires ont été versés conformément au règlement sur la rémunération. L'effort du personnel porte surtout sur la diminution des effectifs et la surcharge de travail ou les réorganisations dans lesquelles le personnel est fortement impliqué. A ce titre on peut effectivement compter sur un personnel motivé et qui comprend la situation. C'est en 2006 qu'une contribution de 2 % est prélevée sur les salaires, ajoutée à l'application du délai de carence.

Sur le plan des charges de personnel, sur 187 millions de francs, les quelques centaines de milliers de francs dont parle Mme Blohm Gueissaz sont faibles, cela représente 0,1 %. Il faut aussi remettre ces chiffres en perspective. 187 millions de francs de dépenses de personnel et nous avons sous-estimé de 2 % les charges de salaires pour appliquer le délai de carence et, de plus, nous avons eu plus d'inflation que prévu puisque, effectivement, nous prenons le taux de l'IPC du mois de novembre que nous ne connaissons pas au moment de l'adoption du budget puisque nous l'adoptons à la fin de septembre. Il y a eu 0,8 % de

Séance de lundi 8 mai 2006

sous-estimation de cet IPC et nous avons dû le compenser. Globalement donc, nous pouvons dire que l'effort a été significatif pour parvenir à rester à 0,1 % de la masse salariale telle qu'elle a été calculée au budget.

S'agissant des charges, là aussi elles ont été bien maîtrisées, si ce n'est les éléments inconnus au moment de l'élaboration du budget, parfois pour des montants significatifs. Cela veut dire que si la dégradation sur les "Biens, Services et Marchandises" n'est pas supérieure, c'est que des économies ont été faites ailleurs. Toute l'année a donc été sous contrôle s'agissant des dépenses. Dans ce cadre, les boucllements intermédiaires et les projections en cours d'années sont très utiles. Ils ne le sont pas uniquement pour éviter de devoir faire davantage d'économies comme certains le disent, c'est un outil de pilotage pour voir dans quelle mesure nous sommes dans la cible ou si une réorientation du navire est nécessaire. C'est bien dans cet esprit que le Conseil communal utilise ces boucllements intermédiaires. La Commission financière est d'ailleurs largement associée à ces travaux.

Sans revenir sur toutes les positions, je rappelle que les investissements ont été freinés aussi pour décharger le budget futur et les charges financières. Le volume d'investissement a un impact, pas forcément dans l'année en cours, mais dans les années suivantes. Le Conseil communal est donc intervenu et c'est grâce aux efforts de chacun que la situation n'est pas plus grave que ce qu'elle est.

A propos des comptes 2006, il est bien évident que nous ne pouvons pas anticiper une décision du Grand Conseil, qui est intervenue en janvier 2006, lors de l'adoption du budget 2006, en octobre 2005. On sait donc chaque année qu'il y a des changements entre le budget et les comptes. C'est pour cette raison que nous faisons des boucllements intermédiaires, justement pour intégrer les éléments que nous ignorons au moment de l'élaboration du budget et les insérer dans ces projections pour avoir une vue globale. Le reproche fait est particulièrement malvenu. C'est aussi la première fois que le Grand Conseil adopte une modification qui touche de manière aussi importante les communes avec un effet rétroactif. Dans la mesure où il y avait deux communes touchées, il était évident que la décision du Grand Conseil était pratiquement acquise de ce fait là.

Concernant les bâtiments scolaires, effectivement du point de vue des finances et du rating de la Ville, il est important de pouvoir réduire la dette de la Ville puisque nous avons plus de 600 millions de dette. Pour

Séance de lundi 8 mai 2006

une ville de 32'000 habitants c'est considérable et nous devons chaque fois expliquer aux banquiers que cette dette est en partie due aux hôpitaux et aux écoles et que nous refacturons les charges financières. Nous arrivons à faire comprendre cette explication à des banquiers en Suisse, mais dès que nous empruntons sur des marchés étrangers, cela devient plus compliqué. Il est donc juste que la dette est disproportionnée en comparaison des villes suisses pour la raison des hôpitaux principalement, c'est plus de 200 millions de francs, mais les bâtiments scolaires du secondaire II c'est un montant de 20 millions et ce n'est pas non plus anodin. Le Conseil d'Etat a pris récemment une décision dont les députés ont été informés et qui concerne les trois villes. Le Gouvernement cantonal a donc renoncé à acheter les bâtiments du secondaire II, CPLN et Lycée Jean-Piaget alors que nous pensions, dans le cadre du budget 2006, que nous aurions droit à des remboursements, donc une diminution de la dette.

Les mécanismes du frein à l'endettement ne sont pas non plus étrangers à cette décision car il faut savoir qu'avec ce frein, l'Etat pourra investir un montant de 50 millions de francs. S'il met 50 millions dans les bâtiments scolaires, il ne fera plus rien d'autre l'an prochain et on voit bien que le Conseil d'Etat n'était pas enthousiasmé par cette perspective. La modification de la Constitution sur cette question du frein à l'endettement est intervenue après la décision du désenchevêtrement et les intentions annoncées de racheter les bâtiments scolaires.

A propos des amortissements, le Conseil d'Etat a repris l'application de la législation depuis 1975 et est arrivé à la conclusion que la législation n'était pas correctement appliquée à l'époque, ce que nous contestons. Mais, de toute manière, le Conseil d'Etat ne reviendra sans doute pas sur sa décision. Cela gêne autant les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle que nous.

Pour conclure, je rappelle une fois de plus que de nombreuses causes extérieures à la gestion communale, sur lesquelles le Conseil communal n'a pas de prise, sont absorbées par le budget communal. Vous évoquez longuement les questions de seuil dans l'action sociale, mais c'est l'application de la législation cantonale. Les communes, même si elles ont des services sociaux, sont tenues d'appliquer la législation cantonale. Il faut donc une réforme de cette législation pour alléger les coûts puisqu'une partie de ceux-ci sont portés par les communes. Il n'y a aucune marge de manœuvre dans cette législation. Vous dire aussi que les résultats sont aussi liés aux allègements fiscaux des personnes morales intervenus en 2001. Il faut rappeler qu'il y a eu une diminution

Séance de lundi 8 mai 2006

de l'impôt sur le bénéfice de 18 à 10 % et avec une crise économique qui s'est ajoutée, et nous avons vécu trois ans en cumulant les effets de l'allègement de la fiscalité et de la situation économique sur les résultats des entreprises : la Ville de Neuchâtel y est très exposée et cela explique aussi l'évolution insuffisante des recettes fiscales ces dernières années. Nous avons vu qu'en 2005, pour les personnes morales, le trend est reparti à la hausse et nous pouvons donc penser qu'avec la situation économique qui s'améliore, nous aurons de bonnes nouvelles puisque nous travaillons plutôt en yo-yo avec les recettes des personnes morales, liées avec retard à l'évolution de la situation économique. Les crises économiques, nous ne les sentons pas immédiatement, mais les reprises non plus.

Par contre, du côté des personnes physiques, la légère diminution du chômage dont nous avons entendu parler aujourd'hui ne permet pas encore d'envisager une augmentation significative des recettes fiscales. Cela signifie que les mesures structurelles doivent se poursuivre à l'avenir. Je remercie les groupes qui accepteront les comptes.

Séance de lundi 8 mai 2006

L'assemblée, après une pause bienvenue, passe à l'examen de détail des comptes.

01 Chancellerie

Mme Maria Angela Guyot déclare :

- Le groupe udc a une question concernant le poste 01.01 en page 94 du rapport. Sous comptes 2005, revenus, la colonne du centre, nous avons un revenu de 1'000 francs pour le Conseil général. Nous aimerions bien savoir ce que nous faisons de si bien pour rapporter 1'000 francs à la collectivité?

M. Marc-André Bugnon relève :

- Notre groupe souhaiterait savoir dans quel compte du Conseil communal on trouve la rétrocession partielle des indemnités de nos conseillers nationaux?

M. Daniel Perdrizat, Vice-Président du Conseil communal, déclare :

- Vous comprendrez mon embarras pour répondre, en tant que suppléant, à une question qui n'était pas posée à l'avance, mais grâce au Chancelier qui se trouve près de moi et me souffle la réponse, je peux vous dire que ces 1'000 francs concernent une redevance payée par les Services industriels pour des imprimés commandés à l'économat.

S'agissant de la rétrocession des indemnités de la conseillère nationale, puisque c'est à elle que vous faites allusion, c'est l'intégralité des jetons de présence et pour 2006, c'est un montant de 20'000 francs qui est budgété au minimum à ce titre.

02 Finances et tourisme

M. Sébastien Bourquin déclare :

- J'ai plusieurs questions. D'une part, une demande d'explication au poste 02.01.301.01, page 160 du rapport. Charges de personnel; secrétariat de la Direction des finances. Les charges comptabilisées sont supérieures de 30 % à celles budgétisées. Ni dans le rapport de la Commission financière, ni dans celui du Conseil communal on trouve d'explication. Pourquoi? Une remarque aussi : on s'étonne que la Ville

Séance de lundi 8 mai 2006

rétribue les organistes des églises protestantes en ville de Neuchâtel. Nous aimerions savoir quels sont les accords qui lient notre commune à l'église pour prendre en charge des prestations qui sont utilisées dans le cadre strict des activités de paroisse et qui ne bénéficient pas forcément à la totalité de notre collectivité? A propos du CEG, nous souhaitons savoir si le Conseil communal a déjà fait des études sur les économies possibles d'externaliser ce service ou de le cantonaliser, comme cela a déjà été évoqué? Nous constatons que le CEG a certainement fait un gros effort d'économie puisque l'excédent de charges est ramené de 1,5 million à 650'000 francs. Néanmoins, il serait intéressant de savoir, en prévision du budget 2007, quelle serait l'économie pour la Ville en cantonalisant ce service? A propos des contributions du compte 02.61.43, page 168 du rapport, où nous constatons une énorme différence par rapport au budget 2005. Ce poste était évalué à 800'000 francs de recettes. On constate que les revenus effectifs étaient de 22'000 francs. Peut-on nous expliquer ce grand écart dont on ne trouve de justification nulle part?

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances et du tourisme, déclare :

- Au niveau du Secrétariat des finances il y a eu un congé maternité. Il n'y a qu'une secrétaire. Elle a d'ailleurs inauguré la nouvelle loi sur l'assurance maternité pour la Ville de Neuchâtel. Elle a été la première qui a fait bénéficier la Ville de prestations de l'assurance maternité. Vous avez des remboursements au compte 02.01.436.40 des indemnités d'assurance-maladie ainsi que des indemnités de l'assurance maternité. Mais il est vrai qu'un secrétariat qui n'a qu'une secrétaire qui est absente durant cinq mois et demi, doit la remplacer et nous n'avons pas pu appliquer, dans ce cas, le délai de carence. Nous avons engagé une secrétaire de direction, pendant une période déterminée, soit pour la durée du congé, qui avait d'ailleurs été prolongé avec un congé non payé. Cela explique l'augmentation des charges puisque nous avons payé, pendant plusieurs mois le salaire à double. Dans la mesure où le budget 2005 était sous-estimé de 2 % plus la différence de l'IPC qui a également amené une dégradation de fait des comptes par rapport au budget et la non-application du délai de carence, tout cela explique le dépassement qui est en fait partiellement compensé par les prestations des assurances, mais qui n'interviennent pas non plus dès le premier jour. Pour le personnel nommé, dès le 91^{me} jour, nous touchons 90 % du salaire. Il est vrai qu'un congé maternité de quatre mois, quand il y a trois mois de carence dans la prestations de l'assurance-maladie, n'est pas complètement couvert par ces prestations.

Séance de lundi 8 mai 2006

Pour les organistes, c'est la longue histoire protestante du canton. Sans revenir au Moyen-âge, depuis 1942, il y a eu un concordat entre les églises et l'Etat, les trois églises reconnues. D'après ce concordat les communes restaient propriétaires des temples qui leur appartenaient et ont l'obligation d'assumer l'entretien, l'éclairage, le chauffage, l'entretien des orgues, les soins de propreté, le sonnage des cloches et le paiement du personnel affecté aux églises. Cela ne concerne pas toutes les églises protestantes de la ville, cela concerne les bâtiments qui étaient propriété de la Ville en 1942, c'est-à-dire la Collégiale, Serrières, le Temple du Bas et Chaumont. Il faut aussi se rappeler qu'en 1848, le changement de régime a fait que l'Etat a confisqué les biens de l'église protestante. C'est depuis cette période que les communes sont propriétaires des temples et qu'elles doivent en assumer les charges. C'était la nouvelle organisation née de la séparation de l'église et de l'Etat. En 2001, un nouveau concordat a été conclu entre l'Etat et les églises. Il a repris les obligations qui découlaient de celui de 1942. Les communes qui sont propriétaires des temples doivent continuer d'assumer les charges. Sur cette base, nous avons des organistes, dans les églises dont nous sommes propriétaires, qui sont financés par la Ville. Les taux d'activité sont autour de 10 à 15 %, voire 33 % pour les responsable des orgues de la Collégiale. Le coût de l'ensemble du Service des cultes approche 350'000 francs, mais dans cette somme il y a aussi la conciergerie, le nettoyage, l'entretien des bâtiments et les organistes. C'est donc une obligation qui découle de la législation cantonale et les communes ne peuvent renoncer à s'y soumettre. Par exemple, dans les volontés de réduction des charges et d'économie, il y a des domaines où ce sont des dépenses liées à une législation qui ne dépend pas de la commune ni du Conseil général et il est bien difficile, dans ces cas, alors même que l'EREN a des difficultés financières majeures, de remettre en cause ce genre de situation.

Concernant le CEG, il y a un projet cantonal qui s'appelle "NOVINE", (Nouvelle vision de l'informatique neuchâteloise) qui figurait déjà dans le programme de la précédente législature du Conseil d'Etat et repris dans l'actuelle période. Ce projet permet de tout envisager, de la simple collaboration à la fusion des services. Dans le cadre des travaux menés depuis 2003, nous avons, avec le Conseil d'Etat, décidé de faire mener une étude par un expert indépendant, sur la meilleure organisation de l'informatique neuchâteloise, dans la mesure où les services informatiques sont de très bonne qualité. L'organisation actuelle est déjà reconnue sur le plan suisse. Nous sommes dans les rares cantons où nous avons un réseau performant entre les administrations, le domaine

Séance de lundi 8 mai 2006

para public et l'Etat. Il s'agissait d'examiner une nouvelle organisation pour pallier les défauts constatés. Dans ce cadre, cette société, qui était à Genève, a rendu son rapport. Le Conseil communal a pris position en mai 2005. Après cela sont venues les élections cantonales et le dossier a été un peu gelé. Il a été repris vers la fin de l'automne par le Conseil d'Etat. Nous avons alors fait savoir notre position sur cette nouvelle organisation. Il faut savoir que la Ville de La Chaux-de-Fonds a un service informatique beaucoup plus restreint que le CEG. Il y a environ 30 employés contre 60 à Neuchâtel et 60 au STI et l'idée que nous défendions était d'avoir des administrations communales qui dépendent d'un seul centre pour l'ensemble des communes. Le CEG gère l'informatique de 55 communes du canton, donc presque toutes travaillent en partenariat avec le CEG. Il faut donc appuyer l'informatique neuchâteloise sur deux centres forts, le STI et le CEG et trouver des structures de gouvernance entre l'Etat et la Ville de Neuchâtel. Cette position était, en tous cas en mai 2005, partagée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, nous avons eu différents courriers, encore en mars 2006, où le Conseil d'Etat nous annonçait qu'il allait reprendre contact avec nous en avril et, dans l'intervalle, une étude a été menée entre l'Etat et la Ville de La Chaux-de-Fonds s'agissant de l'avenir du centre informatique de cette ville, ce qui empêchait le Conseil d'Etat de s'occuper de nous. Par contre, ce que nous avons lu, c'est que dans l'état de la situation de la réforme du mois d'avril, puisque le Conseil d'Etat édite régulièrement un document concernant les réformes de son programme de législature ainsi que l'état de la situation, on y lit que l'objectif était de fusionner tous les centres informatiques et de les cantonaliser. C'est dans ce rapport que nous avons appris la nouvelle! Le Conseil d'Etat sait que nous ne partageons pas cette intention puisque nous avons défini des centres de compétence. Pour les communes, c'est le CEG. Tout le domaine de la santé et du paramédical, est aussi un centre de compétence géré par le CEG et dans le domaine de la réforme hospitalière entrée en vigueur cette année, ce n'est plus avec le Conseil d'Etat que nous négocions mais avec la direction de l'EHM puisqu'il y a une autonomie. Voilà le cadre dans lequel nous travaillons.

Pour La Chaux-de-Fonds, nous avons pu avoir connaissance du rapport et nous constatons dans le rapport du Conseil d'Etat, qu'il y aura des économies significatives, au vu de la taille du service, à l'horizon 2010. Voilà le résultat de cette éventuelle fusion. Il nous paraît que, stratégiquement ce n'est pas une bonne chose que l'Etat reprenne l'informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds alors même que 55 communes travaillent selon les mêmes standards et avec les mêmes outils développés par le CEG. Nous reprendrons contact pour la suite du

Séance de lundi 8 mai 2006

dossier. Cela ne signifie pas que nous voulons être isolés et ne pas avoir de contacts avec l'informatique cantonale, bien au contraire. Nous devons travailler ensemble, nous avons des projets communs et nous souhaitons cette collaboration et la clarification aussi des responsabilités. Nous pensons que notre approche est juste et nous allons continuer de la défendre, malgré ce que nous lisons dans les documents remis aux députés.

Concernant les contributions au niveau de l'Office du personnel, il s'agit des prestations des assurances-maladie, perte de gain et accident qui sont, au moment du budget, comptabilisées au niveau de l'Office du personnel puisque à ce moment, nous ne pouvons pas savoir dans quel service il y aura des accidents et des malades, mais on sait que, globalement, il y a un montant de l'ordre de 800'000 francs de prestations. Au moment des comptes, les recettes sont comptabilisées dans les services dans lesquels il y a eu des malades ou des accidentés. Chaque année nous procédons ainsi, nous comptabilisons à un seul endroit les recettes au niveau du budget. Par contre, au niveau des comptes, c'est comptabilisé autrement et nous voyons, par exemple, que la Section des finances, de fait, entre le budget et les comptes, dégrade ses résultats de 800'000 francs par cette simple logique comptable. Mais elle est plus juste, dans la mesure où c'est l'Office du personnel qui gère toutes les questions en relations avec les compagnies d'assurance. Nous avons la vue d'ensemble pour savoir exactement la somme que nous encaisserons dans ce domaine.

M. Didier Rochat souligne :

- Une petite questions complémentaire au sujet du CEG. J'apprends aujourd'hui qu'il y a eu cette étude d'un institut indépendant. Quelle était la conclusion de cet institut, neutre du point de vue de l'Etat et de la Ville?

Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances et du tourisme, complète :

- Différentes variantes ont été étudiées. L'établissement unique, la réalisation de deux centres de compétences assez fort également. La démonstration a été faite que cette alternative comportait des avantages, surtout pour les communes puisque les outils informatiques sont stratégiquement très importants. Si nous voulons décider comment nous payons notre personnel ou comment nous gérons une activité dans le domaine social, puisque nous avons la responsabilité des services

Séance de lundi 8 mai 2006

sociaux, il est normal que nous puissions définir avec quel outil nous travaillons et ainsi ne pas nous faire imposer des outils et les coûts les accompagnant car l'idée de l'établissement cantonal n'est pas du tout de reprendre tous les coûts de l'informatique neuchâteloise par l'Etat. L'idée c'est d'avoir une seule direction et un seul service pour l'ensemble des collectivités neuchâteloises et tout le para public. Nous ne partageons pas cette stratégie. Nous voyons aussi le risque de casser la force de l'informatique publique neuchâteloise puisque cette force c'est aussi la collaboration entre plusieurs services. Différentes variantes ont donc été étudiées et la variante que nous privilégions est aussi recommandée par les experts.

03 Forêts et domaines

M. Pascal Helle déclare :

- Même si l'exercice peut paraître disproportionné par rapport au montant total du budget de la Ville, la sagesse populaire dit qu'il n'y a pas de petites économies. Dans ces conditions, j'aimerais savoir si le Conseil communal a une stratégie pour améliorer la rentabilité des caves? D'autre part, l'étude approfondie des comptes laisse apparaître des frais de téléphone disproportionnés par rapport à ceux d'autres services. Juste un rappel : les frais de téléphone, pour les caves, se montent à 6'223,90 francs alors que, pour le planning familial, ils se montent à 4'722 francs et même pour les services sociaux, où on peut comprendre qu'il y ait beaucoup de frais de téléphone, on arrive à 1'600 francs. Est-il possible d'imaginer des économies sur ce point et est-il envisageable d'abandonner la récupération des bouteilles vides qui est à charge des caves et de transmettre cette charge aux particuliers? Il semblerait qu'il y aurait, là, une économie de 25'000 francs.

M. Daniel Perdrizat, Directeur des forêts et domaines, déclare :

- Stratégie pour améliorer la situation financière des caves? Oui et non. Oui en ce sens que cette situation nous préoccupe et nous réfléchissons à l'améliorer. Non, en ce sens que nous n'avons pas de baguette magique pour améliorer la situation. La situation de la viticulture est difficile dans l'ensemble des caves. Elle est encore plus difficile dans une collectivité publique où les caves jouent non seulement le rôle commercial comme n'importe quelle cave, mais joue aussi un rôle de service public. Nous avons vécu, ce week-end, les journées portes ouvertes dans les caves du vignoble du canton. Ce qu'il faut

Séance de lundi 8 mai 2006

comprendre, si vous souhaitez comprendre le déficit des caves de la Ville, c'est qu'à Neuchâtel, c'est journée portes ouvertes toute l'année. Allez vous promener aux caves, à toute heure du jour, et même jusque relativement tard le soir, vous avez un défilé quasi ininterrompu, non seulement à la porte, mais aussi au téléphone, ce qui répond aussi à la question s'agissant des frais téléphoniques, de gens qui viennent pour une commande, un achat, une dégustation, très souvent à l'improviste, sans parler de tous les services commandés, ce que la Chancellerie notamment et les différents services de la Ville, les associations et organisations auxquelles la Ville prête son concours pour l'organisation d'une manifestation ou d'une autre; bref, tous ces organismes mettent fortement à contribution les caves. C'est la raison pour laquelle, celles-ci ne peuvent pas, par définition, faire un bénéfice dans le sens que vous pourriez attendre.

Mais cela ne veut pas dire que nous n'allons pas essayer d'économiser. C'est aussi notre préoccupation. Je ne veux pas anticiper ici sur un rapport dont vous serez saisis d'ici à quelques mois ou un an, si nous voulons économiser aux caves. Je crains qu'il faille aussi investir car un des problèmes majeurs des caves c'est que l'outil de travail est totalement inadapté à l'ampleur du travail qui s'y fait, au volume du vin que nous avons en cave et si nous voulons, un jour, améliorer la situation, tant au niveau des locaux que du personnel, il va falloir investir pour fournir un outil de travail digne de ce nom.

Je suis préoccupé, comme vous, si on vient sur la question des frais de téléphone, par une discrédance entre l'activité que l'on peut observer aux caves et les factures d'autres services. J'ai essayé de me renseigner auprès des caves. On m'assure, je vous avoue que je ne peux pas le vérifier immédiatement, qu'en tous cas on est très strict et qu'il n'y a pas de téléphones privés qui se font, il n'y a pas d'abus à craindre à ce niveau. Il faut aussi savoir qu'il y a plusieurs lignes de téléphone. Il y a un téléphone, un fax, un téléphone dans le monte-charge, qui occasionne des frais d'abonnement, une ligne spéciale pour l'appareil qui vous permet de payer directement vos factures au moyen d'une carte. Puis, et nous rejoignons ce que je vous expliquais à l'instant, il y a une ligne supplémentaire depuis quelques mois pour des locaux que nous avons dû louer à l'extérieur des caves, justement pour pallier les carences des locaux actuels. Il faut en effet savoir que nous avons reçu l'ordre de la Commission de santé et sécurité au travail, de trouver une solution pour loger la secrétaire comptable des caves qui travaillait dans ce que j'appelle "un boiton à cochons", conditions tout à fait inacceptables du point de vue de la législation sur le travail, au point que

Séance de lundi 8 mai 2006

c'était une des raisons de son absence pour maladie et la Commission de sécurité et de santé au travail, ainsi que l'assurance perte de gain de la Ville nous a intimé l'ordre de trouver une autre solution pour employer cette personne, raison pour laquelle nous avons dû engager des frais supplémentaires que vous trouverez d'ailleurs dans les comptes pour loger cette employée dans un bureau à l'extérieur des caves, bureau pour lequel nous avons dû louer une ligne de téléphone. Croyez bien que nous serons très attentifs, à l'avenir, pour voir s'il y a d'autres raisons qui expliquent ces montants relativement élevés.

S'agissant du nettoyage des bouteilles, votre question me laisse un peu perplexe. Je crains en effet que si nous venions à reporter sur les particuliers la charge de trier, nettoyer ou recycler leurs bouteilles en les déversant dans les conteneurs prévus à cet effet, que l'on fasse baisser le taux de recyclage des bouteilles. Je suppose que ce n'est pas ce que souhaite le groupe popvertssol, ni le Conseil communal. Le caviste dit également que le recyclage des bouteilles, c'est une longue tradition dans le domaine des caves. Tous pratiquent ainsi depuis toujours et il semble également que la législation pourrait évoluer dans ce domaine et que ce que les caves pratiquent depuis belle lurette par tradition puisse devenir un jour une obligation légale de reprendre, comme les marchands d'appareils électroménagers, de reprendre ces bouteilles. Ce n'est donc pas forcément le moment opportun pour cesser aujourd'hui cette pratique que je considère favorable pour l'environnement.

04 Services sociaux

M. François Konrad intervient :

- J'aimerais faire référence à l'intervention du Conseil d'Etat qui a rencontré la population le 24 avril à Neuchâtel. Une question a été posée au Directeur de l'action sociale concernant un élément important. Quelqu'un qui n'a pas droit à l'aide sociale, mais qui se trouve à devoir payer ses primes de caisse-maladie et se retrouve en dessous des normes, actuellement n'a en principe par le droit à l'aide sociale. Le Conseil d'Etat a répondu positivement à cette question. Cela veut dire que l'on considérerait que quelqu'un qui, du fait qu'il paie ses primes, se retrouve en dessous des normes aurait droit à l'aide sociale. C'était étonnant qu'il réponde cela et je désire que le Directeur des services sociaux nous donne l'avis des services à ce propos car cela changerait passablement la donne pour des situations où des gens sont très serrés. En page 207 du rapport, on voit que le nombre de dossiers est toujours

Séance de lundi 8 mai 2006

plus important. Il y a eu engagement de personnel, mais cela explose. Comment le Conseil communal voit l'avenir puisque nous voyons que nous avons 34 dossiers de plus par assistant? Jusqu'à quel moment les assistants vont tenir le coup? En page 211 les statistiques sont peu claires et j'aimerais des précisions. Pour terminer, en page 234 nous parlons du nombre de familles pour la crèche des Bercles. Le Conseil communal peut-il nous dire combien de familles sont inscrites en liste d'attente?

M. Richard Tiépo ajoute :

- Depuis une année nous constatons que la Ville de Neuchâtel pilote le semestre de motivation qui est un programme d'insertion professionnelle pour les jeunes, financé par l'assurance chômage. C'était un programme piloté par le Canton, avec un site à Neuchâtel et un autre à La Chaux-de-Fonds. Actuellement, c'est la Ville de Neuchâtel qui a pris le mandat de gérer les deux sites, ce qui est une forme de désenchevêtrement des tâches assez étonnante. Après une année d'exercice quel bilan tirez-vous de cette expérience? Est-il judicieux et raisonnable que la Ville gère un site basé sur le territoire communal de La Chaux-de-Fonds? Ce programme est censé être financé à 100 % par l'assurance chômage. La Confédération paie en effet 108 francs par jour et par jeune. Cette somme suffit-elle à couvrir l'ensemble des frais générés par le programme. Qu'en est-il réellement, la gestion des deux sites n'entraîne-t-elle pas des frais supplémentaires? Comment sont assurés le pilotage et la coordination générale du programme? Un cahier des charges précis a-t-il été établi par les travailleurs sociaux engagés pour encadrer ces jeunes?

M. Olivier Arni relève :

- Ces dernières années, la problématique des jeunes inscrits à l'aide sociale a pris une ampleur inquiétante. Dans le canton de Neuchâtel, environ 25 % des dossiers concernent les 20 à 29 ans, soit un peu moins de 1'000 jeunes. En ville de Neuchâtel, combien de résidents sur le territoire communal bénéficient de l'aide sociale, en pourcentage et sur l'ensemble des dossiers gérés par les services sociaux de la commune quelle proportion concerne les 18 à 24 et 25 à 29 ans? Quelle marge de manœuvre la Ville possède-t-elle pour favoriser l'insertion des jeunes et, finalement, est-elle associée aux réflexions en cours au niveau du Conseil d'Etat?

Séance de lundi 8 mai 2006

M. Daniel Perdrizat, Directeur des Services sociaux, déclare :

Vous le laissiez entendre, M. Konrad, je crois que je peux vous donner raison, M. Debely s'est trompé lorsqu'il a affirmé qu'une personne qui n'a pas droit à l'aide sociale, en fonction de son revenu, mais si on prenait en compte le paiement des cotisations d'assurance maladie, tombe en dessous du minimum vital, ne peut pas demander à l'aide sociale de lui venir en aide. C'est précisément cela que l'on appelle l'effet de seuil et c'est cette automaticité qui fait que, lorsqu'on est à l'aide sociale, on a droit à la prise en charge des cotisations d'assurance maladie, mais que, lorsque l'on calcule le droit à cette aide, on ne prend pas en compte les cotisations d'assurance-maladie. Peut-être faudra-t-il aller, mais cela a été dit ici ce soir, l'aide sociale ne relève pas de la Commune, mais du Canton, effectivement vers une modification de la législation cantonale pour lisser cette problématique. Je dois dire que je ne maîtrise pas suffisamment la question pour avoir la réponse ici, mais j'imagine que l'on devrait tenir compte, pour respecter l'égalité de traitement entre tous les bénéficiaires, une sorte de simulation de budget des personnes, pour tenir compte de l'ensemble des paramètres, revenus et dépenses et décider si, oui ou non la personne est en dessous du minimum vital et lui octroyer ou non le bénéfice de l'aide sociale.

Concernant le nombre de dossiers des assistants sociaux, vous avez raison de vous inquiéter en voyant ce chiffre effectivement alarmant de 135 dossiers par assistant social. Je peux être un tout petit peu rassurant, seulement un peu, en vous disant que ce chiffre est une photographie purement quantitative à un moment donné, c'est-à-dire le 31 décembre quand nous devons boucler les comptes. Mais, en cours d'année, nous faisons aussi un travail d'épuration des dossiers et, quand j'ai vu ce chiffre au bouclage des comptes, j'ai demandé qu'on s'atèle rapidement à cette tâche d'épuration des dossiers, c'est-à-dire d'archivage des dossiers qui sont encore formellement ouverts, mais qui devraient être clos. Ce travail n'est pas tout à fait terminé, mais il montre que nous en sommes plutôt aux alentours de 120 à 125 dossiers par assistant social, ce qui est beaucoup trop, mais encore dans les nouvelles normes cantonales. Sinon, je le dis franchement ici, et même si ce serait pénible pour les finances de la Ville, j'aurais fait ce que j'ai fait l'année dernière à pareille époque, j'aurais donc sollicité du Conseil communal la possibilité d'engager de nouveaux assistants sociaux pour faire baisser ce taux. Pour l'instant, il n'y aura pas besoin d'engagements nouveaux et je m'en réjouis pour les finances de la Ville.

Séance de lundi 8 mai 2006

Concernant la page 211 et ces statistiques un peu fumeuses, je vous dois des excuses. La responsabilité première incombe au logiciel Sacso qui nous a été imposé par le Canton, même s'il a été élaboré conjointement avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ce logiciel est en voie de généralisation dans l'ensemble des services sociaux de ce canton et des communes. Il permettra, lorsqu'il aura fait ses preuves et généralisé, d'avoir des statistiques plus fines qu'aujourd'hui, mais, actuellement, il nous pose plus de problèmes qu'il ne résout les questions. Un de ces problèmes c'est que, comme vous l'avez peut-être deviné en voyant réapparaître certaines rubriques à plusieurs reprises, il faut en réalité comprendre que les rubriques doivent être regroupées par série de nombres. Du chiffre 101 jusqu'au 119, ce sont les cas où l'assistance sociale est intervenue pour cause de maladie. De 120 à 140 ce sont les cas d'accident, de 140 à 160, les maladies psychiques, 160 à 180 les demandes AI. Le 200 concerne les carences de la parenté qui ne vient pas en aide à ses enfants ou ses parents. Dès 220, nous avons les cas de séparation et de divorce; 300 ce sont les placements de personnes âgées, 320 les décès, 400 les cas de délinquance, 420 d'alcoolisme, 440 de toxicomanie, 500 le défaut de gain, 520 le chômage et 540 les cas de rapatriement. Cela me permet de faire observer au passage une chose qui se vérifie chaque année, mais que les statistiques plus fines de Sacso permettront de mieux montrer à l'avenir, c'est que si vous additionnez les cas de chômage et de perte de gain, nous en sommes à près de 60 % des cas d'intervention de l'assistance sociale, dues à des situations où les gens sont simplement dans l'attente d'une décision de l'assurance-chômage ou ne gagnent pas suffisamment, n'ont pas le minimum vital assuré par l'assurance-chômage ou ne gagnent pas le minimum vital du fait de leur salaire insuffisant chez un employeur, ce qui est une situation assez alarmante.

Concernant les listes d'attente dans les crèches communales, nous n'avons pas la réponse à votre question pour l'instant. Chaque crèche, communale ou privée, tient sa liste d'attente et rien actuellement n'est fait pour que l'on puisse s'inscrire auprès d'une liste d'attente centralisée ou consolidée et avoir ainsi une vision réelle de l'ampleur du fossé entre l'offre et la demande. Actuellement, on s'inscrit sur plusieurs listes d'attente, dans plusieurs crèches, de manière à maximiser les chances de trouver une place pour son enfant. Il va de soi que ce problème ne nous a pas échappé et que nous réfléchissons à une manière de le résoudre. Je pense que l'on va pouvoir le faire de manière assez élégante, en mettant le CEG à contribution, et plus particulièrement un programme d'occupation pour chômeurs qui se mène en collaboration avec l'Office du travail, qui est le programme "Infoplus" qui, à l'image du

Séance de lundi 8 mai 2006

programme "Bâtiplus" qui s'adresse aux ouvriers de la construction, celui-là s'adresse à des informaticiens au chômage. Dans le cadre de ce programme, un logiciel est en train d'être développé, spécifiquement, pour l'instant, dédié à la gestion de la coordination de la centralisation de toutes les informations entre les personnes qui se mettent à disposition comme parents de jour et les personnes qui souhaitent placer leur enfant chez ces parents de jour. Un logiciel est en train d'être développé pour mettre en relation cette offre et cette demande dans le domaine de l'accueil familial de jour et lorsque ce logiciel sera au point, ce qui devrait être le cas d'ici quelques semaines, nous envisagerons sa généralisation à l'ensemble des crèches communales et peut-être à terme à l'ensemble des crèches.

A propos de "mode d'emploi", ce programme existait et à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, mais il était à l'époque, à la fois organisé, financé et surveillé par une seule instance, le Service cantonal de l'emploi. Ce service a estimé, à juste titre, que ce n'était pas une organisation pertinente d'être à la fois l'organisateur, celui qui finance et celui qui se surveille lui-même. C'est la raison pour laquelle l'Etat a voulu dissocier, séparer les rôles. Il a confié un audit à M. Jean-Claude Knutti, très connu dans le milieu social. M. Knutti a rendu ses conclusions. Il est allé dans le sens souhaité par l'Etat. Les trois villes ont été consultées et, d'entente entre elles et l'Etat et conformément aux conclusions de cet expert, c'est à la Ville de Neuchâtel qu'il a été donné le mandat d'organiser cette mesure, sur les deux sites, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. C'est la Confédération qui finance et c'est le Canton qui surveille, de telle manière à ce que nous ayons un désenchevêtrement des tâches. Actuellement ce programme fonctionne bien. Les statistiques montrent que le taux de réussite est remarquable puisque, sur 75 personnes qui ont fréquenté le Semestre de motivation depuis la rentrée scolaire 2005, 35 ont trouvé une place d'apprentissage, 4 ont pu obtenir une formation spécialisée, financée par l'AI, 3 ont trouvé un emploi fixe, 16 sont encore dans le programme et 17 sont sorties du programme, malheureusement sans solution ou ont eu leur contrat résilié. Si vous avez posé la question c'est que vous avez eu vent que tout n'était pas totalement rose et je m'en voudrais de cacher la réalité. Effectivement, tout n'est pas absolument rose dans la gestion de ce programme. Effectivement, nous avons dû déplorer le départ de celui qui était censé piloter cette mesure. Cette personne nous a quitté à la fin de l'an dernier et pendant un certain temps, il a régné, je le concède volontiers, un flou s'agissant de la direction du programme. Elle a été assumée à titre intérimaire par le chef du Service de la jeunesse et de l'intégration. Actuellement, le pilotage, du point de vue administratif, est

Séance de lundi 8 mai 2006

repris par un collaborateur de l'ancien Office du travail, un collaborateur du Service de la jeunesse et de l'intégration, et le but est d'avoir, en complément de ce pilotage administratif, une direction pédagogique à l'intérieur de la mesure, mais je vous rassure, les postes en question seront à temps partiel, environ 40 % pour le secteur administratif, environ 25 % pour le secteur pédagogique. Autre domaine dans lequel on peut déplorer que tout ne soit pas encore parfait, l'expertise de M. Knutti, prévoyait la création d'un groupe de suivi et il est vrai que ce groupe n'a pas encore été mis en place. C'est à l'ordre du jour, je vous rassure. Enfin, s'agissant du cahier des charges, les collaborateurs en ont un.

Pour les questions de M. Arni, très vastes, il n'est pas le temps de se lancer dans de grandes démonstrations sur la politique de la Ville en matière sociale. Quelques données chiffrées et quelques pistes : le nombre exact de jeunes résidant sur le territoire de la ville et qui bénéficient de l'aide sociale, je ne peux pas vous le donner ce soir. En pourcentage, je peux vous le dire pour le canton, c'est 22,6 % dans la tranche d'âge 18 à 24 ans et 14,9 % dans la tranche d'âge 25 à 29 ans, soit un total de 37,5 % qui ne manque pas de m'inquiéter, comme vous. Les autres questions sont d'une portée qui dépasse le cadre d'une réponse que nous pouvons donner ce soir. Ce que je peux dire tout de même, c'est qu'à nos yeux, le problème en matière d'intégration des jeunes n'est pas tant dans le nombre de mesures, vous savez que les mesures sont relativement nombreuses dans ce canton. Elles sont même tellement nombreuses que le Canton a dû créer un groupe de travail pour essayer de les coordonner car il soupçonne qu'il y en a peut-être trop et qu'elles devraient mieux collaborer. Ce groupe de travail est au travail et il doit faire un peu le ménage. Je n'ai pas de nouvelles fraîches concernant l'état de ses travaux. Pour ce qui est de la Ville, nous avons trois mesures au moins, le Semestre de motivation, le Village d'artisans et une mesure que M. Arni connaît mieux que personne, c'est Alterconnexion. Il y a un point commun à ces trois mesures, c'est la volonté de mettre en place non seulement des mesures d'occupation, mais aussi un accompagnement des bénéficiaires. Dans le semestre et le Village d'artisans, on met l'accent sur l'importance de l'accompagnement des bénéficiaires en relevant que ce n'est pas simplement mettre en œuvre une mesure qui suffit, mais qu'il faut ensuite accompagner les jeunes, y compris ceux qui ont retrouvé un emploi. Il faut continuer à les accompagner pour qu'ils puissent conserver l'emploi qu'ils ont obtenu. Je disais que ce n'est pas tellement le nombre de mesures qui fait défaut, c'est plutôt les emplois qui font défaut dans ce canton et je pense qu'une réflexion qui doit se faire jour

Séance de lundi 8 mai 2006

c'est de savoir si on ne doit pas aller vers la création, à côté du marché ordinaire de l'emploi, d'un marché parallèle de l'emploi de l'entreprise dite sociale qui permettrait d'offrir à ces jeunes et à d'autres personnes, des emplois rémunérés correctement, mais dans des secteurs d'activité où probablement l'économie privée ne trouve pas suffisamment d'intérêt à investir. Je pense à tout le domaine de recyclage et là la Ville de Neuchâtel, par l'intermédiaire d'une fondation que vous avez récemment accepté de créer, la Fondation pour la réinsertion sociale et professionnelle, par le biais de cette fondation, la Ville de Neuchâtel pourra apporter sa pierre à l'édifice d'une meilleure intégration sociale et professionnelle des jeunes.

05 Travaux publics

M. Didier Rochat déclare :

- La Ville dispose de nombreux trésors dont certains ne brillent pas nécessairement, mais sont des trésors pour ceux qui en ont besoin et notamment les travaux publics qui disposent de bancs, tables pour les fêtes qui animent nos quartiers. J'ai appris qu'il y a eu un changement de pratique où, jusqu'à présent, les associations de quartier, pour les fêtes de quartier, paroissiales ou je ne sais, avaient la gratuité du matériel. Je ne sais pas s'il y a d'autre matériel disponible, ce n'est pas transparent, tout ce qui est disponible aux travaux publics, il y en a certainement beaucoup, mais en tous cas c'est vrai que c'est des trésors inestimables pour ceux qui organisent des fêtes, entre autre. Quand on voit l'importance des subventionnements pour le sport dans les Ecoles de sport, pour la culture, pour ceci ou pour des fondations ou des organisations, il est assez étonnant que, quand ce sont des simples citoyens, bénévolement, qui organisent des activités, qui donc animent les quartiers, finalement on leur fasse porter les frais de ce genre de mobilier qui risquent même de mettre en péril les fêtes en question. J'aimerais savoir si vraiment il y a eu changement de pratique et qu'est-ce que l'on propose à ces personnes?

Mme Béatrice Bois relève :

- A la page 266 du rapport, nous apprenons que la taxe de base des déchets allait être augmentée dès le 1^{er} juillet 2006. Certes, l'élimination des déchets a un prix. Néanmoins, le système actuel nous paraît insatisfaisant car il pénalise les personnes qui, depuis fort longtemps, trient leurs déchets afin de diminuer le volume et, par conséquent, le

Séance de lundi 8 mai 2006

coût qu'ils génèrent. Selon la presse locale du 3 mai, un système de taxe au sac pourrait être introduit dès 2008, en instaurant ainsi le principe du "pollueur payeur". Sans entrer dans le détail, nous aimerions savoir si la taxe de base subsistera ou si elle sera revue, modifiée à la hausse ou à la baisse? En outre, nous nous demandons si cette future taxe au sac est compatible avec le système de conteneurs enterrés à titre d'essai dans le quartier des Beaux-arts?

M. Pascal Sandoz, Directeur des travaux publics, déclare :

- Concernant le matériel mis à disposition des sociétés locales ou d'autres organisations, vous avez raison, il y a eu un changement de pratique, mais pas dans le sens où vous l'imaginez. Je pense que vous êtes mal informé. Nous mettons à disposition le matériel gratuitement. Toute organisation, de surcroît à but non lucratif, qui souhaite avoir du matériel à disposition, tables, bancs, nous le mettons à disposition. Nous leur demandons, dans la mesure du possible, de faire les transports. Si ce n'est pas le cas, nous facturons les transports. Nous sommes confrontés à ce dilemme. Les budgets sont limités et nous avons trouvé, à notre sens, un juste milieu, qui par ailleurs, donne satisfaction aux organisateurs puisque nous discutons avec eux. Curieusement, lorsque nous discutons avec eux, les besoins de matériel diminuent considérablement car on avait pris ses aises par le passé. En aucun cas nous avons mis en péril des manifestations tel que vous le laissez entendre car on trouve toujours une solution. Ce qu'il faut retenir c'est que nous avons des budgets à tenir, le matériel est mis gratuitement à disposition et les prestations ont un coût. Je ne parle pas des prestations de consommation d'énergie, par exemple, eau, électricité, pose de compteurs. Ces prestations ont toujours été facturées.

Il faut savoir qu'il existe un groupe de travail cantonal qui planche sur la question de l'introduction de la taxe au sac et, à ce jour, les réflexions vont dans le sens de deux composantes. D'une part, la taxe au sac elle-même, c'est-à-dire que lorsque vous faites l'acquisition du sac, vous payez plus cher que si vous l'achetez aujourd'hui. Deuxièmement, il y a une composante de base dans laquelle vous avez les coûts d'élimination des déchets et ce ne sont pas les mêmes suivant où vous vous trouvez dans le canton. Il faut aussi savoir que l'introduction de cette taxe au sac fera l'objet d'une loi cantonale, qui devra être votée par le Grand Conseil et qui s'appliquera simultanément à l'ensemble du Canton. Vous avez aussi demandé si c'était compatible avec les conteneurs enterrés. Il ne s'agit pas de compatibilité avec le conteneur car, que vous ayez un conteneur ou non, vous aurez forcément quelques citoyens qui, en tous

Séance de lundi 8 mai 2006

cas au début, ne vont pas jouer le jeu, vont acheter des sacs normaux, les déposer sur le trottoir ou dans le conteneur. Evidemment quand on les dépose sur le trottoir, cela se voit mieux que dans le conteneur. Mais un conteneur se vide. A ce moment, vous pouvez vérifier et si vous voulez faire les choses dans le détail, vous pouvez vider votre camion sur un endroit et vous rendre compte de l'importance des fraudeurs. Ces mesures d'introduction de taxe au sac sont, en principe, pour le premier janvier 2008. D'ici là, une information importante doit se faire, d'une part par le Canton qui va introduire cette mesure, par les villes et tous ceux qui s'occupent de la voirie. Mais ce qui me paraît fondamental, si nous voulons pouvoir instaurer une certaine discipline, c'est bien sûr l'information, mais aussi un moyen de répression et nous devons trouver dans la loi les directives qui permettent aux communautés d'intervenir et de mettre à l'amende les personnes qui ne joueraient pas le jeu.

06 Urbanisme

M. Blaise Horisberger déclare :

- Cela concerne l'école de la Maladière comme exemple de dépenses qui nous paraissent quelque peu somptuaires, pour l'aménagement extérieur. J'aimerais savoir si le Service de l'urbanisme a le projet, vu les circonstances financières que vit la Ville, de faire un effort en matière de conception urbanistique et tâcher d'obtenir les mêmes résultats avec des frais diminués et moins d'opulence et de luxe?

M. Jean Dessoulavy ajoute :

- Il y a deux ans, j'étais intervenu pour mettre en doute la pertinence du concept de la Place de l'Europe. Permettez-moi ce soir de vous dire deux choses : les défenseurs du projet claironnaient, il y a 5 ans : "Adieu le chaos et bonjour les arbres". On nous présentait, à l'époque, ce projet comme visionnaire, novateur et harmonieux. Cet enthousiasme l'avait emporté puisque le projet avait été accepté à une courte majorité. On ne peut que constater que l'accès à la gare s'est complexifié quand on voit le chaos qui règne à certaines heures de la journée. Deuxièmement, ce qui apparaissait prévisible n'a pas été pris en compte par l'Exécutif. Prévisible dans le sens où l'on savait à l'avance que cet aménagement apporterait plus de problèmes que de solutions : problèmes de circulation dus à l'étroitesse de la chaussée entre l'hôtel Alpes et Lac et la gare, qui n'a pas été modifiée, aménagement autour de la gare, peu attrayants, Place de l'Europe, qui présente une allure quelconque et,

Séance de lundi 8 mai 2006

enfin, espace de béton devant l'entrée est de la gare, qui reste inutilisée la plupart du temps. Bref, tout cela pour dire qu'il était prévisible que ce nouvel aménagement poserait plus de problèmes qu'il en résoudrait. Le Conseil communal peut-il nous informer des décisions qu'il compte prendre pour tenter d'améliorer l'attractivité du lieu et les conditions de circulation à l'avenir?

Mme Doris Angst relève :

- On apprend, à la page 311 du rapport qu'il n'y a plus d'inspecteurs de chantiers. Nous aimerions savoir qui inspecte les chantiers depuis que ce poste est vacant, soit le 1^{er} octobre? Pour l'Agenda 21, un poste de 18'000 francs a été supprimé. On apprend dans le rapport que c'est pour des mesures d'économie. On peut supposer qu'il s'agit de l'action 12 qui concerne la rénovation de logements anciens. Notre groupe aimerait exprimer son vif désappointement devant cette suppression, d'autant plus qu'une rénovation de logements anciens peut engendrer des économies par la suite. Pensons aux améliorations énergétiques. Il y a d'autres actions dont on ne parle plus. Nous aimerions savoir si elles sont purement et simplement supprimées. Certaines arrivent à leur terme et n'ont plus lieu d'être, nous le comprenons, mais qu'en est-il pour les autres? On apprend également que l'étude entamée par l'EPFL pour les indicateurs a dû être arrêtée parce que inutilisable. La Ville a-t-elle pu récupérer une partie de l'argent investi? Pour la mesure 19 qui prévoit l'engagement d'un médiateur au lieu d'un policier. Ce poste n'existe toujours pas. Nous espérons que les hirondelles reviendront l'an prochain mais que nous n'aurons plus à poser cette question parce qu'il y aura un médiateur de plus dans notre ville.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Je renvoie M. Horisberger à la planification quadriennale des investissements 2006-2009 pour vous rendre attentif au fait que nous avons fixé des priorités et que nous ne sommes pas partis dans des dépenses somptuaires. J'en veux pour preuve l'abandon, pour le moment, du Conseil communal, d'un éventuel investissement pour la rénovation des Caves du Palais. Actuellement, les chantiers en cours, en particulier le site des Cadolles, au sujet duquel vous serez saisis d'un rapport d'information, sont plutôt fondés sur un partenariat public-privé dans la répartition des coûts d'aménagement extérieur. C'est aussi le cas dans le projet Monruz-sud, c'est-à-dire que nous essayons de négocier une répartition des coûts en fonction des utilisateurs, proportionnellement à la future utilisation de ces aménagements. Pour

Séance de lundi 8 mai 2006

en revenir à la Maladière, le Conseil communal a demandé au directeur des écoles de revoir son dossier en lui demandant de supprimer l'aménagement du parc aux alentours de l'école, et cela dans le cadre justement des prévisions des comptes 2005, puisque nous nous sommes aperçu que nous devons absolument raccourcir la voilure et que nous devons freiner les investissements, même s'ils avaient été acceptés par votre Autorité. Nous sommes donc très attentif à ne pas faire de dépenses excessives, tout en essayant toutefois de procéder à des aménagements de qualité.

S'agissant de la Place de l'Europe et de la Place de la Gare, cet aménagement résulte d'un plan de quartier qui a été avalisé par votre Conseil et par le Département cantonal. Il est faux de dire que c'était prévisible. En fait, il est vrai que le bâtiment qui abrite le centre commercial COOP, pose problème. Il est propriété des CFF, mais les CFF ne nous ont pas consulté des années à l'avance pour savoir si nous étions d'accord qu'ils louent cet emplacement à l'établissement COOP. Je me suis également renseignée car c'est vrai que le trafic pose des problèmes. D'ailleurs, en tant que représentante du Conseil communal à l'inauguration du concept "Gare et plus", j'ai aussi relevé que le nouveau concept pouvait poser des problèmes et en particulier lorsque l'on fait des centres commerciaux dans des endroits qui n'ont pas été aménagés pour cela. Il y a quelques nuisances et j'ai rendu le responsable des CFF attentif au fait qu'effectivement ce trafic nous posait des problèmes et qu'il serait intéressant que nous nous mettions autour d'une table pour essayer de trouver des solutions. Je précise que le bail de la COOP est un bail soumis à des conditions résolutoires, c'est-à-dire que ce bâtiment sera démolé lorsque les CFF vont construire leur nouvelle gare. C'est donc un bail qui peut durer dix ans au maximum, mais c'est relativement long. Cet élément n'était donc pas prévisible.

Ensuite, il est vrai que nous avons fait plusieurs études pour le trafic dans le secteur de la gare. Une variante était fondamentaliste, mais qui pourrait peut-être, aujourd'hui, recueillir l'assentiment du Conseil communal, du Conseil général et de la population, c'était de faire en sorte que cette place soit totalement une zone piétonne et que seuls les taxis puissent y accéder. Je n'ai pas dit que c'était la variante retenue par le Conseil communal puisque la Directrice de l'urbanisme n'a encore rien présentée au Conseil communal, mais la Direction de l'urbanisme, en accord avec le Conseil communal, a décidé de réactiver le groupe de travail qui avait été mis sur pied pour faire ces premières réflexions sur l'aménagement du plateau de la gare. Ce groupe a aussi été réactivé suite au retrait par le Conseil communal du rapport sur le domaine

Séance de lundi 8 mai 2006

public, puisque vous aviez précisément souhaité que, pour ce qui a trait aux plans de quartier, en particulier Crêt-Taconnet, le Conseil communal vous donne le détail de ses intentions et des aménagements envisagés. L'ouvrage est sur le métier, les CFF sont aussi conscients des problèmes engendrés par l'ouverture de cet établissement. Ils m'ont assuré qu'il n'y avait pas d'autres intentions de développer encore le commerce que l'on ne peut plus qualifier de détail sur le plateau de la gare et qu'ils se mettraient avec nous autour d'une table, d'autant que les CFF sont aussi promoteurs de la mobilité douce, des P & R et que c'est aussi en contradiction avec leur politique générale de développement durable. Nous n'avons donc pas laissé ce dossier dans un tiroir et nous sommes en train de repenser les réflexions, mais il est faux de dire que cet élément était prévisible puisqu'il n'avait jamais été annoncé par les CFF.

S'agissant de l'Agenda 21, l'action 12 n'a en réalité pas été abandonnée. Elle a été abandonnée en 2005. C'est effectivement la rénovation de logements anciens. Pourquoi n'a-t-elle pas été commencée? En raison de surcharge de travail du personnel de la Section de l'urbanisme, mais aussi et surtout parce que, dans le cadre de la planification financière quadriennale, sous la rubrique "urbanisme", on vous propose de débloquer un crédit pour l'inventaire des bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Ville. J'ai eu à plusieurs reprises ici l'occasion de vous expliquer quelles étaient nos intentions, de faire des photographies de l'état d'entretien pour pouvoir faire une planification des travaux urgents à entreprendre et pour connaître l'état général de nos bâtiments. C'est dans ce cadre que nous examinerons, après avoir fait cette analyse, s'il est judicieux ou non de rénover des logements anciens car il faut savoir qu'une bonne partie de ces logements sont aujourd'hui insalubres. Ne vaut-il pas mieux démolir plutôt que rénover? Mais, sans avoir fait cette analyse, nous pratiquerions une politique irresponsable, raison pour laquelle cette action n'a pas encore été initiée.

Quant aux autres actions, la 19, je dois vous avouer que je ne sais pas exactement où elle en est. Le délégué au développement durable me dit qu'elle est sur le point d'être lancée, mais, lui aussi, doit faire face à une surcharge de travail. Actuellement sa priorité va dans l'élaboration d'un système de management environnemental, aussi dans une perspective d'économie avec le regroupement des actions "écologie au bureau", "déchets écoles", et "politique d'achat et de mise en soumission". Comme vous l'avez relevé, les actions no 9, 15 et 20 sont terminées et certaines actions n'ont effectivement pas encore débuté, les 1, 4, 5, 7 10 et 18. Je vous rappelle que le délégué au développement durable

Séance de lundi 8 mai 2006

travaille à 50 %, qu'il est délégué à la mobilité à 50 % et qu'il n'est pas l'heure de vous proposer aujourd'hui, mais peut-être que le Conseil communal pourrait vous le proposer en fonction des économies que cela pourrait engendrer, un soutien au délégué au développement durable et à la mobilité. Mais le mot "abandonné" dans les comptes 2005 est un mot malheureux. Nous sommes en train, avec l'appui d'une stagiaire placée par le chômage, de développer un site Internet développement durable qui pourra vous renseigner dans le détail sur l'état d'avancement de chacune des actions de l'Agenda 21, donc de vous renseigner vous, Conseil général, mais aussi l'ensemble de la population.

S'agissant de l'inspecteur des chantiers, ce poste se subdivisait en plusieurs taux d'activité. Il y avait 30 % de sécurité sur les chantiers, 10% de contrôle de conformité des travaux, 5 % en qualité de délégué du Bureau pour la prévention des accidents et 5 % répondant pour le Service d'hygiène et de prévention du feu. Nous avons appliqué le délai de carence et nous ne l'avons pas repourvu. Mais il faut bien comprendre quelles sont les tâches de cet inspecteur des chantiers. Il ne s'agit pas du tout de contrôler la sécurité des personnes physiques sur les chantiers. Cela relève du BPA et de la loi fédérale sur le travail, celle sur l'assurance accidents et l'ordonnance sur la sécurité. En principe les inspecteurs des communes n'ont pas ce type de compétences qui sont cantonales. Quand on parle de sécurité sur les chantiers, c'est par rapport à la sécurité publique et à la conformité des constructions. En règle générale, les Travaux publics, voire la Police, font des contrôles, au niveau de la sécurité. Quant à la conformité des constructions, nous avons une inspectrice des constructions adjointe qui fait effectivement ce travail, mais c'est un poste à 20 %. Ce poste de 20 % n'a pas encore été repourvu mais les contrôles s'effectuent tout de même. Il n'a pas été repourvu car nous réfléchissons à une meilleure cohésion entre les différents services de la Ville par rapport à la sécurité des chantiers et, en particulier, nous essayons de savoir quels sont les besoins de l'Urbanisme, ceux des TP et ceux de la Police pour définir précisément le cahier des charges de la personne à engager et, le cas échéant, le taux d'activité nécessaire. Nous n'allons pas tarder à prendre des conclusions, mais nous avons tenu à respecter ce délai de carence dont le but est aussi de permettre aux services de faire ce type de réflexions.

L'étude de l'EPFL, comme vous le constatez, nous n'en avons pas été très satisfaits. Nous avons mentionné que cela ne nous servait à rien, mais ce n'est pas tout à fait vrai. En fait, l'EPFL nous a fourni trois rapports et des outils d'évaluation qui pourront, selon le délégué au développement durable, nous être utiles, pour autant qu'on les examine

Séance de lundi 8 mai 2006

en rapport avec le cercle des indicateurs et que nous les examinons de manière complémentaire. Comme nous n'avons pas été satisfait du travail de l'EPFL, nous n'avons pas accepté de payer les yeux fermés la totalité de leur facture et nous avons négocié une note d'honoraires qui correspondait à notre avis au travail effectué. J'ai un blanc quant à la réduction obtenue, mais ce sont plusieurs milliers de francs et nous avons travaillé en collaboration avec notre service juridique. L'EPFL n'a émis aucune objection.

M. Jocelyn Fragnière souligne :

- Je tenais simplement à remercier la Directrice de l'urbanisme ainsi que le délégué à la mobilité d'avoir mis sur pied l'action "Neuchâtel roule" qui a été une action à moindre coût qui a permis de faire rayonner la ville de Neuchâtel à beaucoup d'endroits.

07 Police

M. Didier Rochat déclare :

- J'ai une question sur la manière dont les citoyens sont reçus aux différents guichets externes quand il s'agit d'obtenir un rabais sur des prestations, quelles qu'elles soient, où à chaque fois que la personne va sur place, elle découvre qu'elle n'a pas les papiers requis pour obtenir le rabais en question et on la renvoie, pendant les heures de bureaux, aux guichets communaux pour se faire valider une carte bleue, ou brune ou je ne sais quoi d'autre. Même des gens extérieurs au canton m'ont rappelé ce problème ce qui me fait dire qu'il faut empoigner les choses de façon différente, surtout aujourd'hui, dans une période où l'informatique est reine, où on peut résoudre les problèmes du côté des guichets pour donner des accès pour valider simplement et d'après une carte d'identité qu'ils sont bel et bien domiciliés dans la commune, soit du côté de la personne, via un courrier ou un guichet électronique mais qui ne peut pas répondre à tous les besoins de toutes les personnes. Il me semble absolument indispensable et c'est pour cela que nous allons déposer un postulat pour réfléchir aux méthodes de simplification de ces démarches administratives. Aujourd'hui on veut que les femmes travaillent on veut qu'elles soient occupées, d'exiger que pour toutes sortes d'activités on vienne ici au guichet au centre-ville pour obtenir une attestation et en plus annuelle. Il me semble que c'est un peu incohérent par rapport à une vision de l'administration qui se veut proche des clients et dans l'air du temps. Voici le postulat : **Au temps d'Internet, le**

Séance de lundi 8 mai 2006

Conseil communal est prié d'étudier les moyens, pour les habitants de la ville, de justifier leur domiciliation, et par conséquent leur droit à bénéficier de rabais, (piscines, patinoires, transports publics, etc), sans devoir se rendre annuellement aux guichets communaux pour se faire établir des papiers de légitimation".

M. Pascal Sandoz, suppléant du Directeur de la police, déclare :

- Je me permets de vous demander de ne pas tirer sur une mouche avec un canon, en déposant votre postulat, puisque, aux piscines et aux patinoires vous pouvez, grâce aux moyens informatiques, déjà avoir des collaborateurs qui vous disent si vous êtes domicilié ou non sur le territoire communal. Nous allons simplement suivre la chose pour s'assurer que c'est bien la pratique. Il peut arriver que, certaines fois, cela ne fonctionne pas car si vous avez tout à coup 20 ou 25 personnes qui arrivent en même temps et que, pour chaque personne, vous devez aller vérifier pour savoir si elles sont domiciliées dans la commune ou pas, cela prend un certain temps. Cela me donne l'occasion de dire que, si nous en sommes arrivés à ce système, c'est aussi parce qu'il y avait un coulage excessif et qu'une fois de plus, vous parlez de rabais et moi de recettes; il faut garantir les recettes avant de songer aux rabais.

Et puis le groupe socialiste se demande comment c'est possible que l'on ait une différence de salaire entre la Police cantonale et la Police communale de l'ordre de 15 %. Je peux vous dire que la procédure de consultation concernant la nouvelle loi sur la police neuchâteloise est terminée. Toutes les réponses sont parvenues au Conseil d'Etat qui va ou non en tenir compte. La Ville est dans l'expectative pour savoir si notre prise de position aura eu un effet ou pas. S'agissant de cette prise de position, n'hésitons pas à le dire, nous attachons beaucoup d'importance à cette nouvelle loi, puisque nous avons démontré que la collaboration était efficace et remarquable, entre les deux polices, dans le cadre de la préparation de "Police 2006". Aujourd'hui on constate que "Police 2006" vient de débiter et il n'y a pas d'urgence sécuritaire qui implique que l'on lance une Police unique et, surtout, la phase test de "Police 2006" n'est de loin pas achevée. On constate aussi qu'il y a un flou entre les différentes responsabilités politiques, d'une part, et policières, d'autre part, dans cette nouvelle loi. On voit des disparités salariales mais avec de telles différences on peut se demander comment nous allons faire des économies. Nous constatons également que, aujourd'hui, hormis les villes, personne d'autre n'est à même de faire une police de proximité aussi efficace. Nous pouvons prendre certains exemples, comme à Vevey, où la police revient en arrière et va

Séance de lundi 8 mai 2006

réintroduire une police de proximité. L'intention du Conseil communal est donc de pouvoir maintenir le volet prévention de la police, le volet proximité de la police et surtout ne pas faire une impasse sur la gestion communale du domaine public, qui est aussi géré par la police.

Concernant les différences de salaire, les formations sont identiques, les personnes sont formées dans les mêmes écoles. Pour les compétences c'est la même chose puisque c'est la loi qui les définit. Ce qui est fondamentalement différent, c'est que les structures salariales du Canton, par rapport à celles de la Ville, sont différentes et difficilement comparables. Et c'est justement parce que c'est difficile à comparer que l'Etat a mandaté une entreprise pour faire cette comparaison. Cette entreprise a défini un certain nombre de profils de gendarmes pour pouvoir les comparer en fonction des trois villes, par rapport au Canton. Je vous donne quelques chiffres. Pour une première année, sans indemnité, au Locle, vous avez une différence de 13 %, à La Chaux-de-Fonds 9 %, à Neuchâtel 11 %. Le gendarme cantonal a 11 % de plus à Neuchâtel. Pour un premier grade sans indemnité de risque, par exemple, ou pour port d'arme ou inconvénients de service; le Locle 18 %, La Chaux-de-Fonds 20 %, Neuchâtel 23 %. Pour une cinquième année sans indemnité, Le Locle 6 %, La Chaux-de-Fonds 9%, Neuchâtel 15 %. Pour une dixième année sans indemnité, 10 % au Locle, 7 % à La Chaux-de-Fonds, 11 % à Neuchâtel. Je ne vous donne pas la liste complète de tous les profils définis. Je vous dis simplement que les variations par type de profil établi vont de 6 % au minimum jusqu'à 23 %. La moyenne des différences oscille autour des 13 %. Vous comprendrez qu'il y a un certain nombre de conclusions qui s'imposent. Tout d'abord, il nous paraît, à ce stade du dossier, difficile de pouvoir dire qu'il y aura réellement des économies qui pourront être réalisées en cas de fusion des polices cantonale et communales.

M. Frédéric Guyot intervient :

- Mon collègue a demandé, en débat d'entrée en matière, au sujet de la police, comment il se faisait qu'à effectifs moindres, la police de la Ville de Neuchâtel ait une structure hiérarchique aussi poussée que celle du Canton? A l'heure des économies, on l'a dit, aucun secteur n'est tabou et je pense que ce domaine doit aussi être consulté si nous ne voulons pas, justement, nous faire dicter une politique sécuritaire par le Canton. Comme nous l'avons entendu il y a quelques minutes, ce projet qui vient d'être en consultation est tout sauf une autonomie pour la commune, d'une part et, d'autre part, une économie à venir. Il faut aussi se méfier

Séance de lundi 8 mai 2006

des signaux que nous pourrions donner à l'extérieur par rapport à des structures hiérarchiques trop lourdes.

M. Pascal Sandoz, suppléant du Directeur de la police, déclare :

- Ce que je peux vous dire à ce stade c'est que le salaire est fixé en fonction de l'évaluation de fonction et pas en fonction de la hiérarchie. Je pense que c'est cela qui provoque peut-être quelques différences.

08 Police du feu

La parole n'est pas demandée.

09 Instruction publique

M. Blaise Horisberger intervient :

- Nous souhaiterions demander ce qu'il en est et ce que le Conseil communal entend entreprendre pour pallier le parcage des voitures dans les cours d'école?

M. Daniel Perdrizat, Directeur de l'instruction publique, déclare :

- Ce sera une réponse à deux voix car cela concerne au moins autant ma collègue de l'urbanisme. Je vous dirai que, jusqu'à maintenant, si nous avons été, il est vrai, inactif dans ce domaine, c'est parce que la Direction de l'urbanisme prépare tout un concept de mobilité professionnelle en ville de Neuchâtel pour l'ensemble du personnel et que nous ne souhaitons pas avoir une politique dans les écoles et une autre pour l'ensemble du personnel de l'Administration générale. Mais, j'espère que je vous donnerai satisfaction. Je dois dire que, comme vous, je commence à gentiment m'énerver, car c'est bien à cela que vous faites allusion je pense, en voyant que dans la cour du collège de Vauseyon, on s'est permis, à une époque que je ne connais pas, il y a plusieurs années, de peindre une ligne de couleur qui a partagé la cour en deux parties, restreint la place à disposition des élèves, pour le parcage des véhicules des enseignants et, comme vous, cela m'énerve au plus haut point. Si la Direction de l'urbanisme ne vient pas rapidement avec son projet de mobilité, en tant que responsable des bâtiments scolaires, je pense que vais "piquer la mouche" et aller effacer ce trait de peinture.

Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, complète :

- Mon collègue de l'Instruction publique a oublié que le directeur des écoles avait pris des mesures, notamment au collège de Serrières, où il a rappelé un vieux décret des années 1960 qui interdit très clairement le parcage des véhicules dans les cours d'école, attendu que ces cours sont faites pour que les enfants y jouent et non pas pour que les voitures s'y parquent et je peux vous dire qu'à Serrières, cela a suscité un certain tollé, mais que, finalement, la population a compris qu'une cour d'école c'était pour échanger des autocollants Panini éventuellement, mais en tous cas pas pour y parquer un véhicule automobile.

Quant à ce plan de mobilité professionnelle, dans le rapport sur les comptes 2005, on vous donne quelques éléments, notamment qu'une stagiaire a déjà fait un sondage auprès de l'Administration communale car ce n'est pas si facile. Il y a assez de réticences à répondre à ce type de question : bénéficiez-vous d'une place de parc, si oui, où? Est-elle mise à votre disposition gratuitement? Avez-vous besoin de cette place pour l'exercice de votre fonction? Les retours sont arrivés et nous avons aussi mandaté un expert externe pour nous appuyer. Nous avons choisi la voie d'une procédure rapide puisque je vous rappelle tout de même que, dans le cadre du budget 2006, nous avons prévu une économie de 200'000 francs par la réalisation de ce plan. Comme la procédure était un peu plus lourde que prévu, je ne vous garantis pas que nous allons atteindre les 200'000 francs en 2006, mais il est certain que ce plan sera opérationnel, si ce n'est dans son intégralité, à tout le moins par étapes encore cette année, voire au tout début de l'année prochaine.

10 Affaires culturelles

M. Pascal Helle déclare :

- Contrairement à d'autres, nous ne pensons pas que le Conseil général ait à se muer en critique d'art et nous n'émettrons donc pas de jugement de valeur sur les subventions accordées au spectacle. Par contre, au sujet des comptes, en nous penchant sur les recettes fournies par les différentes buvettes du Temple du Bas, du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'histoire naturelle et du Musée d'ethnographie, une étude approfondie nous a fait remarquer que 1 franc investi au Temple du Bas rapportait 4 francs, au Musée d'histoire naturelle 5, mais qu'au Musée d'ethnographie le rapport est de 2. Il nous semble donc qu'il serait peut-

Séance de lundi 8 mai 2006

être opportun d'étudier une manière de grouper les achats ou le fonctionnement de ces buvettes. De plus, nous tenons à faire part de notre étonnement et notre regret face à la présentation des comptes de la Bibliothèque publique et universitaire qui n'apparaissent que sur une maigre ligne. Ne pourrions-nous pas envisager une présentation détaillée pour les prochains comptes? Dans le débat général, un groupe a pointé le faible apport des entrées dans l'exercice financier des musées. Ce faible apport nous interpelle également, mais vous ne serez pas étonnés que notre analyse soit différentes. En effet, elle nous incline à demander au Conseil communal d'étudier l'impact qu'aurait l'instauration de la gratuité des musées. Nous pensons également au retentissement qu'aurait, sur l'image de Neuchâtel, cette décision qui ferait de notre ville une pionnière dans le domaine de la culture populaire.

Mme Valérie Garbani, Directrice des affaires culturelles, déclare :

- Ces questions ont déjà été abordées en sous-commission financière, en particulier, non pas une concurrence afin de savoir quel ballon de rouge ou quel verre de Champagne rapportait le plus et à quel endroit, mais, effectivement, le fait de regrouper les achats, un élément qui pourrait être intégré dans le cadre du système de management environnemental, mais je crois plutôt que les conservateurs ont plus ou moins compris, à tout le moins implicitement, qu'il serait judicieux qu'ils y réfléchissent pour le budget 2007, tout en relevant qu'il n'est pas certain qu'il y ait des économies. En effet, certains musées ont peut-être des contrats avec des brasseurs et je ne sais pas si ces contrats peuvent s'étendre, mais nous sommes tout à fait d'accord d'examiner cette proposition.

S'agissant de la BPU, c'est vrai on peut tout à fait vous remettre, en annexe aux comptes de la Ville, ceux de la Fondation de la BPU. Ce ne sont pas des comptes confidentiels et nous avons pris acte de votre remarque; nous y donnerons suite.

Pour la gratuité des musées, le rapport de la sous-commission financière fait état d'une discussion animée entre les membres de la sous-commission et les conservateurs. Nous avons tout de même observé, c'est mentionné dans le rapport, qu'en 2002, tous les musées étaient gratuits et qu'il n'y a pas eu hausse significative des recettes, mais par contre, il y a eu hausse de la fréquentation de plus de 50 %. Maintenant, je vous rappelle que les musées sont gratuits pour tout le monde tous les mercredis, et qu'ils sont gratuits pour les enfants et les jeunes jusqu'à

Séance de lundi 8 mai 2006

l'âge de 16 ans, c'est une politique d'accès à la culture très démocratique. Nous avons eu une discussion sur le fait de savoir si tout est gratuit se rend-on compte aussi des prestations offertes à la population? Pour mémoire, le prix d'entrée des musées se situent entre 6 et 7 francs. Objectivement il m'apparaît, comme Directrice des affaires culturelles, et nous l'avons augmenté de 1 franc dans le cadre du budget 2006, que ce n'est pas un montant disproportionné, d'autant que celles et ceux qui ont de réelles difficultés financières peuvent bénéficier de cette gratuité tous les mercredis. Je profite de plaider en faveur des musées : le 20 mai aura lieu la Nuit des musées et les trois musées communaux, le centre D!urrenmatt et le jardin botanique seront accessibles gratuitement de 18h00 à environ 01 heure du matin avec aussi navettes de bus gratuites, prestation qui nous est offerte par les TN.

11 Services industriels

M. Blaise Horisberger demande :

- Nous avons entendu dire que les SI avaient renoncé ou refusé l'engagement de deux apprentis dans la perspective des réflexions concernant la constitution de SI unique pour les trois villes. Nous nous demandons et nous aimerions avoir l'avis du Conseil communal de savoir si c'est la perspective dans laquelle il prévoit la rationalisation des Services industriels et si cette pratique allait se généraliser?

M. Pascal Sandoz, Suppléant du Directeur des services industriels, déclare :

- En termes d'apprentis employés de commerce, il y en a 5 prévus, donc pas de changement; idem pour la place d'apprentissage de laborantin. En revanche, et vous avez raison, les apprentis monteurs-électriciens sont encore à ce stade dans le flou. Je parle des deux futurs éventuels apprentis, il n'y a pas eu de rupture de contrat d'apprentissage, puisque le secteur des monteurs-électriciens, à La Chaux-de-Fonds, a été dissout. Précisons tout de suite que quoi qu'il advienne dans le cadre de SIRUN, les apprentis qui font leur apprentissage actuellement vont pouvoir terminer leur formation. En revanche, comme on ne sait pas ce qu'il adviendra de ce secteur dans la nouvelle structure de SIRUN ce serait rendre un mauvais service d'engager des apprentis dont nous ne sommes pas certains que nous puissions garantir leur formation. Ce n'est pas du tout une restriction économique ou une volonté de ne plus

Séance de lundi 8 mai 2006

former. Les SI ont toujours formé des apprentis et continueront de le faire. Ce n'est pas à prendre comme une mesure d'économie, mais bien comme une façon d'anticiper sur un avenir incertain pour ne pas rendre un mauvais service à des apprentis de première année que nous engagerions maintenant, mais que nous ne pourrions pas former après.

12 Hôpitaux

La parole n'est pas demandée.

13 Sports

M. François Konrad intervient :

- A propos des frais de téléphone de la piscine, nous savons qu'il y a les cabines. On y revient toujours, mais cela monte progressivement. Quelques mots à ce propos, svp.

M. Pascal Sandoz, Directeur des sports, déclare :

- Il y a des cabines téléphoniques aussi aux piscines. Suite à des discussions que nous avons eues au sein de la sous-commission financière, nous avons pris la décision de supprimer deux cabines à pré-paiement à cartes et nous avons également passé en revue l'équipement des mécaniciens qui sont à la piscine et qui avaient, pour certains, des téléphones mobiles. Nous avons opté pour des appareils avec carte "easy". Avec ces mesures, mais surtout celle de la suppression de deux cabines à pré-paiement à cartes, nous allons réaliser, si tout se passe bien, une économie d'environ 3'000 francs.

14 Transports

M. Sébastien Bourquin souligne :

- A propos des abonnements généraux "flexi", la sous-commission financière a relevé que ces abonnements sont fortement demandés et cette demande n'est pas satisfaite puisqu'il y aurait encore davantage de personnes de la commune et d'autres communes qui souhaitent utiliser ces cartes journalières. La sous-commission a demandé si le Conseil communal envisageait l'acquisition d'autres abonnements puisque la

Séance de lundi 8 mai 2006

demande existe. On nous a répondu que non, et nous repons la question : que faut-il pour que le Conseil communal utilise des prestations qui sont remboursées, rentables, pour faire un peu de recettes supplémentaires en ville, tout en satisfaisant une demande et des besoins de la collectivité? Faut-il déposer un postulat, une motion pour que la Ville se dote davantage d'abonnements ou le Conseil communal le décide lui-même? L'utilisation des scooters électriques est réjouissante. 20'000 kilomètres sont parcourus chaque année par 20 scooters. En revanche, nous avons constaté que certains scooters sont très peu utilisés. Il paraît que l'un d'entre eux n'a roulé que 200 kilomètres tandis qu'un autre a parcouru 6'000 kilomètres. Que prévoit la Direction des transports pour utiliser au mieux ces scooters et quelle est l'économie qui résulte de l'utilisation de ces scooters? A propos de l'utilisation des véhicules électriques, il est certainement réjouissant que la Ville dispose de tels véhicules mais il nous intéresserait de savoir ce que la Ville économise avec ces trois véhicules à disposition du personnel communal?

Mme Valérie Garbani, Directrice des transports, déclare :

- Pour les "flexicards", nous n'avons pas dit que nous ne voulions pas en augmenter les quantités. La preuve c'est que nous en avons quatre, maintenant nous en avons six car le Conseil communal a décidé d'en racheter deux en 2006, au vu du succès immédiat et grandissant de ces cartes. Ce sont donc les cartes journalières communes qui sont à disposition de la population de la Commune. La problématique d'une augmentation notable de ces cartes n'est pas d'offrir une prestation à la population, c'est la gestion. Nous avons maintenant une gestion très simple, qui a été confiée, avec leur accord, aux Services industriels. Ceux-ci nous demandent 2 francs par transaction, mais si nous augmentons notablement le nombre de cartes, il est effectivement possible que les SI ne puissent plus, avec le personnel à disposition, gérer la remise de ces cartes et 4 abonnements supplémentaires, par exemple, pourraient certes compléter l'offre actuelle, mais les recettes supplémentaires ne seraient-elles pas absorbées par les coûts générés par leur gestion? Nous n'avons pas dit que nous étions opposés, mais il faut faire l'analyse et, comme je l'ai relevé, nous en avons quatre en 2005, nous en avons 6 en 2006. Nous ne faisons donc absolument pas d'obstruction dans le cadre de ces cartes. Au contraire, si nous pouvions en mettre davantage à disposition, nous en serions, comme vous, les premiers satisfaits.

Séance de lundi 8 mai 2006

Je ne peux toujours pas vous répondre s'agissant des économies réalisées avec les scooters électriques. Nous l'aurions déjà fait à la Commission financière, mais, pour l'heure, nous n'avons pas assez de recul. En revanche, à la Commission financière, nous avons relevé que les scooters qui effectuaient moins de 600 kilomètres par année étaient confisqués aux services qui ne les utilisaient pas pour les remettre aux services qui les utilisent, en particulier la Police qui est un grand utilisateur de ces scooters électriques, ce qui est beaucoup moins le cas de certains autres services, je parle de services que je connais sans les dénoncer, ce qui est beaucoup moins le cas des musées. Certes, quelquefois il y a des choses lourdes à porter mais je peux vous dire que j'insiste chaque fois auprès de mes services sur l'utilisation des scooters électrique et le scooter des musées a été rapatrié pour le confier à un autre service qui en avait besoin.

Pour les Think, voitures électriques, nous n'avons pas le coût car il faut que nous prenions un peu de recul par des économies, en particulier, la durée des amortissements. Nous devons encore introduire une grille qui nous permette effectivement de vous donner des informations précises. Un service, par exemple, a-t-il renoncé à acquérir un véhicule automobile, même s'il est à gaz parce que les voitures électriques sont à disposition.

Cela génère la nécessité de faire une enquête auprès des services et je ne tiens pas à me répéter mais c'est vrai qu'avec un poste de délégué à 50 %, nous sommes obligés de fixer des priorités. Mais nous sommes conscient que c'est une demande de votre part, c'en est aussi une du Conseil communal car nous sommes, pour notre part, subjectivement convaincu que cela amène des économies. Nous aimerions vous en convaincre de manière objective. Cela étant des services les utilisent très régulièrement, notamment le Service des bâtiments. Il s'agit donc d'un véhicule électrique urbain idéal pour se déplacer de chantier en chantier.

J'ai donc entendu vos demandes et nous aussi avons besoin de précisions s'agissant de ces mesures d'économie. D'ailleurs, dans la planification financière quadriennale, nous avons un crédit pour un deuxième train de mesures en faveur de la mobilité durable. Nous devons aussi faire l'analyse des effets de la subvention des abonnements "Onde Verte" et nous espérons que, dans ce cadre, nous pourrons vous apporter les réponses aux questions que vous posez aujourd'hui.

Séance de lundi 8 mai 2006

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, déclare :

- Avant de passer au vote des arrêtés, j'aimerais attirer votre attention sur les motions qui sont classées par ce rapport et votre vote. Il s'agit des motions No 247, No 249. De même pour les postulats, le No 109 et le No 110 sont également classés. Ils ne seront plus traités par notre Autorité.

Il soumet ensuite le projet d'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 33 voix contre 3.**

Séance de lundi 8 mai 2006

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 33 voix contre 3

**Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2005**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2005, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	449'195'649.02
	Total des revenus	442'140'004.36
	Excédent de charges	<u>7'055'644.66</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	61'507'247.78
	Total des recettes	2'433'261.06
	Investissements nets	<u>59'073'986.72</u>
	./. Amortissements	<u>23'431'819.00</u>
	Solde reporté au bilan	<u>35'642'167.72</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2005 est approuvée.

Neuchâtel, le 8 mai 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jean-Charles Authier

Le secrétaire,

Frédéric Guyot

Séance de lundi 8 mai 2006

5
06-501

Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Didier Rochat, Jean-Pierre Baer, Philippe Loup, Cristina Tasco, Béatrice Bois, Daniel Wintgens, Raymonde Wicky, Jean-Marie Fauché, Anne-Dominique Reinhard, Richard Tiépo, Patricia de Pury, Laurence Gauchat et Nathalie Steullet Wintgens, intitulé . "Pour une simplification des démarches administratives".

(Déposé le 8 mai 2006)

Le président, **M. Jean-Charles Authier**, souligne :

-Nous sommes en présence d'un postulat déposé par le groupe socialiste.

M. Didier Rochat déclare :

- Il me semble que le développement qui a été fait tout à l'heure suffit et il n'y a donc pas besoin d'explication supplémentaire.

Voici donc le texte de ce postulat : "**Au temps d'Internet, le Conseil communal est prié d'étudier les moyens, pour les habitants de la ville, de justifier leur domiciliation, et par conséquent leur droit à bénéficier de rabais, (piscines, patinoires, transports publics, etc),**

Séance de lundi 8 mai 2006

sans devoir se rendre annuellement aux guichets communaux pour se faire établir des papiers de légitimation".

La séance est levée à 23 h 20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Le président,

Le secrétaire,

Rémy Voirol

Jean-Charles Authier

Frédéric Guyot